

# RAPPORT

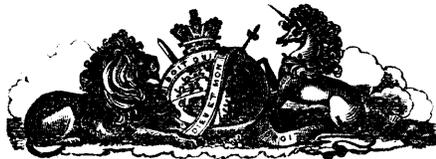
DU

**Commissaire des Terres de la Couronne**

DU CANADA,

POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 30 JUIN 1864.

.....  
*IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.*  
.....



QUEBEC :

IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX, RUE STE. URSULE.  
1865.

# TABLE DES MATIÈRES.

## BAS-CANADA.

	Pages.
Terres de la couronne.....	v
Terres du clergé.....	vi
Biens des jésuites.....	vii
Domaine de la couronne.....	vii
Seigneurie de Lauzon.....	vii
Succession de feu Sir John Caldwell.....	vii
Mines d'or.....	viii

## HAUT-CANADA.

Terres de la couronne.....	viii
Terres du clergé.....	viii
Terres des écoles.....	ix

## CANADA.

Terres de l'artillerie.....	ix
Bois et forêts.....	ix
Affaires des sauvages.....	x
Pêcheries.....	x

## ARPENTAGES.

Haut-Canada.....	xi
Bas-Canada.....	xi

## CHEMINS DE COLONISATION.

Haut-Canada.....	xiii
Bas-Canada.....	xiv

# R A P P O R T

DU

## Commissaire des Terres de la Couronne

DU CANADA,

POUR LE SEMESTRE FINISSANT LE 30 JUIN 1864.



*A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron MONCK de Ballytrammon, dans le comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

L'altération de l'année fiscale, prescrite par l'acte d'audition des comptes publics passé à la dernière session de la législature, 27-28 Vic., chap. 6, exige que je soumette à Votre Excellence un rapport semestriel des opérations, transactions et affaires générales du département des Terres de la Couronne, pour qu'il soit mis devant la législature conformément aux dispositions de l'acte des terres publiques.



### DÉTAILS STATISTIQUES.

*BAS-CANADA.*

#### TERRES DE LA COURONNE.

Pendant le premier semestre de l'année 1864, il a été vendu 203,459 acres, et 2,314 acres ont été cédés comme concessions gratuites sur les chemins de colonisation. Prix de la vente, \$101,715.15; reçu, \$60,004.18.

6,003,946 $\frac{1}{2}$  acres étaient disponibles au 1er janvier dernier; les arpentages y ont ajouté pendant le premier semestre, 156,134 acres, ce qui forme un total de 6,246,018 acres, dont il reste, en déduisant 205,773 acres vendus ou concédés gratuitement, 5,954,307 $\frac{1}{2}$  acres disponibles.

---



---

### TERRES DU CLERGÉ.

Pendant le semestre on a vendu 18,584 acres pour le montant de \$9,711.05. Le montant brut reçu sous forme de versements, fermages, etc., a été de 13,459.63 qui, en en déduisant les remboursements et commissions, \$2,740.53, donnent un revenu net de \$10,719.10 pour le compte du "fonds des municipalités du Bas-Canada."

En déduisant le nombre d'acres vendus, 18,584, du nombre d'acres à vendre au commencement de l'année, savoir : 311,394576, il reste 292,810 acres disponibles.

### BIENS DES JÉSUITES.

Le montant total perçu sur ces biens, durant le semestre finissant le 30 juin 1864, se monte à la somme de \$20,873.56, dont \$11,929.02—principal des ventes, etc.—appartiennent au "fonds de placement d'instruction supérieure du Bas-Canada," et \$8,944.54—revenu—sont portées au compte du "fonds de revenu de l'instruction supérieure du Bas-Canada" conformément à l'Acte 19 Victoria, chap. 54, (Statuts refondus du Bas-Canada, chap. 15.)

Les dépenses totales se sont élevées à \$1,936.74, et se composent du traitement de l'agent, de commissions, déboursés et frais judiciaires; les recettes nettes restent donc à \$18,936.82.

Les acquéreurs des anciens moulins *banaux* de la seigneurie de Batiscan qui avaient acheté ces propriétés du gouvernement en 1854 pour des capitaux demeurés à *constitut* et représentant les rentes annuelles provenant des moulins s'étant laissés arriérer pour leurs paiements, et étant devenus, par suite de l'abolition du *droit de banalité* qui a fait naître une concurrence, hors d'état de remplir leurs engagements, on a cru, dans ces circonstances, qu'il n'était que juste et raisonnable de passer compromis avec eux. Avec la sanction du conseil on leur a donc offert une réduction à la condition qu'ils paieraient par versements le prix d'achat ainsi réduit. Deux des acquéreurs ont accepté et se sont conformés aux conditions de cet arrangement. Le troisième se propose de faire la même chose. Il est vrai que les ventes premières avaient été faites sans aucun *droit de banalité*, mais, dans un des cas, la couronne s'était engagée à interdire la construction d'aucun autre moulin dans un certain circuit. En tout cas il était presque impossible que les acquéreurs pussent prévoir les résultats du fonctionnement de l'acte seigneurial, et c'eût été de la part du gouvernement un acte au moins fort arbitraire que de maintenir le premier prix, ruinant ainsi des hommes actifs qui avaient placé leurs capitaux sur des propriétés tout-à-coup dépréciées par un acte de la législature. En exigeant que le prix d'achat réduit soit payable par versement, au lieu de donner à *constitut*, on y trouve l'avantage que les capitaux forment un fonds produisant un revenu clair sans aucun risque à venir de perte ou de réduction. La réduction accordée se monte à un tiers du premier prix, mais dans l'un des cas elle a été plus considérable parce que le prix de vente avait été beaucoup trop élevé. Cette réduction est moindre que la dépréciation actuelle de la valeur de ces propriétés, mais les moulins établis depuis étant alimentés en tout ou en partie par la seigneurie de Batiscan, on n'a pas jugé à propos d'admettre la réduction hors de ces limites.

Les débiteurs mentionnés dans le rapport de ce bureau en 1863 et qui, au commen-

cement de 1864, s'étaient montrés disposés à payer à la suite d'une action lancée contre eux par le département, sont retombés dans leur ancienne négligence et refusent de régler avec la couronne. En conséquence, on a envoyé les comptes au bureau en loi de la couronne du Bas-Canada, ordonnant des poursuites et le département attendra le résultat des mesures que prendra ce bureau et qui devront faire des exemples de nature à amener les autres à un règlement. Le total des arrérages se monte à environ \$160,000.00.

Pour le détail des recettes et dépenses, voir l'Appendice No. 14.

#### DOMAINE DE LA COURONNE.

Pendant le semestre expiré le 30 juin 1864 on a réalisé \$3,567.07 sur le domaine royal dans le Bas-Canada. Cette somme se compose de \$1,548.75 provenant des *lots et ventes*, etc., des *cessitaires* de Québec et Trois-Rivières; de \$83.75 provenant de la vente de lots dans le canton de St. Maurice; et de \$1,934.57 pour lot de grève et eau profonde dans les ports de Québec et Montréal.

Les dépenses comprenant le traitement de l'agent, commission, déboursés et copies d'actes, se sont montées à \$852.10.

Les recettes contiennent une somme de \$757.52 reçue par le gouvernement au mois de décembre 1861, dans l'affaire de la société de bâtisse de Québec *vs.* Jones, formant le capital et les arrérages du loyer d'un lot d'eau profonde situé sur la rivière St. Charles et appartenant à la commission du hâvre de Québec, en vertu de l'Acte 22 Victoria, chap. 32, (1858). Cette somme a été remise à la commission du hâvre au mois de février

Pour l'état détaillé des recettes, etc., voir l'Appendice No. 16 (a).

#### SEIGNEURIE DE LAUZON.

Pendant le semestre expiré au 30 juin 1864, cette propriété a produit \$5,110.12.

Les dépenses comprenant le traitement de l'agent et les déboursés se sont montées à \$607.44

Dans les dépenses est comprise une somme de \$189.01 prix d'achat d'un lot sur lequel le gouvernement avait une réclamation et que l'agent a acheté à la vente du shérif pour empêcher la vente de ce lot à un prix minime, ce qui aurait fait perdre à la couronne tous les frais et ses droits. En pareils cas, le gouvernement revend toujours ces lots à un prix suffisant pour se rembourser et couvrir les frais.

Le revenu net pour la période sus-mentionnée a été de \$4,502.68.

Pour le détail des recettes et dépenses, voir l'Appendice No. 15 (a).

#### SUCCESSION DE SIR JOHN CALDWELL.

La somme de \$8,186.65, montant entre les mains de M. Félix Fortier, curateur de cette succession, mentionnée dans le rapport de ce département pour 1863, a été déposée à la banque au crédit de ce bureau par le prothonotaire de la Cour du Banc de la Reine en février 1864, un certain montant a été payé à MM. Casault, Langlois et Angers, avocats, pour balance de frais, et le reste a été transporté au compte du gouvernement.

M. Fortier continue à régler les affaires de cette succession et exige un règlement des débiteurs dans la seigneurie de Lauzon. Ce monsieur s'occupe spécialement des cas où on pourrait invoquer la prescription si un plus long délai était accordé.

Pour montants reçus et payés, voir l'Appendice No. 15 (b).

#### MINES D'OR, BAS-CANADA.

Le 22 avril 1864 furent promulgués les règlements adoptés en conseil le 16 du même mois, et dont copie se trouve à l'appendice No. 24, et M. Judah, chef de la division du domaine de la couronne, reçut ordre de se rendre à la division des mines de la Chaudière et de faire rapport sur l'apparence des opérations de la prochaine saison. On trouvera, à l'appendice No. 25, copie des instructions qu'il reçut alors ainsi que de son rapport.

Ces règlements furent suspendus au mois de mai. Le parlement siégeait alors et l'acte concernant les mines d'or, présenté au conseil législatif, ayant passé dans les deux chambres, devenait loi le 30 juin. Voir 27-28 Victoria, chapitre 9.

Une clause du bill, tel que soumis à la législature, prescrit que toutes les terres de la couronne non-vendues dans les divisions minières constituée par l'acte ne seraient pas mises en vente avant qu'il soit constaté qu'elles ne sont d'aucune valeur pour l'exploitation des mines; et, dans le cas où on trouverait plus tard de l'or sur ces lots, le commissaire des terres de la couronne a le droit de les reprendre en remboursant le prix d'achat et payant une indemnité pour les améliorations effectuées. Mais le parlement a rayé cette clause, indiquant ainsi que son désir était que ces terres fussent vendues; en conséquence, la mise en vente suspendue a été reprise.

Le compte-rendu du fonctionnement de l'acte et les rapports des inspecteurs sur les opérations de la saison paraîtront l'an prochain dans le rapport de ce département. Dans la division de la Chaudière, jusqu'au 30 juin dernier, les principales exploitations se font sur la rivière Gilbert, dans la seigneurie de Vaudreuil. Les résultats sont aussi avantageux que l'an dernier, et les exploitations faites sur différents points donnent les plus belles espérances.

Dans la division St. François, les travaux ont été peu considérables; on a fait des explorations.

L'inspecteur de la division de la Chaudière n'a accordé que deux permis conformément aux règlements d'avril. L'inspecteur de St. François n'en a accordé aucun.

Les dépenses comprennent le traitement de l'inspecteur; on en trouvera le montant ainsi que le détail des recettes à l'Appendice No. 16 (b).

#### H A U T - C A N A D A .

#### TERRES DE LA COURONNE.

Au commencement de 1864, il y avait en disponibilité 3,028,787½ acres de terres de la couronne arpentés. En sus de ce chiffre, 175,805 acres ont été subdivisés pendant le semestre, ce qui forme un total de 3,200,592½ acres, dont 79,145½ acres ont été vendus et 9,833 réservés comme concessions gratuites sur les chemins de colonisation, laissant à la fin du semestre une balance disponible de 3,111,614 acres. Le montant des terres vendues durant le semestre est de \$84,113.94. La somme perçue, \$126,155.93.

#### TERRES DU CLERGÉ.

Vingt-deux mille deux cent soixante-et-cinq acres et un quart ont été vendus pendant le semestre, et le nombre restant à vendre est de 60,660½ acres. Le montant des

terres vendues s'élève à \$37,123.35, la somme perçue à \$103,934.56, qui laisse, en déduisant \$21,494.56 pour remises et commissions, une balance nette de \$82,440.15 applicable, en vertu des dispositions de l'acte des réserves du clergé, statuts refondus du Canada, chapitre 25.

#### TERRES DES ECOLES DE GRAMMAIRE.

Au commencement de 1864, il restait 50,134 acres disponibles. 924½ acres seulement ont été vendus pour la somme de \$1,610.50, ce qui laisse 49,210½ acres disponibles. Les recettes nettes, déduction faite des frais de commission et déboursés (1,103.38), ont été de \$4,413.50.

#### TERRES DES ECOLES COMMUNES.

Pendant le semestre, 3,640 acres ont été vendus, et 25,765 acres repris aux acheteurs qui n'ont pas rempli les conditions de vente, puis revendus. Le prix de vente, dans les deux cas réunis, s'est monté à \$49,094.75. La somme perçue a été de \$98,216.54, les déboursés pour commissions et remises s'élevèrent à \$20,461.74, ce qui laisse, pour le produit net du semestre, \$77,754.80.

Le montant total réalisé sur ces terres, jusqu'au 30 juin dernier, est de \$1,088,250.73.

#### TERRAINS MINIERS.

Sur les côtes nord des lacs Huron et Supérieur, 3,300 acres ont été vendus conformément aux règlements du 3 mars 1864, à \$1 l'acre, et \$1,100 ont été reçues à compte des ventes précédentes.

Pour copie des règlements sus-mentionnés, voir l'Appendice No. 26.

---

### CANADA.

#### TERRES DE L'ARTILLERIE.

Au mois d'avril on a fait à Kingston, à Pénitancouchine, Lyon's Creek et Chippewa, des ventes au montant de \$6,255, dont un versement a été payé. Les recettes du semestre se sont élevés à \$14,434.43; les déboursés pour traitements, remises, arpentages et frais divers, ont été de \$6,240.94, y compris \$1,585.96 pour le dernier trimestre de 1863. Les recettes pour les six mois correspondants de 1863 se montaient à \$4,890.80, ce qui montre, jusqu'au 30 juin, une augmentation de \$7,776.65, qui s'est continuée proportionnellement jusqu'à ce jour.

#### BOIS ET FORETS.

Pendant le semestre expiré au 30 juin 1864, le revenu provenant des droits sur les bois et des fermages de terres a été de \$35,354.76, et des droits de glissoire \$2,849.52, ce qui forme un total de \$38,204.28. En outre de cette somme, \$434.31 ont été perçues pour les services suivants, savoir :—Clergé, écoles et Sauvages; en outre, il y a \$8,183.71, valeur du bois de construction des colons; Total, \$46,822.30.

Les frais de perception pour les droits sur les bois, les fermages de terre et les glissoires, ont été de \$13,512.26. Ce chiffre ne comprend pas le traitement de la division des

bois et forêts, ni les sommes suivantes : \$1,838.93 pour remises, etc., et \$316.95 transférées.

#### AFFAIRES DES SAUVAGES.

Les recettes provenant des terres et bois de construction, pendant le semestre commençant au 1er janvier et finissant au 30 juin 1864, se sont élevées à \$33,997.78 ; intérêts sur placements pendant la même période, \$43,734.57 ; annuités et octrois, \$17,310.00, ce qui donne un total de 895,042.35.

Les déboursés, y compris les annuités et intérêts payés aux Sauvages, les traitements, arpentages et frais divers, se sont montés, pendant la même période, à \$63,006.35.

Au commencement de l'année, la somme totale portée dans les livres de ce département au crédit des différentes tribus sauvages, était de 1,530,343.31. A la fin du semestre expiré le 30 juin 1864, la somme des versements sur le prix des terres, des nouvelles ventes, des bois de construction, etc., s'élevait à \$1,562,530.19, déduction faite des traitements et autres dépenses, ce qui donne une augmentation de \$32,186.88.

Pendant la période sus-mentionnée on n'a mis en vente aucune portion importante de terre.

#### PECHERIES.

La pêche de printemps se faisant principalement dans des localités éloignées d'où on ne peut avoir des rapports au 30 juin, et la pêche d'été se trouvant à cette époque en pleine exploitation dans certaines localités et à peine commencée dans d'autres, il est impossible, à la fin du semestre, de donner des détails sur ces deux points.

En général, l'exploitation des pêcheries a été moins productive qu'à l'ordinaire.

Certaines améliorations dans le service des pêcheries, mises en pratique sous mon prédécesseur, ont produit de bons résultats et opéré une réduction des frais.

Jusqu'à ce jour, les dépenses du semestre ont été dans le Bas-Canada de \$15,668.85 ; cette somme comprend \$9,769.50, payées pour primes de pêche en 1863, et \$1,045.50 pour paiements de comptes et de réclamations arriérées depuis 1862 et 1863. Dans le Haut-Canada, on a dépensé, jusqu'au 30 juin 1864, une somme totale de \$410.96, y compris le paiement de \$177.50 pour comptes de l'année précédente. La dépense inscrite dans les livres du département à la fin de ce semestre, excède l'allocation de la législature. Cette anomalie vient de ce qu'au commencement de la saison on fait aux gardes-pêche employés sur des points éloignés de la côte des avances qui sont portées en compte aujourd'hui et serviront jusqu'à la fin de la saison, au 31 décembre. Les réclamations de primes de pêche non encore réglées et celles dont on n'avait pas reçu avis à l'époque où on fixe le montant des dépenses de la saison, ont fait monter le total à \$769.50 de plus que la somme votée. Toutefois les primes étant, en partie, payables sur les loyers des pêcheries affermées dont un montant considérable avait été perçu à l'époque, l'autorisation d'un ordre en conseil a été jugée suffisante pour payer cet excédant. C'est ainsi que l'équipement et l'approvisionnement de la goëlette du gouvernement *La Canadienne*, étant faits pour toute la saison, il faut accorder des avances à l'équipage avant le départ, et pourvoir, à la même époque, au paiement des gages courants. Cela explique comment des sommes entrées dans les livres du département avant la fin du semestre s'appliquent surtout à la période qui commence après le 30 juin.

La comparaison des sommes perçues pour fermages et honoraires avec le montant analogue les années précédentes, est en faveur de cette année. Bien que les droits sur les

permis et les versements pour fermages de stations de pêche, ne soient pas payables dans ce premier semestre, le département avait perçu au 30 juin, sous ces deux titres, \$4,157.05 dans le Bas-Canada, et \$482.62 dans le Haut-Canada. Ces rentrées proviennent surtout de paiements faits à l'avance sur les nouveaux permis et fermages, et d'arrérages dus sur les anciens.

Le soussigné recommande fortement que la législature s'occupe de simplifier et d'amender la loi des pêcheries. En se guidant sur l'expérience on arriverait à un système pratique, acceptable pour les pêcheurs, et aussi satisfaisant que profitable et peu coûteux pour le public.

#### ARPENTAGES DU HAUT-CANADA.

Les arpentages terminés et vérifiés pendant le semestre finissant au 30 juin, comprennent la sub-division des cantons de Mattawan et Wiley; le reste des cantons de Cardiff et Monmouth; l'île Thorah, sur le lac Simcoe (terres des Sauvages), et Navy Island, sur la rivière Niagara (terres de l'artillerie); on a aussi jalonné de nouveau des lots de concession gratuite sur le chemin d'Opéongo.

Les arpentages suivants sont également terminés, mais le département n'a pas encore reçu les rapports des arpenteurs: canton de Monck et subdivision de l'emplacement de ville de Muskokaville en lots de construction et places publiques, près des grandes chutes de la rivière Muskoka; canton de Jones; reste des cantons de Wollaston et Dungannon; nouvel arpentage du canton de Burleigh, et arpentages des terres des Sauvages sur la grande Ile Manitouline, comprenant les cantons de Howland, Bidwell, Sheguiandah et Assiginack.

Pendant le semestre on a émis des instructions pour un nouvel arpentage des cantons de Harvey et Burleigh; pour la subdivision de Navy Island, sur la rivière Niagara (terres de l'artillerie), et de la Pointe-aux-Pins, au Rondeau, dans le canton de Harwich; pour le tracé d'une ligne de base, devant servir à une subdivision en cantons, sur la côte Est de la Baie Géorgienne, et pour un tracé de chemin d'Arnprior au village de Springtown, etc., sur la rivière Madawaska; pour une ligne de contour de l'emplacement de ville de Bronte, à Trafalgar (Sauvages); pour l'augmentation D, dans le canton de Sophiasburg; et pour un nouveau jalonnage d'une portion des lots gratuits sur le chemin de Hastings.

#### ARPENTAGES DU BAS-CANADA.

Les arpentages exécutés d'après les instructions du département pendant le semestre, comprennent les limites des cantons; l'établissement de lignes de divisions entre les seigneuries et les cantons adjacents; la vérification des anciens arpentages; la subdivision en lots de fermes des portions arables des cantons; et les explorations nécessaires pour le tracé et la construction de certains chemins de colonisation; toutes ces opérations indiquées dans les rapports officiels sont réparties sur dix comtés du Bas-Canada. Une superficie de 156,134 acres, divisée en lots de ferme, couvre une partie de sept cantons, situés dans les comtés suivants:

#### CHICOUTIMI.

Le canton de Parent est situé sur la côte nord-ouest du lac St. Jean, entre les rivières Ashuapmouchouan et Mistassini. Trente-mille cent dix-huit acres, formant environ la moitié de la superficie du canton, ont été divisés en lots d'environ cent acres chacun; les

rapports indiquent que la plus grande portion de ces terres est bonne et facilement arable ; elle est surtout fertile dans la partie baignée par la rivière Ticonabé, affluent considérable de la rivière Mistassini. L'ouverture de ce canton sur le prolongement des cantons à l'est et à l'ouest du lac St. Jean, qui se colonisent rapidement, ne pourra manquer d'attirer dans cette portion du pays un grand concours de colons.

L'étendue de terre connue sous le nom de l'Île Alma et formée par la grande décharge de la rivière Saguenay, au nord, et la petite décharge sur le chenal sud, et comprise entre les limites extérieures du canton Delisle situé dans le même canton, a été subdivisée en lots formant un total de neuf mille neuf cent vingt-sept acres de terre. La qualité supérieure du sol, uni sur toute la surface de cette île, fait de cette étendue de terre un des meilleurs emplacements pour la colonisation et l'établissement de manufactures.

#### L'ISLET.

Le canton de Leverrier et le reste du canton adjacent, canton de Talon, contenant ensemble 70,202 acres de terre, ont été divisés en lots pour la colonisation. Ces arpentages complètent presque la subdivision de toute cette section du pays située entre les seigneuries et la frontière, entre cette ligne et les comtés de Dorchester, Bellechasse et Montmagny en allant au sud-ouest et le comté de Kamouraska au nord-est. Ces arpentages étaient recommandés dans le rapport annuel du commissaire des terres de la couronne pour l'année 1856-57 comme étant nécessaires aux intérêts de la colonisation.

Une partie des lots en arrière du canton d'Ashford, sur le chemin Elgin, a été subdivisée en lots, formant une étendue de neuf mille six cent soixante acres de terre ; une portion considérable de cette étendue est très—propre à la culture, spécialement les terrains d'alluvion le long de la Rivière Onelle sur les bords de laquelle on a déjà élevé des moulins à scie importants dans les parties nouvellement arpentées.

#### BERTHIER.

Les trois premiers rangs des cantons de Brassard et Provost, situés sur les rives opposées de la rivière Matawan, large cours d'eau prenant sa source dans le comté de Montcalm, baignant les comtés de Joliette, Berthier, Maskinongé et St. Maurice, et se jetant dans la rivière St. Maurice, à environ cinquante milles au-dessus de Trois-Rivières, ont été arpentés et divisés en lots de cent acres, formant une étendue totale d'environ 24,000 acres de terre.

Ces cantons, qui suivent la ligne de district, sont situés à environ trente milles en arrière des cantons arpentés de Peterborough et Brandon, et forment géographiquement partie de la grande vallée ou bassin du St. Maurice. Bien qu'ils soient assez éloignés, la bonne qualité du sol à une assez grande distance des bords de la rivière, d'après les rapports des arpenteurs qui ont exploré cette partie du pays, en assure la colonisation rapide, surtout lorsque le chemin que le département des travaux publics a commencé à construire depuis les établissements les plus rapprochés dans la paroisse de St. Gabriel de Brandon, à la décharge du lac Kiakamak dans la Matawan, canton de Provost, sera ouvert à la circulation pendant l'été.

## ARGENTEUIL.

Dans ce comté les cinq premiers rangs du canton de Wolfe, contenant neuf mille soixante-et-onze acres, ont été subdivisés en lots de ferme à l'effet d'étendre le champ de la colonisation à l'ouest du canton de Beresford, contigu au comté de Terrebonne, où les terres arpentées sont rapidement vendues et occupées.

## BELLECHASSE.

L'étendue de terre accidentée, en arrière des rangs de front du chemin Taché, dans le canton de Buckland, contenant trois mille cent soixante-six acres, a été subdivisé pour former un rang additionnel de lots prêts pour la colonisation ; ce travail complète l'arpentage de la partie nord-est du canton.

## TEMISCOUATA.

On a fait le tracé d'un chemin de colonisation qui partira du chemin du gouvernement à St. Alexandre, à la tête du lac Pohénigamook, dans le canton de Pohénigamook, traversera le canton projeté d'Escourt jusqu'à l'affluent de la rivière Bleue et de la Rivière St. François, parcours total de dix milles et demi. Près de son extrémité sud cette ligne intersecte un autre chemin partant de l'établissement du Grand Détour dans la paroisse de Notre-Dame-du-Lac, dans la seigneurie du lac Témiscouata, et de là traverse le canton projeté de Cabano, au sud de la rivière Cabano à la sortie du lac Long, et va jusqu'à son intersection avec le chemin Pohénigamook déjà mentionné, distance totale de dix-neuf milles, dont cinq milles et demi sont situés dans la seigneurie de Témiscouata, et le reste sur des lots vacants de terres de la couronne. Les terrains situés sur cette ligne sont avantageux à la construction d'un bon chemin et, sauf quelques exceptions, la surface est unie, et la qualité générale du sol paraît propre à la colonisation. On se propose donc d'établir des rangs de lots sur les deux lignes dans les cantons d'Escourt et de Cabano.

## CHARLEVOIX ET CHICOUTIMI.

Une ligne de chemin de colonisation, appelée le Chemin des Marais, a été tracée d'un point du chemin public près le Ruisseau Menin, sur la rive gauche ou ouest de la rivière Malbaie, dans la seigneurie de Mont Murray, comté de Charlevoix, et de là suit la vallée du cours d'eau en arrière de la seigneurie, puis prend une direction est dans la vallée du Ruisseau des Marais jusqu'au quarante-huitième degré de latitude qui est la limite sud du comté de Chicoutimi, à dix-huit milles de la limite de la seigneurie de Mont Murray. A partir de ce point la ligne prend une direction nord-ouest jusqu'à son intersection au trente-unième mille, avec la ligne tracée à partir de l'Anse St. Jean, sur le Saguenay.

L'aspect général du pays que traverse la ligne ci-dessus décrite, bien qu'accidenté et montagneux, présente çà et là des étendues de bonne terre qu'on a suivies avec soin dans le tracé. L'avantage principal de la ligne est toutefois d'offrir une communication entre les établissements de l'Anse St. Jean et ceux de la Grande Baie, par le chemin Ste. Agnès, avec les paroisses populeuses de la seigneurie de la Malbaie sur le St. Laurent.

---



---

*CHEMINS DE COLONISATION—HAUT-CANADA.*

Pendant le semestre, on a fait une exploration à l'effet de continuer le chemin de Mississipi, d'Addington au chemin de Hastings, parcours d'environ quarante milles d'après une évaluation dressée à l'avance. On a également fait l'exploration et l'évaluation du chemin Monk, depuis le lac Couchiching au chemin de Bobcaygeon, parcours d'environ cinquante milles.

On a continué les contrats pour les ouvrages suivants, savoir : construction de dix milles de Pembroke au chemin Mattawan et de vingt milles sur chacun des chemins de Burleigh et de Parry Sound, plus un pont sur la rivière Pétéwawa.

On a commencé à faire faire à la journée et sous la direction d'habiles agents-voyers des réparations sur les chemins d'Addington, Frontenac, Hastings, Mississipi et Muskoka. On a aussi ouvert douze milles de plus sur le chemin de Hastings.

Comme aucun de ces travaux n'était terminé au 30 juin dernier, les détails des opérations et des dépenses seront donnés dans le rapport de l'année fiscale qui finira au 30 juin prochain.

---

*PROGRÈS DE LA COLONISATION SUR LES CHEMINS DE COLONISATION DU HAUT-CANADA.*

CHEMIN D'ADDINGTON.—Point de nouveaux colons ; trois lots qui avaient été abandonnés ont été repris.

CHEMINS DE BOBCAYGEON, FRONTENAC ET HASTINGS.—Point de nouveaux colons.

CHEMIN DE BURLEIGH.—L'agent fait rapport que quarante-trois nouveaux colons s'y sont établis.

CHEMIN DE MUSKOKA.—Deux nouveaux colons et treize lots repris.

CHEMIN D'OPEONGO.—Cinq nouveaux colons et trois lots repris.

CHEMIN DE PETERSON.—Cinquante nouveaux colons et douze lots repris.

---

*PROGRÈS DE LA COLONISATION SUR LES CHEMINS DE COLONISATION DU BAS-CANADA.*

CHEMIN ELGIN.—Pas de nouveaux colons.

ROUTE D'ETCHEMIN.—Trois nouveaux colons.

CHEMIN MAILLOUX.—Deux.

CHEMIN DE MATAPEDIA.—Quatre.

CHEMIN TACHÉ.—Un.

CHEMIN DE TEMISCOUATA.—Seize nouveaux colons.

Les détails statistiques des améliorations et produits pendant l'année 1863 ont été donnés dans le rapport de l'an dernier. Depuis cette époque, on n'a pas fait d'inspection.

Comme j'ai pris la direction du département quelques semaines seulement avant la fin du semestre, et que pendant cette courte période, j'ai eu à remplir mes fonctions législatives, je n'ai eu que peu de temps pour me mettre au courant des affaires des terres de la couronne, et je ne hasarderai aucunes " observations générales " à ce sujet.

Respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,  
*Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.  
Québec, décembre 1864.

---

---

APPENDICE

AU

RAPPORT

DU

**Commissaire des Terres de la Couronne.**

---

---

---

 MATIERES DE L'APPENDICE.
 

---

APPENDICE.	PAGE.
1.—Liste des officiers et commis du département .....	1
2.—Liste des agents des terres de la couronne pour le Bas-Canada .....	5
3.—Liste des agents des terres de la couronne pour le Haut-Canada.....	7
4.—Liste des agents des bois du Canada.....	8
5.—Liste des agents des biens des Jésuites dans le Bas-Canada, du domaine de la couronne et de la seigneurie de Lauzon .....	10
6.—Etat du nombre d'acres vendus.....	11
7.—Etat des recettes qui sont considérées comme revenu.....	11
8.—Etat des dépenses faites à compte des frais d'administration.....	12
9.—Etat des perceptions.....	13
10.—Etat des recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Haut-Canada.....	14
11.—Etat des recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Bas-Canada .....	15
12.—Etat des recettes et déboursés à compte des terres des écoles communes, Haut-Canada.....	16
13.—Etat des recettes et déboursés à compte des terres des écoles de grammaire, Haut-Canada.....	17
14.—Etat des recettes et dépenses à compte des biens des Jésuites, Bas-Canada .....	18
15 (a).—Etat des recettes et dépenses à compte de la seigneurie de Lauzon, Bas-Canada.....	19
15 (b).—Etat des recettes et dépenses à compte de la succession de feu Sir John Caldwell .....	20
16 (a).—Etat des recettes et dépenses à compte du domaine de la couronne, Bas-Canada .....	21
16 (b).—Etat des recettes et dépenses à compte des mines d'or .....	22
17.—Etat des recettes et dépenses à compte des terres de l'artillerie, Canada.....	23
18.—Arpentages du Bas-Canada .....	24
19.—Arpentages du Haut-Canada .....	25
20.—Bois et forêts.....	27
21.—Etat des travaux du bureau.....	43
22.—Etat des recettes et dépenses à compte des pêcheries.....	45
23.—Primes de pêche payées.....	46
24.—Règlements au sujet des mines d'or.....	47
25.—Instructions et rapport relatifs à l'exploitation des mines d'or.....	49
26.—Règlements au sujet des terrains miniers .....	54
27.—Rapport du député-surintendant des affaires des Sauvages.....	55

APPENDICE No. 1.

LISTE des OFFICIERS et des COMMIS du département des Terres de la Couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Désignation.	Nom.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Par qui nommé.	Remarques.
		\$ cts.			
Commissaire .....	L'hon. W. McDougall.....	5000 00 .....	1862, mai 24.....	.....	
do .....	L'hon. A. Campbell.....	5000 00 .....	1864, mars 30.....	.....	
Assistant-commissaire.....	And. Russell .....	2600 00 .....	1839, nov. 22.....	Lord Sydenham.....	
Sous-arpen-teur gé-né-ral.....	Jos. Bouchette.....	2400 00 .....	1818, mars 18.....	Sir T. C. Sherbrooke .....	
Comptable et caissier.....	William Ford.....	1610 00 .....	1852, avril 10.....	Commis. des terres de la couronne.	
Arpen-teur et des-si-nateur.....	E. T. Fletcher.....	1360 00 .....	1841, déc. 21.....	Arpen-teur-gé-né-ral Parke.....	
Chef des arpen-tages, Haut-Canada.....	Thomas Devine.....	1600 00 .....	1846, juill. 11.....	Commis. des terres de la couronne.	
Arpen-teur et des-si-nateur.....	G. G. Dunlovie.....	1320 00 .....	1852, mars 22.....	do .....	
do .....	J. W. Bridgland .....	1600 00 .....	1856, jan. 22.....	do .....	
do .....	E. Fox .....	1080 00 .....	1857, sept. 28.....	Gouverneur en conseil.....	
Des-si-nateur .....	J. F. Bouchette.....	1160 00 .....	1854, jan. 9.....	Commis. des terres de la couronne.	
do .....	S. P. Bauset.....	1060 00 .....	1854, juin 1.....	do .....	
Arpen-teur et des-si-nateur.....	E. E. Taché.....	1040 00 .....	1861, avril 3.....	do .....	
Des-si-nateur .....	H. F. Hayward .....	912 50 .....	1857, jan. 29.....	do .....	Transféré du département des postes, le 1er juin 1861.
Sur-intendant des bois et forêts .....	P. M. Partridge.....	1600 00 .....	1851, fév. 19.....	do .....	
Commis de 1re classe.....	Thos. Hector.....	1610 00 .....	1839, juin 17.....	Sir George Arthur.....	
do .....	H. J. Jones.....	1360 00 .....	1840, nov. 9.....	do .....	
do .....	J. C. Tarbutt .....	1610 00 .....	1841, juin 1.....	Gouverneur-général.....	
do .....	W. F. Collins .....	1610 00 .....	1843, août 7.....	Commis. des terres de la couronne.	
do .....	F. T. Judah .....	1600 00 .....	1849, juin 12.....	do .....	
do .....	E. A. Généreux .....	1440 00 .....	1849, nov. 1.....	do .....	
do .....	Jeremiah Alley.....	1360 00 .....	1848, fév. 6.....	do .....	
do .....	John Morphy.....	1360 00 .....	1851, juill. 8.....	do .....	
do .....	John Tolmie.....	1360 00 .....	1853, oct. 22.....	do .....	
do .....	Thomas Hammond.....	1360 00 .....	1842, jan. 24.....	do .....	
do .....	F. A. Hall.....	1360 00 .....	1847, jan. 1.....	M. le secrétaire Daly.....	
do .....	J. V. Gale.....	1280 00 .....	1856, sept. 11.....	Commis. des terres de la couronne.	
do .....	W. F. Witcher .....	1360 00 .....	1847, avril 1.....	do .....	
Commis de 2e classe.....	V. E. Tessier .....	1080 00 .....	1852, août 7.....	do .....	
do .....	A. Kirkwood .....	1080 00 .....	1854, mars 21.....	do .....	
do .....	A. T. Taylor.....	1060 00 .....	1854, oct. 29.....	do .....	
do .....	F. D. Dugal .....	1060 00 .....	1854, fév. 18.....	do .....	
do .....	F. Chassé .....	1060 00 .....	1855, mai 28.....	do .....	
do .....	L. A. Robitaille.....	1060 00 .....	1855, avril 1.....	do .....	
do .....	D. A. Grant .....	1060 00 .....	1856, août 1.....	do .....	
do .....	J. J. Prendergast.....	1060 00 .....	1851, août 1.....	do .....	
do .....	G. B. Cowper.....	1050 00 .....	1857, oct. 17.....	do .....	
do .....	L. D. Lemoine .....	912 50 .....	1858, avril 27.....	do .....	
do .....	Thos. Morkill .....	912 50 .....	1858, avril 24.....	do .....	

APPENDICE No. 1.—*Suite.*

LISTE des OFFICIERS et des COMMIS du département des Terres de la Couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Désignation.	Nom.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Par qui nommé.	Remarques.
		\$ cts.			
Commis de 2e classe.....	W. E. Collins.....	912 50 .....	1859, nov. 25.....	Commis. des terres de la couronne.	
Commis de 3e classe.....	John Innes.....	760 00 .....	1848, nov. 1.....	do	...
Dessinateur surnuméraire.....	A. L. Russell.....	2 00 par jour ...	1861, oct. 31.....	do	...
do .....	W. Baron Von Koerber.....	2 50 do .....	1862, oct. 1.....	do	...
Commis surnuméraire .....	D. C. Mackenzie.....	2 50 do .....	1860, jan. 18.....	do	...
do .....	J. M. Grant.....	2 50 do .....	1860, mai 12.....	do	...
do .....	G. Lindsay.....	2 50 do .....	1860, fév. 4.....	do	...
do .....	G. Van Felson.....	2 50 do .....	1860, oct. 8.....	do	...
do .....	J. Nickinson .....	2 00 do .....	1860, nov. 8.....	do	...
do .....	D. G. B. Ross.....	2 00 do .....	1861, avril 15.....	do	...
do .....	H. B. Dufort.....	2 00 do .....	1861, juin 7.....	do	...
do .....	L. Berthelot.....	2 50 do .....	1861, sept. 25.....	do	...
do .....	A. J. Scott.....	2 00 do .....	1861, oct. 24.....	do	...
do .....	F. Norton.....	2 50 do .....	1860, mars 30.....	do	...
do .....	W. Ebbs.....	2 50 do .....	1862, avril 3.....	do	...
do .....	R. H. Browne.....	2 00 do .....	1862, mai 14.....	do	...
do .....	R. H. Temple.....	2 00 do .....	1863, sept. 4.....	do	...
do .....	J. Murphy.....	2 00 do .....	1863, sept. 16.....	do	...
do .....	J. S. Thomson.....	2 00 do .....	1863, oct. 21.....	do	...
do .....	M. S. Foley.....	2 00 do .....	1864, jan. 1.....	do	...
do .....	R. Nettle.....	2 50 do .....	1864, fév. 22.....	do	...
do .....	J. R. Montgomery .....	2 00 do .....	1864, mars 5.....	do	...
Gardien de bureau.....	John Bradshaw .....	500 00 .....	1852, mars 27.....	do	...
Messageur .....	George Fisher.....	416 00 .....	1844, sept. 1.....	do	...
do .....	P. Cahill.....	450 00 .....	1856, sept. 2.....	do	...
do .....	P. Potvin.....	450 00 .....	1859, sept. 1.....	do	...
do .....	C. Dumontier .....	450 00 .....	1864, mars 26.....	do	...

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

## APPENDICE No. 1 (a).

LISTE des OFFICIERS et COMMIS du département des Terres de la Couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864, indiquant les différentes divisions du département.

Divisions.	Noms.	Désignation.
	L'hon. A. Campbell .....	Commissaire.
	Andrew Russell.....	Assistant-Commissaire.
Arpentages et patentes du Bas-Canada.....	J. Bouchette.....	Sous-arpen-teur général.
	E. T. Fletcher.....	Arpen-teur en chef et dessinateur, et inspecteur des arpentages.
	G. G. Dunlevie.....	Arpen-teur et dessinateur.
	J. F. Bouchette .....	Dessinateur.
	E. E. Taché.....	Arpen-teur et dessinateur.
	W. Baron Von Koerber.....	Dessinateur surnuméraire.
	F. Chassé.....	Commis.
	T. Morkill.....	Commis.
Arpentages du Haut-Canada.....	Thomas Devine.....	Surint. des arpentages, H.-C.
	E. Fox .....	Arpen-teur et dessinateur.
	H. F. Hayward .....	Dessinateur.
	D. A. Grant.....	Commis et teneur de liv. de la div.
	A. J. Scott .....	Commis surnuméraire.
Chemins de colonisation et terres de l'artillerie, Canada-Ouest.	J. W. Bridgland.....	Arpen-teur en chef et inspecteur des arpentages.
	A. L. Russell .....	Dessinateur surnumér. et commis.
	M. S. Foley.....	Commis surnuméraire.
Patentes .....	H. J. Jones.....	Commis en chef des brevets.
	J. J. Prendergast.....	Commis.
	J. Innes.....	Commis.
Comptes .....	William Ford .....	Comptable et caissier.
	J. V. Gale.....	Teneur de livres du département.
	D. G. B. Ross.....	Commis surnuméraire.
	H. B. Dufort.....	Commis surnuméraire.
	W. Gibbs.....	Commis surnuméraire.
	J. R. Montgomery.....	Commis surnuméraire.
Réclamations pour les terres du H.-C. et les terrains miniers—aussi, ventes des terres de la couronne dans les anciens cantons..	Thomas Hector .....	Chef de division.
	F. A. Hall.....	Commis.
	T. Hammond.....	Commis.
	G. Lindsay .....	Commis surnuméraire.
	J. S. Thomson .....	Commis surnuméraire.
Ventes des terres, Haut-Canada.....	J. C. Tarbutt.....	Chef de division.
	A. Kirkwood.....	Commis.
	A. T. Taylor .....	Commis.
	J. M. Grant.....	Commis surnuméraire.
Rapports des terres, Haut-Canada .....	Jeremiah Alley.....	Commis en chef des rapports des agents, H.-C.
	J. Tolmie .....	Commis.
	F. Norton .....	Commis surnuméraire.
	R. Nettle .....	Commis surnuméraire.
Ventes des terres du B.-C., section Ouest.....	W. F. Collins.....	Chef de division.
	F. D. Dugal .....	Commis.
	W. E. Collins .....	Commis.
	L. Berthelot.....	Commis surnuméraire.
Ventes des terres du Bas-Canada, section Est, et chemins de colonisation.	E. A. Généreux.....	Chef de division.
	V. E. Tessier .....	Commis.
	L. D. Lemoine .....	Commis.
Bien des Jésuites, seigneurie de Lauzon, et domaine de la couronne.	F. T. Judah.....	Chef de division.
	D. C. Mackenzie.....	Commis surnuméraire.
	R. H. Browne.....	Commis surnuméraire.

APPENDICE No. 1 (a).—*Suite.*

LISTE des OFFICIERS et COMMIS du département des Terres de la Couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864, indiquant les différentes divisions du département.

Divisions.	Noms.	Désignation.
Bois et Forêts .....	P. M. Partridge.....	Surintendant.
	L. A. Robitaille.....	Commis.
	G. B. Cowper.....	Teneur de livres de la division.
	G. Vanfelson.....	Commis surnuméraire.
	J. Nickinson.....	Commis surnuméraire.
Pêcheries .....	J. Murphy .....	Commis surnuméraire.
	W. F. Whitcher.....	Chef de division.
Registreur .....	S. P. Bauset.....	Commis et dessinateur.
	J. Morphy.....	Registreur.
Gardien de bureau .....	R. Temple.....	Commis surnuméraire.
	John Bradshaw.....	
Messagers.....	George Fisher.....	
	P. Cahill.....	
	P. Potvin.....	
	C. Dumontier.....	

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 2.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE POUR LE BAS-CANADA, date de leur nomination, et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

SECTION DE L'EST.

Noms.	COMTES.	Date de la nomination.	Commission.	Remarques.
Bochet, A.	Portneuf et Champlain	1843, juin 30	\$ 1 34	
Bourgeois, J.	Berthier et Joliette	1858, décembre 23	13 87	
Bouliane, R.	Saguenay	1858, septembre 10	1 10	
Daly, A.	Partie de Leinster	1844, juin 12	17 95	
Déry, I. P.	Partie de Portneuf	1851, juillet 12	11 20	
Deguisse, F.	Partie de Kamouraska	1850, mai 25	5 40	
Drapeau, S.	Chemin Elgin et Taché, agent des octrois gratuits	1858, janvier 29	8 10	et \$4 par jour.
Dubord, L. A.	Maskinongé et St. Maurice	1859, mai 26	39 43	
Eden, J.	Gaspé	1851, mai 24	68 59	
Farwell, W.	Compton	1861, septembre 20	301 09	et \$600 par année.
Gauvreau, L. N.	Partie de Rimouski	1848, juillet 22	38 92	
Labrecque, L.	Beauce	1861, avril 26	159 19	
Lamontagne, F.	Partie de Bellechasse	1862, octobre 30	9 81	
Laporte, J.	Partie de Peterboro'	1860, septembre 1er	1 47	
Lavallée, A. B.	Parties des Deux-Montagnes et Terrebonne	1843, août 12	19 26	
LeBel, J. T.	Parties de Sherbrooke et Wolfe	1852, mai 31	126 55	
LeBel, J. A.	Bonaventure	1858, mars 25	25 97	
Larue, S. V.	Partie de Bellechasse	1852, octobre 11	6 78	
Lepage, J. B.	Partie des chemins de Rimouski et Métapédia	1855, septembre 12	10 49	et \$2 par jour.
Martin, V.	Chicoutimi	1858, septembre 10	25 17	
Rouleau, F.	Dorchester	1862, juin 6	20 17	
Roy, C. F.	Parties de Rimouski et Gaspé	1862, août 6	5 76	et \$2 par jour.
Ross, Andrew	Partie de Mégantic, Dorchester et Bellechasse	1843, juin 30	118 82	
Stewart, McL.	Québec	1845, septembre 27	1 00	
Tétu, F.	Parties de L'Islet et Bellechasse	1850, mai 25	64 12	
Vergé, J. N.	Baie des Chaleurs	1861, mai 27	10 59	

EMOLUMENTS.

5 cent de commission sur les premières..... \$ 2000.  
 24 cent de commission sur les suivantes..... 28000.  
 14 cent de com. sur toute somme excédant... 30000.

9

WILLIAM FORD,  
Comptable et caissier.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 2.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE POUR LE BAS-CANADA, date de leur nomination, et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

SECTION DE L'OUEST.

Noms.	COMTES.	Date de la nomination.	Commission.	Remarques.
			\$ cts.	
Barron, T.....	Partie des Deux-Montagnes.....	1864, mai 28.....	1 45	EMOLUMENTS. 5 cent de commission sur les prem. \$2000 24 cent de commission sur les suiv. \$28000 14 cent de commission sur toute somme excédant ..... 30000
Bastien, F. X.....	Partie d'Ottawa .....	1845, août 4.....	97 37	
Bourgeois, G. A.....	Partie de Drummond .....	1850, mars 23.....	46 05	
Cameron, G. W.....	Partie d'Ottawa .....	1859, décembre 12.....	103 90	
Felton, J.....	Partie de Sherbrooke, Stanstead et Drummond.....	1843, janvier 30.....	219 17	
Farley, R.....	Partie d'Ottawa.....	1859, août 27.....	236 98	
Gagnon, A.....	Arthabaska.....	1860, janvier 12.....	41 08	
Hume, J.....	Partie de Mégantic.....	1852, janvier 21.....	85 06	
Judgson, G. M.....	Partie de Pontiac.....	1858, février 27 .....	290 42	
Kemp, O. J.....	Stanstead, Missisquoi et Shefford.....	1848, avril 15.....	87 55	
McBean, M.....	Partie d'Ottawa .....	1859, novembre 14.....	128 55	
McMillan, D.....	Partie des Deux-Montagnes.....	1860, août 4.....	12 21	
Smith, T.....	Partie d'Ottawa .....	1860, juin 20.....	155 16	
Sheppard, Hon. W.....	Partie de Drummond .....	1862, mai 1er.....	85 07	

WILLIAM FORD,  
Comptable et caissier.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

**APPENDICE No. 3.**

**LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE POUR LE HAUT-CANADA, date de leur nomination, et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant le semestre expiré le 30 juin 1864.**

Noms.	COMTES.	Date de la nomination.	Commission.	Remarques.
Alexander, J.....	Simcoe .....	1843, avril 18.....	\$ cts. 646 49	Agent de distribution des octrois gratuits.
Boswell, G. G.....	Partie de Victoria et Peterboro', et chemin Bobcaygeon...	1861, décembre 4.....		
Carroll, John.....	Chemin Burleigh, townships Anstruther, Chandos, Cardiff.	1863, octobre 27.....	122 53	Agent de distribution.
Geddes, A .....	Wellington .....	1845, juin 8.....	923 12	
Hayes, M. P .....	Partie de Hastings, et chemin Hastings.....	1856, juillet 3.....	103 68	Agent de distribution.
Harris, W .....	Partie de Renfrew, chemin d'Ottawa et Opéongo .....	1851, juin .....	150 01	
Huber, H. S.....	Waterloo.....	1863, novembre.....	228 32	Agent de distribution.
Jackson, W.....	Grey.....	1854, novembre 3.....	1,138 22	
Macpherson, J.....	Lennox, partie de Frontenac et Addington, che. Frontenac.	1860, février 21.....	411 65	Agent de distribution.
Moffat, J. P .....	Partie nord de Renfrew.....	1858, novembre 26 .....	66 05	
McNabb, A.....	Bruce.....	1851, avril 29.....	988 19	Agent de distribution.
Oliver, R. J.....	Chemin Muskoka, townships Morrison, Monck, Muskoka, Draper, Macaulay, McLean, Brunel.....	1859, juillet 22 .....	72 31	
Perry, E.....	Partie de Frontenac et Addington, et chemin Addington..	1856, mars 27 .....	144 28	Agent de distribution.
Roche, G. M .....	Victoria.....	1858, octobre 22 .....	207 62	
Sharman, J .....	Perth.....	1853, avril 27 .....	808 26	Agent de distribution.
Widder, C.....	Huron .....	1857, janvier 15.....	779 85	
Wilson, J.....	Partie du district d'Algoma.....	1845, juillet 25.....	21 60	

EMOLUMENTS.

Commission de 5 p. c. sur les lères...\$2000 00  
 Commission de 2 1/2 p. c. sur les suivantes.25000 00  
 Commission de 1 1/4 pour cent sur toute somme excédant.....30000 00  
 Les agents de distribution reçoivent de chaque colon la somme de \$5.00, dont ils gardent les deux tiers et transmettent le reste au département.

WILLIAM FORD,  
Comptable et caissier.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 4.

LISTE DES AGENTS DES BOIS DE LA COURONNE (dans le Haut et le Bas-Canada), leurs assistants, noms des territoires, résidences, date de leur nomination, et salaire alloué à chacun d'eux pour leurs services, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Noms des territoires.	Noms des agents et assistants.	Résidences.	Date de la nomination	Salaire par ann.	Salaire payé durant les six mois.	Remarques.
				\$ cts.	\$ cts.	
Haut-Ottawa .....	A. J. Russell, agent et inspecteur des agences des bois de la cour., Canada.	Cité d'Ottawa.....	juin, 1846.....	1840 00	920 00	Salaire jusqu'au 23 juin 1864, \$1,100. Décédé en 1864. Les devoirs du percep. sont maintenant remplis par l'agent des bois de la cour... Employé temporaire. comme commis avant le 23 juin 1864, à \$1.50 par jour. Nommé permanent à cette date à \$700 par année. Employé temporairement avant le 23 juin 1864, à \$2.00 par jour. Nommé permanent à cette date à \$600 par année.
	C. S. McNutt, assistant.....	do .....	13 avril 1858 .....	1200 00	552 19	
	E. Smith, percep. des droits des glis. {	do .....	23 mai 1860.....	1000 00	500 00	
	do assistant dans le bureau {	do .....	.....	400 00	200 00	
	J. Ritchie, commis.....	do .....	23 juin 1864.....	.....	276 34	
	D. Russell, dessinateur.....	do .....	23 juin 1864.....	.....	302 00	
Bas-Ottawa .....	E. T. Smith, employé de temps à autre .....	do .....	23 juin 1864.....	.....	9 00	A \$1.50 par jour lorsqu'employé.
	Richard Quinn, messenger.....	do .....	1er avril 1858 .....	160 00	80 00	
	Charles E. Belle, agent .....	Montréal .....	6 mai 1854.....	1200 00	600 00	
Ontario et Huron, Supérieur et Péninsule du Canada-Ouest.....	J. C. Coursolles, commis.....	do .....	1er mai 1858 .....	500 00	250 00	
	Joseph F. Way, agent.....	Belleville .....	6 mai 1854.....	1440 00	720 00	
Huron, Supérieur et Péninsule du Canada-Ouest réorganisés .....	J. A. Macinnes, commis.....	do .....	26 février 1859.....	600 00	300 00	
	F. W. Stayner, préposé au bureau à Windsor .....	Windsor .....	.....	500 00	250 00	
St. Maurice.....	John R. Nash, agent .....	Toronto.....	28 juin 1864.....	1000 00	8 34	
	A. Dubord, agent.....	Trois-Rivières .....	26 mai 1859.....	1200 00	600 00	
	William Lamb, commis.....	do .....	2 septembre 1861.....	400 00	200 00	

St. François.....	Gerrard J. Nagle, agent.....	St. Hyacinthe.....	30 mai 1864.....	1200 00	600 00	
Saguenay .....	Geo. Duberger, do .....	Chicoutimi.....	30 mai 1864.....	1200 00	600 00	
Chaudière et Madawaska ..	Charles Dawson, do .....	Fraserville, Rivière du Loup.....	15 septembre 1857.....	1000 00	500 00	
Bas St. Laurent .....	Charles T. Dubé, do .....	Trois-Pistoles .....	15 mars 1855 .....	700 00	350 00	
Baie des Chaleurs . . . . .	Jos. N. Vergé, do .....	Carleton, Bonaventure...	29 mars 1855.....	600 00	300 00	
Percepteur à Québec.....	McLean Stewart, percepteur .....	Québec.....	27 septembre 1845.....	1800 00	900 00	
	J. M. O'Leary, assistant.....	do .....	1er mai 1853.....	950 00	332 28	Payé jusqu'au 6 mai et démis le 17 mai 1864.
	William O'Kane, do .....	do .....	1er juin 1861.....	950 00	194 31	Salaire comme commis, \$500, jus- qu'au 17 mai 1864.
	John Mackay, commis .....	do .....	27 mai 1864... ..	500 00	48 52	

Les devoirs des agents des bois de la couronne sont d'accorder des permis pour la coupe des bois, percevoir les droits dus à la couronne, protéger le domaine public contre les déprédations des bois et forêts dans les limites de leurs agences, et voir à l'administration générale de l'exploitation des bois, etc.

ANDREW RUSSELL,

*Assistant-Commissaire.*

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 5.

LISTE DES AGENTS, etc., des Biens des Jésuites, du Domaine de la Couronne, de la Seigneurie de Lauzon et des Mines du Bas-Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Noms des agents.	Nature de l'agence.	Date de la nomination.	Rémunération reçue durant le sem.	Remarques.
Félix Fortier.....	Agent de perception et de commutation, seigneurie de Lauzon, et surintendant des lots de grève et d'eau profonde, Bas-Canada, excepté ceux sous la direction et conduite de, et appartenant aux commissaires du havre de Québec et Montréal.	Nommé agent de percep. pour Lauzon et surint. des lots de grève et d'eau profonde pour le port de Québec, sept. 1855; devoirs comme tel étendus au Bas-Canada, 12 juin 1860.	\$ cts. 700 00	Salaire comme agent de perception pour Lauzon, et surintendant des lots de grève et d'eau profonde. Il est alloué de plus \$150 pour loyer de bureau. Comme agent de commutation, il a droit à \$6 sur chaque comm.; il n'y en a pas eu durant le sem. expiré le 30 juin 1864.
Joseph Laurin.....	Agent du domaine de la couronne et de commutation, <i>censive</i> de Québec.	Nommé en septembre 1855.....	364 71	Ce montant (\$250 pour salaire et la balance, \$114.71, commission) reçu comme agent du domaine de la couronne. Comme agent de commutation, il doit recevoir du requérant \$6 dans chaque cas; il n'y en a pas eu durant le sem. de '64.
Valère Guillet.....	Agent de commut., <i>censive</i> de Trois-Rivières.	Nommé en juin 1854.....	.....	Est payé par les requé. \$6 sur chaque commutation; il n'y en a pas eu durant le sem. de 1864.
Jean Baptiste Varin.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.	Nommé par l'ex-commissaire des biens des Jésuites.	823 62	Ce montant reçu pour commission comme agent percepteur, et \$24 comme allocation de bureau pour le semestre. Aucune rémunér. reçue durant le sem. comme agent de commut.
L'honorable Louis Panet.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Québec.	Nommé do do .....	675 63	A lui payées comme commission sur perceptions. Différence entre ce montant et \$450, limite de la com. pour le sem., à être remboursé. Aucune commut. durant le semestre de 1864.
Valère Guillet et Flavien Lottinville.....	Agent de perception et de commutation pour le Cap de la Magdeleine et les biens des Jésuites, cité de Trois-Rivières.	Nommé en juin 1855.....	105 65	Reçu pour commission comme agent percepteur. Aucunes commutations durant le semestre expiré le 30 juin 1864.
Louis Guillet, junr.....	Agent de perception et de commutation pour la seigneurie de Batiscan.	Nommé en juin 1848.....	124 53	do \$15 chargées de trop durant 1863, remboursées au commencement de ce sem. Auc. commut. durant le sem. finis à cette date.
Charles Lefebvre de Bellefeuille.....	Inspect. des mines d'or, divis. de la Chaud.	Nommé le 22 avril 1864.....	350 00	Payé au taux de \$5 par jour, y compris tous ses frais de voyage et de bureau.
James Kempt Gilman.....	do division de St. François.	Nommé le 29 avril '64 à la place de Dan. W. Mack; nommé le 22 avril 1864 et qui a résigné.	315 00	do do

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1864.

F. T. JUDAH,  
Commiss des Biens des Jésuites, etc.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

## APPENDICE No. 6.

ETAT du nombre d'acres vendus, montant des ventes et montants perçus dans le Haut et le Bas-Canada, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

	Acres vendus.	Mont. des ventes.	Montant des perceptions.
		\$ cts.	\$ cts.
Terres du clergé, Haut-Canada.....	22,265½	37,123 35	103,934 56
do Bas-Canada.....	18,584	9,711 05	13,459 63
Terres de la couronne, Haut-Canada.....	79,145½	84,113 94	126,155 93
do Bas-Canada.....	203,459	101,715 15	60,00½ 18
Terres des écoles communes.....	29,405	49,094 75	98,216 54
Terres des écoles de grammaire.....	924½	1,610 50	5,516 88
	353,783½	283,368 74	407,287 72

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

## APPENDICE No. 7.

ETAT des recettes du département des Terres de la Couronne, durant le semestre expiré le 30 juin 1864, qui sont considérées comme revenu.

	\$ cts.
Terres de la couronne, Haut-Canada.....	125,520 11
do Bas-Canada.....	59,915 77
Mines, Haut-Canada.....	4,480 00
Profit sur scrip des terres de compensation.....	4 50
Profit sur scrip de New Bolton et Magog.....	3,703 80
Succession de feu Sir John Caldwell.....	8,141 35
Seigneurie de Lauzon.....	4,502 68
Domaine de la couronne.....	1,957 45
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada.....	75 56
do Bas-Canada.....	40 00
Glissoires d'Ottawa.....	2,166 88
Glissoires du St. Maurice.....	15 64
Bois et forêts.....	19,688 62
Pêcheries, Haut-Canada.....	116 66
Honoraires de location, Bas-Canada.....	9 00
do Haut-Canada.....	66 00
Honoraires des patentes, Bas-Canada.....	284 00
Commission sur les bois.....	80 98
Honoraires casuels, Bas-Canada.....	3 00
do Haut-Canada.....	613 97
Réclamations de terres dans Huron.....	300 00
	\$231,683 97

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

## APPENDICE No. 8.

ETAT des dépenses faites par le département des Terres de la Couronne, durant le semestre expiré le 30 juin 1864, à compte des frais d'administration.

	\$ cts.
William Farwell.....	300 00
Chemin Bobcaygeon .....	56 00
Chemin Elgin et Taché .....	728 00
Chemin Métapédiac.....	728 00
Chemin Hastings.....	208 00
Chemin Muskoka.....	88 00
Chemin Addington.....	96 00
Chemin d'Ottawa et Opéongo.....	128 00
Bureau des examinateurs des arpenteurs, Bas-Canada.....	116 50
do do Haut-Canada .....	180 00
Inspections de la couronne, Bas-Canada.....	385 00
do Haut-Canada.....	833 70
Agents à commission, Bas-Canada.....	2869 53
do Haut-Canada.....	7083 18
Annonces de la couronne, Bas-Canada.....	1002 59
do Haut-Canada .....	2994 82
Arpentages de la couronne, Bas-Canada.....	17325 57
do Haut-Canada.....	12782 56
Frais de port des agences, Bas-Canada .....	89 00
do Haut-Canada.....	206 58
Pêcheries, Bas-Canada .....	1642 30
Services spéciaux.....	1246 30
Contingents des départements.....	2396 41
Primes des pêcheries.....	9769 50
Chemins de colonisation, Haut-Canada .....	3798 82
Mines d'or, Bas-Canada .....	655 00
	\$67712 36
DEDUISEZ—Commission, services des écoles et du clergé.....	44192 19
	\$23520 17

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

## APPENDICE No. 9.

ETAT indiquant le montant des perceptions du département des Terres de la Couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

	§	cts.
Terres de la couronne, Haut-Canada.....	126155	03
do Bas-Canada.....	60004	18
Terres du clergé, Haut-Canada.....	103934	56
do Bas-Canada.....	13459	63
Terres des écoles de grammaire.....	5516	88
do communes.....	98216	54
Domaine de la couronne.....	3567	07
Seigneurie de Lauzon.....	5110	12
Biens des Jésuites.....	20873	56
Mines d'or, Bas-Canada.....	10	00
Sir John Caldwell, Biens de.....	8186	65
Terres des Sauvages.....	32305	92
Bois des Sauvages.....	330	95
Terres de l'artillerie.....	14471	03
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada.....	75	56
do do Bas-Canada.....	40	00
Glissoires d'Ottawa.....	2833	88
do St. Maurice.....	15	64
Bois et forêts.....	35354	76
Pêcheries, Haut-Canada.....	482	62
do Bas-Canada.....	4157	05
Honoraires de location, Bas-Canada.....	12	00
do Haut-Canada.....	66	00
Honoraires de patentes, Bas-Canada.....	284	00
Commission sur le bois.....	80	98
Honoraires casuels, Bas-Canada.....	3	00
do Haut-Canada.....	622	22
Réclamations des terres dans Huron.....	300	00
Mines, Haut-Canada.....	4480	00
Profit sur l'inscription.....	3708	30
	8545159	03

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 10.

ETAT des recettes et déboursés à compte des Réserves du Clergé, Haut-Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

TERRES VENDUES.			RECETTES.						PAIEMENTS.						
Semestre expiré le 30 juin	Acres.	Montant.	Principal. 18 Vic., c. 2.	Interêt. 18 Vic., c. 2.	Inspection. 18 Vic., c. 2.	Rentes sur lots non affermés.	Droits sur les b. de construction du clergé.	Permis du clergé Terres des colons.	Principal. 18 Vic., c. 2.	Interêt. 18 Vic., c. 2.	Inspection. 18 Vic., c. 2.	Rentes sur lots non affermés.	Droits sur les b. de construction du clergé.	Permis du clergé Terres des colons.	Déboursés
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1864.	22265½	37123 35	73457 38	30000 34	50 00	245 30	103 54	78 00	58147 03	24000 28	40 00	196 24	12 20	44 40	21494 41

RECAPITULATION.

RECETTES.	Montant.	PAIEMENTS.	Montant.
	\$ cts.		\$ cts.
Principal, 18 Vic., chap. 2.....	73457 38	Principal, 18 Vic., chap. 2.....	58147 03
Intérêt, do do .....	30000 34	Intérêt, do do .....	24000 28
Inspection, do do .....	50 00	Inspection, do do .....	40 00
Rentes sur lots non affermés.....	245 30	Rentes sur lots non affermés.....	196 24
Droits sur les bois de construction du clergé.....	103 54	Droits sur les bois de construction du clergé.....	12 20
Permis du clergé, terres des colons.....	78 00	Permis du clergé, terres des colons.....	44 40
		Déboursés .....	21494 41
	103934 56		103934 56

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 11.

RAPPORT des recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Bas-Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

TERRES VENDUES.			RECETTES.						PAIEMENTS.						
Semestre expiré le 30 juin	Acres.	Montant.	Principal. 18 Vic., c. 2.	Intérêt. 18 Vic., c. 2.	Loyer. 18 Vic., c. 2.	Inspection. 18 Vic., c. 2.	Perm. du clergé. T. des colons.	Versements, B. C.	Principal. 18 Vic., c. 2.	Intérêt. 18 Vic., c. 2.	Loyer. 18 Vic., c. 2.	Inspection. 18 Vic., c. 2.	Perm. du clergé. Terres des col.	Versements, B. C.	Déboursés.
1864.	18584	\$ cts. 9711 05	\$ cts. 11523 17	\$ cts. 1755 35	\$ cts. 8 00	\$ cts. 15 00	\$ cts. 4 00	\$ cts. 154 11	\$ cts. 9169 93	\$ cts. 1404 28	\$ cts. 6 40	\$ cts. 12 00	\$ cts. 3 20	\$ cts. 123 29	\$ cts. 2740 53

RECAPITULATION.

RECETTES.		Montant.	PAIEMENTS.		Montant.
		\$ cts.			\$ cts.
Principal, 18 Vic., chap. 2.....		11523 17	Principal, 18 Vic., chap. 2.....		9169 93
Intérêt, do do .....		1755 35	Intérêt, do do .....		1404 28
Loyer do do .....		8 00	Loyer do do .....		6 40
Inspection, do do .....		15 00	Inspection, do do .....		12 00
Permis, terres des colons.....		4 00	Permis, terres des colons .....		3 20
Versements, Bas-Canada.....		154 11	Versements, Bas-Canada .....		123 29
			Déboursés.....		2740 53
		13459 63			13459 63

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

ANDREW RUSSELL,  
*Sous-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 12.

ETAT du nombre d'acres vendus, et du montant reçu sur la vente des terres des Ecoles Communes, en vertu de la 12e Vict., chap. 200, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

TERRES VENDUES.			RECETTES.					PAIEMENTS.										
Date.	Acres.	Prix par acre.	Principal (12 Victoria, chap. 200).	Intérêt (12 Victoria, chap. 200).	Inspection.	25 cts. en sus par acre.	Permis aux occupants de terres.	Principal.	Intérêt.	Inspection.	25 cts. en sus par acre.	Permis aux occupants de terres.	Commission, principal.	Intérêt, commission.	Commission, inspect'n.	Commission, 25 cts. en sus par acre.	Commis. sur permis aux occupants de terres.	Déboursés.
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Le semestre expiré le 30 juin 1864.....	29405	2 00	69163 68	28919 71	12 50	12 65	108 00	54555 51	23135 77	10 00	10 12	43 40	13832 73	5783 94	2 50	2 53	21 60	818 44

RECAPITULATION.

RECETTES.		Montant.	PAIEMENTS.				Montant.
Principal .....		\$69163 68	Montant transporté au gouvernement à compte du principal.....				\$54555 51
Intérêt.....		28919 71	do	do	do	intérêt.....	23135 77
Inspection .....		12 50	do	do	do	inspection.....	10 00
25 centins en sus par acre.....		12 65	do	do	do	25 cts. en sus p. acre...	10 12
Permis aux occupants de terres.....		108 00	do	do	do	permis aux occupants de terres.	43 40
			Montant payé à compte de commission, principal.....				13832 73
			do	do	do	intérêt.....	5783 94
			do	do	do	inspection.....	2 50
			do	do	do	25 centins en sus par acre.....	2 53
			do	do	do	permis aux occupants de terres...	21 60
			Déboursés.....				818 44
		\$98216, 54					\$98216 54

WILLIAM FORD,  
Comptable et Caissier,  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 13.

ETAT du nombre d'acres vendus et du montant reçu sur la vente des terres des écoles de grammaire, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Semestre expiré le 30 juin 1864.		RECETTES.					PAIEMENTS.									
Acres.	Prix par acre.	Loyer.	Intérêt.	Principal.	Droits sur les bois.	Licences sur terres des colons.	Loyer.	Intérêt.	Principal.	Droits sur les bois.	Licences sur terres des colons.	Commis- sion, Loyer.	Commis- sion, Intérêt.	Commis- sion, Principal.	Commis- sion, Droits sur les bois.	Commis- sion, Li- cences de colons.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
924½	2 00	8 40	1553 44	3828 07	118 97	8 00	6 72	1242 75	3062 45	95 18	6 40	1 68	310 69	765 62	23 79	1 60

RECAPITULATION.

RECETTES.		Montant.	PAIEMENTS.		Montant.
		\$ cts.			\$ cts.
Loyer.....		8 40	Loyer.....		6 72
Intérêt.....		1553 44	Intérêt.....		1242 75
Principal.....		3828 07	Principal.....		3062 45
Droits sur les bois.....		118 97	Droits sur les bois.....		95 18
Licences sur terres des colons.....		8 00	Licences sur terres des colons.....		6 40
			Commission, Loyer.....		1 68
			do Intérêt.....		310 69
			do Principal.....		765 62
			do Droits sur les bois.....		23 79
			do Licences de colons.....		1 60
		\$5516 88			\$5516 88

WILLIAM FORD,  
Comptable et caissier.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 14.

ETAT des RECETTES et DEPENSES à compte des BIENS des JESUITES, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

LOCALITE.	RECETTES BRUTES.										DEPENSES.	REVENU NET.	
	Lods et ventes.	Cens et rentes.	Capitaux de cens et rentes.	Deniers de commutation.	Rentes foncières, etc.	Deniers reçus sur reconnaissances.	Moulins et terres, frais des actes et de l'arpentage remboursés.	Droits sur les bois et loyer de terrains.	Total des recettes de chaque localité.	Montant de la recette brute.			
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Sillery.....	25 00	142 10		53 49	3,212 00	822 26			4,254 85				
St. Gabriel.....	42 00	596 34		33 25		189 19			860 78				
Notre Dame des Anges.....		65 71		144 07	890 14	290 89	180 00		1,570 81				
Belair.....	3 12	205 81				57 52			266 45				
Biens dans Québec.....					784 64	95 04	1,169 99		2,049 67	20,873 56	1,936 74	18,936 82	
Biens dans Lauzon.....													
Batiscan.....	102 29	685 38	32 72	18 53		130 50	639 78		1,609 20				
Cap de la Magdeleine.....		727 62				145 51	521 38		1,394 51				
Laprairie.....	3 12	2,066 82		25 03		5,510 46	1,261 86		8,867 29				
	175 53	4,489 78	32 72	274 37	4,886 78	7,241 37	3,773 01		20,873 56				

\$11,929.02 ont été portées au compte du "fonds de placement de l'instruction supérieure pour le Bas-Canada," et \$8,944.54 au "fonds de revenu de l'instruction supérieure pour le Bas-Canada," conformément à l'acte 19 Vict., chap. 54. (Statuts refondus du Bas-Canada, chap. 15.)

Une partie des dépenses est pour copies des actes, qui sont reçus par la couronne.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
 Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,  
 Québec, 30 juin 1864.

F. T. JUDAH,  
*Commissaire des Biens des Jésuites, etc.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

APPENDICE No. 15 (a).

ÉTAT de la recette et de la dépense à compte de la Seigneurie de Lauzon, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

RECETTES BRUTES.							DEPENSES.	REVENUE NET.
Lods et ventes.	Cens et rentes.	Capitaux de cens et rentes.	Vente de moulins et lots d'emplacement dans Aubigny.	Deniers de commutation, intérêt sur ventes, loyers des moulins, quais, etc.	Bois, arpentage et frais d'actes remboursés.	Total.		
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
249 46	1,317 52	380 20	1,745 50	1,407 38	10 06	5,110 12	607 44	4,502 68

Les dépenses consistent de la proportion du salaire de l'agent, qui est aussi surintendant des lots de grève et d'eau profonde pour le Bas-Canada, et de ses déboursés.  
 Les déboursés comprennent une somme de \$189.01 pour achat, à une vente par le shérif, d'un lot de terre contre lequel la couronne avait une réclamation.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
 Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,  
 Québec, 30 juin 1864.

F. T. JUDAH,  
*Commissaire du Domaine de la Couronne, etc.*

APPENDICE No. 15 (b).

ETAT indiquant les sommes reçues et déboursées à compte de la succession de feu Sir John Caldwell, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

DATE.	DETAILS DES RECETTES ET DEPENSES.	MONTANT BRUT REÇU.	DEPENSES.	MONTANT NET TRANSMIS AU GOUVERNEMENT.
1864.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
13 février.....	Payé par le Protonotaire, Banc de la Reine, Collocation de Sa Majesté dans l'affaire de la Reine et Fortier <i>es. qua</i> .....	8,186 65		
" 17.....	Payé à Casault, Langlois et Angers, balance de frais judiciaires dans l'affaire ci-dessus.....		45 30	
				8,141 35

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1864.

F. T. JUDAH,  
*Commis des Biens des Jésuites, etc.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

APPENDICE No. 16 (a).

ÉTAT de la recette et de la dépense du domaine de la couronne, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

LOCALITE.	RECETTES BRUTES.												DEPENSES.	REVENUE NET.	
	Lods et Ventes.	Cens et Rentes.	Capital de commutation. Constituts.	Intérêt sur commutation. Constituts.	Frais judiciaires, copies d'actes et arpentages remboursés.	Quint.	Terrains de township du St. Maurice.	Versements sur les lots de grève et d'eau profonde.	Intérêt sur la vente des lots de grève et d'eau profonde.	Capital des loyers de lots de grève et d'eau profonde.	Loyers des lots de grève et d'eau profonde.	Honoraires de patentes.			Total.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Censive de Québec...	1010 65	31 93		485 69	19 15								1547 42	} 464 60	1084 15
Censive des Trois-Rivières.....		1 33											1 33		
District des Trois-Rivières.....							83 75						83 75		83 75
Port de Montréal.....								460 00					520 00		
Port de Québec.....								935 27	204 21			100 34	174 75	387 50	1547 07
													1414 57		
													3567 07	852 10	2714 97

Des recettes, \$757.52, reçues en 1861, furent payées à la commission du havre de Québec. (Voir le rapport.)  
Les dépenses comprennent une somme pour les frais d'actes, qui sera ci-après perçue dans les cas judiciaires.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,  
Québec, 30 juin 1864.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

F. T. JUDAH,  
Commiss du Domaine de la Couronne, etc.

## APPENDICE No. 16 (b).

ETAT indiquant les montants reçus et dépensés à compte des mines d'or, Canada Est, pour les six mois expirés le 30 juin 1864.

DIVISIONS.	RECETTES.	DEPENSES.
	Honoraires de licence en vertu du règlement du 22 avril 1864.	—
	\$ cts.	\$ cts.
Chaudière.....	10 00	350 00
St. François.....		315 00

Les dépenses consistent des salaires des inspecteurs seulement.

ANDREW RUSSELL,

*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,

Québec, 30 juin 1864.

F. T. JUDAH,

*Commis du Domaine de la Couronne, etc.*

## APPENDICE No. 17.

ETAT des recettes et dépenses à compte des terres de l'artillerie, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

1864.	<i>Recettes.</i>	\$	cts.	\$	cts.
30 juin.....	Montant des perceptions pour le semestre expiré le 30 juin 1864.....			14434	43
	<i>Dépenses.</i>				
31 mars.....	Déboursés pour le trimestre expiré le 31 décembre 1863...	1585	96		
	Vente de terres à Prescott, etc.....	118	27		
	Impressions et annonces.....	59	75		
30 juin.....	Annonces des terres de l'artillerie.....	151	55		
	Déboursés pour le trimestre expiré le 31 mars 1864.....	1569	25		
	do do 30 juin do.....	1564	29		
	Commission, frais de port, etc.....	4	45		
	Arpentage de l'Isle Navy par J. S. Dennis.....	171	17		
	Arpentage à Amherstburgh.....	\$54	95		
	Moins—Montant payé.....	36	60		
			18	35	
		\$5243	24		
	Remboursements, etc., durant la même période.....	997	70		
				6240	49
				\$8193	49

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et Caissier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 18.

BAS-CANADA.—RAPPORT DES ARPENTAGES, du 1er janvier au 30 juin 1864.

No.	ARPEUTEURS.	ARPENTAGES.	Coût de l'arpentage	No. d'acres arpentés.	Cont'urs. Milles.	Routes de colon. Milles.	Comté.	REMARQUES.
1	Urgel Dorval .....	Townships de Brassard et Provost .....	\$ 1933 63	24000	.....	.....	Joliette .....	Situé sur la rivière Matawan.
2	Godf. Laviolette.....	Township de Wolfe, partie du, 6 rangs.....	723 63	9071	.....	.....	Argenteuil .....	Partie arable.
3	François Tétu.....	do Leverier, et partie de Talon.....	3578 42	70202	.....	.....	L'Islet .....	Situé sur la ligne de la province.
4	C. F. Fournier.....	do Ashford, partie du.....	617 34	9660	4	.....	do .....	Partie en arrière, joignant le ch. Elgin.
5	J. P. Fournier.....	do Buckland, rang A.....	342 11	3158	.....	.....	Bellechasse .....	Residu, joignant Standon.
6	P. A. Tremblay.....	do Parant, partie du.....	1513 65	30118	.....	.....	Chicoutimi .....	Situé sur la rivière Ashuapmouchouan.
7	E. A. Duberger. ....	do Dolisle, Ile d'Alma.....	496 35	9927	.....	.....	do .....	Entre la Grande et Petite Décharge, Saguenay.
8	Andrew Ross.....	Nouvel arpentage des lots sur la rivière La Famine, et rebornage de partie des 4e, 5e et 6e rangs de Watford.....	9205 13	156134	4	.....	.....	.....
9	James McArthur.....	Vérification de deux rangs dans Denholm.....	489 51	46354	.....	.....	Dorchester.	.....
10	John Bignell .....	do du contour N. E. de Shenley.....	757 51	6208	.....	.....	Ottawa .....	Frontant sur la rivière Gatineau.
12	do .....	Arpent. du contour N.E. de Shenley, \$194.39	419 80	.....	.....	.....	Beauce.	.....
11	E. Casgrain .....	Escourt, partie des contours, ligne de chemin, et escalade de la Rivière Beue.....	97 20	.....	.....	.....	do .....	La moitié payée par le seigneur. 27 milles d'escalade et environ 20 milles [d'explorations.
13	F. W. Blaiklock.....	Ligne entre la seign. de Perthuis et T. de la C.	1283 90	.....	19½	16½	Témiscouata .....	Bal, savoir : la moitié payée par le seig.
14	F. A. Tétu .....	Ligne du chemin Cabano.....	447 47	.....	.....	.....	Portneuf .....	Du Grand Détour, Lac Témiscouata, à la rivière St François.
15	J. C. Demeulles.....	Ligne du chemin Charlevois, ou Des Marais.	926 72	.....	.....	38½	Témiscouata .....	Et 3¼ milles d'arpentage de lac.
16	Duncan Sinclair.....	Inspection des limites de bois dans plusieurs t'ps dans les comtés d'Ottawa et Pontiac..	825 25	.....	.....	37	Chicoutimi .....	.....
			\$16039 85	208696	23½	92		

156,134 acres, subdivisés en lots de ferme, à 5½ centins par acre.  
Les chiffres et montants ci-dessus indiquent les arpentages complétés et payés jusqu'à cette date, à part les arpentages commencés sur lesquels on a, dans presque tous les cas, fait des avances.

JOSEPH BOUCHETTE,  
*Sous-Arporteur-Général.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Division des Arpentages de l'Est,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 19 (a).  
HAUT-CANADA.—ETAT des arpentages municipaux pour lesquels il a été donné des instructions durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

No.	Arpenteur.	Numéro et date des instructions.		ARPENTAGES.	Remarques.
		No.	Date		
1...	Jas. McIntosh.....	202	31 mars 1864.....	Partie de la 2e ligne de concession de Flamboro' Ouest, située vis-à-vis des lots 15, 16, 17 et 18, dans la 1ère concession.....	Confirmé le 16 mai 1864.
2...	John Shier.....	203	5 avril.....	Ligne de front du lot No. 5 dans la 7e concession de Pickering.....	
3...	John Shier.....	204	do .. .. .	Ligne de front du lot No. 17 dans la 3e concession d'Uxbridge.....	
4...	S. W. Hallen.....	205	27 mai.....	8e ligne de concession de Gwillimbury Est, du lot 16 aux limites nord.....	
5...	John Shier.....	206	15 juin.....	Lot No. 1 dans la 2e concession, et lots Nos. 7 et 8 dans la 9e concession de Whitby E.	

THOMAS DEVINE,  
*Chef des Arpentages, H.-C.*  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

APPENDICE No. 19 (b).  
HAUT-CANADA.—Etat des arpentages municipaux confirmés durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

No.	Arpenteur.	Numéro et date des instructions.		ARPENTAGES.	Quand confirmés.
		No.	Date		
1...	R. C. P. Brown.....	132	23 mai 1860.....	7e ligne de concession d'Haldimand.....	21 janvier 1864.
2...	T. C. Prosser.....	162	19 déc. 1861.....	Ligne de base entre les townships d'Albion et le Gore de Toronto .....	4 février do
3...	Wm. Rath .....	183	29 janv. 1863.....	Ligne du chemin de Thames entre le lot 38 et la rivière Thames, à Fullarton.....	7 janvier do
4...	E. C. Caddy.....	197	17 août 1863.....	2e ligne de concession d'Haldimand. ....	18 mars do
5...	John Shier.....	200	24 sept. 1863.....	Ligne de front des lots 15 et 16 dans la 3e concession d'Uxbridge.....	7 mars do
6...	C. G. Hanning .....	201	18 nov. 1863.....	Partie de la 7e concession de Darlington, frontant les lots 6-10 et 24-27 inclusivement	12 janvier do
7...	John Shier.....	204	5 avril 1864.....	Ligne de front du lot 17 dans la 3e concession d'Uxbridge.....	16 mai do

THOMAS DEVINE,  
*Chef des Arpentages, H.-C.*  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*



## APPENDICE No. 20 (a).

## BOIS ET FORETS.

ETAT du revenu perçu durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

	\$ cts.	\$ cts.
Montant des perceptions du territoire du Haut Outaouais, par A. J. Russell...	9126 01	
do do do par McLean Stewart	1724 13	10850 14
Montant des perceptions du territoire de l'Ontario, par Joseph F. Way .....	10992 12	
do do do par McLean Stewart.....	360 66	11352 78
Montant des perceptions du territoire du Bas Outaouais, par Charles E. Belle..	1002 42	
do do do par McLean Stewart...	734 05	1736 47
Montant des perceptions du territoire du St. Maurice, par A. Dubord.....	551 82	
do do do par McLean Stewart.....	88 72	640 54
Montant des perceptions des territoires-unis d'Huron, Supérieur et de la pé-		
ninsule du Haut-Canada, par J. R. Nash.....	4687 19	
do do do par McLean Stewart.....	1274 17	5961 36
Montant des perceptions du territoire de St. François, par G. J. Nagle .....	3893 39	
do do do par McLean Stewart ...	4 61	3898 00
Montant des perceptions du territoire du Saguenay, par George Duberger .....		320 20
do do Chaudière et Madawaska, par Charles Dawson.....		239 34
do do Bas St. Laurent, par Charles T. Dubé.....		6 02
do do Baie des Chaleurs, par Joseph N. Vergé.....		349 91
Total des fermages de terres et droits de coupe de bois.....		35354 76
Montant des glissoires de l'Ottawa.....	2833 88	
do du St. Maurice.....	15 64	2849 52
Total .....		38204 28

NOTA.—En sus de ce qui précède, la somme de \$434.31 a été perçue pour d'autres services, savoir: clergé, écoles et Sauvages; et \$8183.71, valeur du bois sur les terres de colons, applicable (moins déduction faite des frais) au paiement de la terre. Total perçu durant le semestre, \$46822.30.

ANDREW RUSSELL,

*Assistant-Commissaire.*

P. M. PARTRIDGE,

*Surintendant des Bois et Forêts.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,

Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 20 (b).

BOIS ET FORETS.

*Dt.* ETAT du compte du surintendant des inspecteurs de bois, Québec, pour le semestre expiré le 30 juin 1864. *Av.*

1864.		\$	cts.	\$	cts.	1864.		\$	cts.	\$	cts.
2 jan....	Balance .....			41	00	Juin 30..	Montant déposé à la banque de Montréal, durant le semestre finissant à cette date, au crédit du départe- ment des terres de la couronne .....			15134	77
30 juin...	Recettes brutes pour mesurage, inspection, etc., du bois durant le semestre.....	17780	54				do payé aux inspecteurs .....			11103	92
	Moins--Montant non rentré des transactions du semestre.....	5731	91				do des salaires des commis.....			4716	58
	Montant provenant de transactions antér. Montant reçu pour permis d'inspecteurs et mesureurs .....			12048	63		do des dépenses contingentes .....			1126	71
	Montant reçu pour duplicatas de devis... do du sous-intendant à Mont- réal .....			10	00		do payé au sous-intendant à Mont- réal, pour frais de bureau.....			2631	00
	do du département des terres de la couronne .....			2499	63		Balance .....			215	16
				19793	37						
				\$34928	14					\$34928	14
30 juin...	Balance.....			\$215	16						

28

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts.*  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 20 (c).

BOIS ET FORETS.—ETAT des bois mesurés, inspectés et comptés au port de Québec, par le bureau du surintendant des inspecteurs de bois, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Pièces.	Désignation du bois.	Mesuré, inspecté ou compté.	Tonneaux, etc.	Taux.	Montant du bureau.	Montant de l'inspection.	Montant Total.
				ets.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
2027.....	Pin blanc, équarri .....	Mesuré ...	4322 12				
3.....	Orme, do .....	do ..	3 22				
119.....	Bouleau, do .....	do ..	89 22				
8.....	Noyer, do .....	do ..	15 38				
			4431 14	@ 7	110 79	199 41	310 20
70897.....	Pin blanc.....	do ...	113984 07				
161.....	Tilleuil .....	do ...	215 37				
45.....	Noyer tendre.....	do ...	54 26				
			114254 30	@ 4 7-12	1666 22	3570 46	5236 68
16509.....	Pin rouge .....	do ...	16938 21				
12558.....	Chêne.....	do ...	18735 25				
16536.....	Orme.....	do ...	15584 16				
2387.....	Frêne.....	do ...	2710 36				
991.....	Bouleau .....	do ...	563 11				
12524.....	Tamarac .....	do ...	8869 08				
30.....	Erable.....	do ...	40 03				
4.....	Hêtre .....	do ...	4 09				
911.....	Bois dur.....	do ...	1051 21				
10.....	Cerisier.....	do ...	11 05				
4.....	Epinette .....	do ...	3 13				
2.....	Peuplier .....	do ...	1 11				
2.....	Bois blanc .....	do ...	3 03				
1.....	Ciguë .....	do ...	0 36				
			64517 18	@ 6½	1344 11	2688 23	4032 34
10233 .....	Bouleau .....	Inspecté .....	4958 08	@ 11½	123 96	464 83	588 79
12.....	Mâts, Pin blanc .....	Mesuré, etc... 12 @ 19 pouces .....		@ 43½	1 20	4 00	5 20
110 .....	do do .....	do ... 19 " 24 do .....		@ 65	16 50	55 00	71 50
			A reporter.....		\$ 3262 78	6981 93	10244 71

APPENDICE No. 20 (c).—*Suite.*

BOIS ET FORETS.—ETAT des bois mesurés, inspectés et comptés au port de Québec, par le bureau du surintendant des inspecteurs de bois, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Pièces.	Désignation du bois.	Mesuré, inspecté ou compté.	Tonneaux, etc.	Taux.	Montant du bureau.	Montant de l'inspection.	Montant total.
				\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
			<i>Report</i> .....		3262 78	6981 93	10244 71
148.....	Mâts, pin blanc.....	Mesuré, etc..	24 pouces et au-dessus.....	@ 76 $\frac{3}{4}$	22 20	91 27	113 47
1287.....	Espars, pin rouge.....	do .....	12 @ 19 pouces.....	@ 43 $\frac{3}{4}$	128 70	429 00	557 70
34.....	do do .....	do .....	19 " 24 do .....	@ 65	5 10	17 00	22 10
52.....	do épinette .....	do .....	12 " 19 do .....	@ 43 $\frac{3}{4}$	5 20	17 33	22 53
1.....	do do .....	do .....	19 " 24 do .....	@ 65	0 15	0 50	0 65
148740.....	Madriers, pin .....	Inspecté.....	167802 48	@ 56 $\frac{3}{4}$	111 87	839 01	950 88
278432.....	do épinette .....	do .....	272395 04	@ 56 $\frac{3}{4}$	181 60	1361 98	1543 58
262387.....	do pin.....	Compté .....	318769 15	@ 11 $\frac{3}{4}$	159 38	212 52	371 90
82079.....	do épinette.....	do .....	80464 17	@ 11 $\frac{3}{4}$	40 23	53 65	93 88
18360.....	Planches, pin .....	Inspecté .....	par 100 pièces .....	@ 40	9 18	64 26	73 44
23506.....	do épinette .....	do .....	do .....	@ 40	11 76	82 27	94 03
28745.....	do do .....	Compté .....	do .....	@ 33 $\frac{3}{4}$	14 38	81 45	95 83
418076.....	Douves, étalon .....	Inspecté .....	M. 425 4c. 2qrs. 8 pièces .....	@ 2 90	170 19	1063 64	1233 83
1409309.....	do Indes Occidentales.....	do .....	M. 1174 4c. 0qr. 29 do .....	@ 1 26 $\frac{3}{4}$	176 16	1311 44	1487 60
1151.....	do baril .....	do .....	M. 0 9c. 2qrs. 11 do .....	@ 90	0 10	0 77	0 87
2616 $\frac{1}{2}$ .....	Lattes, cordes .....	Inspecté, etc.	par corde .....	@ 33 $\frac{3}{4}$	130 83	741 34	872 17
	AJOUTEZ—Pour fractions.....				0 40	0 97	1 37
					\$4430 21	13350 33	17780 54

Montant total produit durant le semestre.....\$17780 54  
 Montant dû l'année dernière, \$3146 87, sur lequel, à venir jusqu'au 30 juin, \$534 76 ont été perçus, et \$304 87 retranchés. 839 63

MOINS—Montant dû sur le semestre.....\$18620 17  
 5731 91

\$12888 26

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
 Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 20 (a).

BOIS ET FORETS.—ETAT indiquant le gain brut des inspecteurs de bois, ainsi que les montants à eux payés et les balances qui leurs sont dues pour ouvrage fait dans leurs départements respectifs, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Département.	Nom de l'inspecteur, etc.	Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Mâts, beauprés, espars, rames, anspectq et bois quarré.....	Frs. Dalairé.....	524 47	
	Alexis Dorval.....	316 12	
	Philip Dorval.....	159 14	
		999 73	
	A percevoir.....	362 77	636 96
Bois quarré.....	Wm. Bee.....	174 35	
	F. X. Béland.....	222 10	
	Jean Bornais.....	123 11	
	Jas. Burns.....	266 25	
	Joseph Bergeron.....	114 36	
	Michael Coss.....	168 96	
	John Clark.....	361 01	
	Louis Doiron.....	183 29	
	Denis Duggan.....	104 35	
	Wm. Duggan.....	118 06	
	George Donaghue.....	64 90	
	J. B. A. Dorval.....	174 03	
	Geo. Dorval.....	133 68	
	W. J. French.....	23 53	
	Ant. Frederick.....	169 77	
	Olivier Gauvreau.....	299 53	
	Peter Gilgan.....	226 84	
	Thos. Gilchan.....	217 26	
	John Galna.....	112 82	
	P. Jenness.....	192 23	
	Luc Jobin.....	258 04	
	John Jordan.....	341 36	
	Michael Kelly.....	172 90	
	Jas. Lynch.....	121 93	
	Joseph Larose.....	154 54	
	A. H. Lockquell.....	178 66	
	Stephen Lambert.....	319 35	
Salem Lecompte.....	129 19		
George Miller.....	167 50		
	A reporter.....	5,293 90	636 96

APPENDICE No. 20 (d).—*Suite.*

BOIS ET FORETS.—ETAT indiquant le gain brut des inspecteurs de bois, ainsi que les montants à eux payés et les balances qui leur sont dues pour ouvrage fait durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Département.	Nom de l'inspecteur, etc.	Montant.	Total.
	<i>Report</i> .....	\$ cts. 5,293 90	\$ cts. 636 96
Bois carré .....	John Miller.....	72 11	
	Alfred Miller.....	128 84	
	P. McNeil.....	138 85	
	D. McKendry.....	62 58	
	J. O'Sullivan.....	114 00	
	George Philbert.....	151 17	
	J. B. Vachon.....	126 08	
	Edouard Verrault.....	203 90	
	N. Valin.....	132 68	
	J. S. Waterson.....	113 67	
	<b>A percevoir</b> .....	6,537 78 1,367 78	5,170 00
Madiers, bordages, planches et lattes .....	James Byrne.....	204 47	
	Chas. Couture.....	160 31	
	J. B. Charlton.....	87 81	
	Thos. Clark.....	448 53	
	Peter Golley.....	122 22	
	A. F. Hamel.....	278 83	
	Michel Hamel.....	292 45	
	Benjamin Leekquell.....	182 45	
	M. Murphy.....	107 63	
	Patrick Malone.....	298 13	
	Thos. Malone.....	53 98	
	Jeffy Malone.....	95 18	
	Jas. Myler.....	344 48	
	Wm. McKutcheon.....	11 99	
	Michael Power.....	292 44	
F. X. Thompson.....	5 27		
Thos. Wilson.....	450 67		
	<b>A percevoir</b> .....	3,436 84 40 65	3,396 19

Donnes .....	J. Bédard.....	97 55	
	N. Beaupré.....	226 86	
	John Curtin.....	51 37	
	Joseph Frederick.....	262 65	
	M. Gibbons.....	295 81	
	C. Giroux.....	160 54	
	Joseph Langlois.....	162 09	
	Louis Myrand.....	163 59	
	Jno. Murphy.....	290 62	
	Miles O'Brien.....	259 30	
	Martin O'Brien.....	14 90	
	J. B. Philbert.....	235 94	
	Jac. Villeneuve.....	154 76	
		2,375 98	
	A percevoir.....	475 21	\$ 1,900 77
		11,103 92	
AJOUTEZ—Balances dues .....		2,246 41	
		\$13,350 33	
	Total.....		

N.B.—Le montant payé aux inspecteurs de bois, suivant l'état détaillé, est le montant brut de ce qu'ils reçoivent respectivement; sur cela ils ont à payer, conformément à la 27<sup>e</sup> clause de l'acte, leurs aides et assistants ainsi que toutes les dépenses inséparables de l'exécution de leurs devoirs.

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 20 (e).

**BOIS ET FORETS.**—ÉTAT indiquant le personnel du bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, Québec, la désignation du bureau, l'emploi, la durée de cet emploi et salaire payé à chacun, pour le semestre expiré le 30 juin 1864; ainsi que les commis surnuméraires et le salaire payé à chacun d'eux durant la même période.

Noms.	Désignation de l'emploi.	Durée de l'emploi.	Salaire.	Montant payé pour le semestre.	Total.	
			\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Wm. Quinn .....	Surintendant des inspecteurs	Annuel .....	2000 00	1000 00		
Matthew Harbeson.....	Député do .....	do .....	1440 60	720 00		
Alexander Fraser.....	Teneur de livres.....	do .....	1200 00	600 00		
T. J. Walsh .....	Caissier .....	do .....	800 00	418 62		
John Y. Cooke.....	Commis des spécifications ...	Du 1er mai au 20 novembre.....	725 00	223 06		\$16 62c. de différence de paie comme caissier-intérim. en 1863, quatre mois, du 1er sept. au 31 déc.
John O'Kane.....	do .....	do au 31 décembre.....	800 00	200 00		
James Prendergast ...	do .....	do au 15 novembre .....	600 00	184 62		
Pierre Miller .....	do .....	do au 31 décembre .....	775 00	193 74		
Francis Quinn.....	do .....	Du 1er janv. au do .....	779 16	366 66		\$229 16c. du 1er janv. au 30 avril, \$550 du 1er mai au 31 déc.
Wolfred Launière.....	do .....	Du 1er mai au do .....	500 00	125 00		
Lorenzo Hearne .....	do .....	do au 30 novembre .....	400 00	114 28		
Edward Duggan.....	do .....	do au do .....	400 00	125 00		
J. E. Belland. ....	do .....	do au 1er novembre .....	400 00	133 32		
Eugène Blondeau.....	do .....	do au 1er décembre .....	400 00	114 28		
Patrick Jordan.....	Gardien du bureau.....	Annuel.....	400 00	200 00		
<i>Commis surnuméraires.</i>						
O'Connor et Cie.....				40 94		
Ferguson et Cie.....				37 72		
Fortin et Cie .....				27 55		
Stacy et Cie .....				21 86		
					4716 58	

Jeffery et Cie.....			21 76		
Powell et Cie.....			21 73		
E. J. O'Connor.....			14 59		
E. Larue.....	Employés de temps à autre quand cela est nécessaire .....		10 33		
Hammond et Cie.....			5 61		
James Arnold.....			8 68		
Lorenzo Hearne.....			88 10		
Pierre Miller.....			18 00		
Henry Edwards.....			3 10		
Fahy et Cie.....			3 04		
McCarty et Cie.....			2 02		
				275 03	
					\$4991 61

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
 Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 20 (f).

BOIS ET FORETS.—Etat du nombre de pièces de bois et de pieds cubes de chaque description du bois mesuré et inspecté sous la surveillance du surintendant des inspecteurs au port de Québec, durant les six mois compris entre le 1er janvier et le 30 juin 1864, inclusivement, avec les sections de la province d'où proviennent ces bois.

SECTION DE LA PROVINCE.	Pin blanc équarri.		Pin blanc quarré.		Pin rouge.		Chêne.		Orme.		Frêne.		Tilleul.		Noyer tendre.	
	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.
1 Québec et Montréal.....			4847	282116	29	1105			3	152	3	109				
2 St. Laurent, de Montréal à la tête du lac Ontario	1772	150848	7253	742231	4112	232236	1753	80687	5314	205195	49	2704	3	164	3	140
3 Grande Rivière et lac Erié.....	207	19396	1786	172382	684	38435	9343	635106	3864	182646	28	1849			1	82
4 Riv. Outaouais et ses tribut. au-dessous d'Ottawa.	1	67	19567	1066279	48	2035	271	8037	3273	103594	740	33402	16	995	34	1572
5 Gatineau.....			1664	97360	18	753					3	153				
6 Rideau.....			47	2909					474	16045	18	1012				
7 Riv. Outaouais et ses tribut. au-dessus d'Ottawa....	47	2581	35694	2194114	11618	402977	1183	25336	2425	73768	1456	65369	142	7478	7	392
8 Etats-Unis.....			39	1976			8	259	1186	42128	90	3838				
Totaux.....	2027	172892	70897	4559367	16509	677541	12558	749425	16539	623528	2387	108436	161	8637	45	2186

Tableau du nombre de pièces, etc.—Suite.

SECTION DE LA PROVINCE.	Epinette rouge.		Bouleau.		Erable.		Hêtre.		Pruche.		Epinette.		Noyer.		Bois dur.		Cerisier.		Bois blanc.		Peuplier.	
	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.
1 Québec et Montréal.....	3618	93753	11213	219488	1	6																
2 St. Laurent, de Montréal à la tête du lac Ontario	729	23980	4	128											447	18390			1	51		
3 Grande Rivière et lac Erié.....	62	1887											8	638	463	23637	2	123	9	394		
4 Riv. Outaouais et ses tribut. au-dessous d'Ottawa..	4738	135399	90	3706	19	866	3	120	1	36	2	29			1	34					2	51
5 Gatineau.....	2	69																				
6 Rideau.....	19	799																				
7 Riv. Outaouais et ses tributaires au-dessus d'Ottawa	2379	71769	23	705	7	419					2	104										
8 Etats-Unis.....	977	27112	13	414	3	312	1	49														
Totaux.....	12524	354768	11343	224441	30	1603	4	169	1	36	4	133	8	638	911	42061	2	123	10	445	2	51

RIVIERE DES OUTAOUAIS et ses tributaires au-dessus de la cité d'Ottawa, subdivisés.

SECTION DE LA PROVINCE,	Pin blanc octogone.		Pin blanc carré.		Pin rouge.		Ch ne.		Orme.		Frêne.		Tilleul.		Noyer tendre.		Epinette rouge.		Bou-l. au.		Erable.		Epi-netie.	
	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.
Rivières à la Carpe et Quio.....			1935	136698	14	590	323	7489	130	3969	41	2006	17	795			298	8964						
Lacs Duchêne et Chats.....			2792	140805	14	500	184	3446	700	21254	664	30009	28	1299			911	28912	23	705	1	60	1	63
Rivière Mississippi.....			3188	134883	15	404	566	11629	433	10882	406	18562	15	702	1	26	336	9325					1	41
Madawaska.....			1130	87843	132	3323																		
Bonnechère.....			1511	90553	232	9215	1	47			2	80												
Ile du Calumet et rivière et lac du Fort Coulonge.....			2946	172991	754	18282	36	1054	1	28	1	31					87	2842						
Rivière Noire.....			2471	116735	6	183	41	910	1159	37593	341	14655	82	4682	6	366	626	18732			6	359		
Westmeath, Iles des Allumettes et Lac Culbute.....			1158	82974	1	67																		
Rivières Indienne, Rat-Muscué et du Serpent.....																								
Rivière Petewawa.....	37	2033	4428	314885	3021	123037	24	561	1	17	1	26					88	2163						
Rivière à la Craie.....			1349	97678	2629	80624					1	25												
Riv. Profonde, Rapides des Deux Joachims et au-dessus	10	548	12786	818069	4800	166747	8	200									33	831						
Totaux.....	47	2581	35694	2194114	11618	402977	1183	25336	2425	73768	1456	65369	142	7478	7	392	2379	71769	23	705	7	419	2	104

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des Bois et Forêts.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 20 (g).

BOIS ET FORETS.—Tableau du nombre de pièces de bois (le bois carré excepté) mesurées, inspectées et comptées, sous la surveillance du surintendant des inspecteurs, durant les six mois expirés le 30 juin 1864, avec la section de la province d'où proviennent ces bois.

Nombre.	SECTION DE LA PROVINCE.	Mâts et beauprés.	Espars.	Rames.		Aspects.	Lattes.
		Pièces.	Pièces.	Ins- pectées.	Comp- tées.	Pièces.	Cordes.
1.....	Québec à Montréal.....		53				2616½
2.....	St. Laurent, de Montréal et au-dessus.....	70	152				
3.....	Outaouais et ses tributaires.....	200	1169				
4.....	États-Unis.....						
	<b>Totaux.....</b>	<b>270</b>	<b>1374</b>				<b>2616½</b>

SECTION DE LA PROVINCE.	Madrirs et planches de pin.				Madrirs et planches d'épinette.				Madrirs de pin et d'épinette.	
	Madrirs de pin.		Planches de pin.		Madrirs d'épinette.		Planches d'épinette.		Comptés seulement.	
	Pièces.	Etalon.	Ins- pectées.	Comp- tées.	Pièces.	Etalon.	Ins- pectées.	Comp- tées.	Pièces.	Etalon.
1 District au dessous de Québec.....	5612	6113 50½	1008		36564	35787 09½	13			
2 District de Québec.....	31759	33800 53½	4829							
3 Québec à Montréal.....	106012	121422 01½	11687		187388	183838 01½	10168	28745	124749	132643 30½
4 St. Laurent, de Montréal et au-dessus.....										
5 Outaouais et ses tributaires.....	5357	6465 54½	836		54480	52769 49½	13325		219717	266590 02½
<b>Totaux.....</b>	<b>148740</b>	<b>167802 48½</b>	<b>18360</b>		<b>278432</b>	<b>272395 04½</b>	<b>23506</b>	<b>28745</b>	<b>344466</b>	<b>399233 32½</b>

APPENDICE No. 20 (g).—*Suite.*

SECTION DE LA PROVINCE.	Douves étalonnées.					Douves, Indes Occidentales.				Douves à barils.			
	Pièces.	M.	C.	qrs.	pts.	M	C	qrs.	pts	M.	C.	qrs.	pts.
1... Québec à Montréal.....													
2... Montréal à Kingston.....													
3... Kingston à la tête du lac Ontario.....	5458	5	1	1	23	131	7	1	2				
4... Grande Rivière, lac Erié, Ste. Claire.....													
5... Huron, y compris la Rivière Tamise.....	412618	420	3		15	1042	6	3	27		9	2	11
Total.....	418076	425	4	2	8	1174	4		29		9	2	11

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 20 (h).

BOIS ET FORETS.—ETAT du bois mesuré, inspecté et compté à Montréal, Lachine et Sorel, par le bureau de l'aide-surintendant des mesureurs de bois, Montréal, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Description du bois, etc.	Pièces.	Tonneaux.	Pieds.	Taux.	Montant.
				\$ cts.	\$ cts.
Pin blanc .....	29498	35595	32		
Tilleul.....	86	96	34		
Noyer tendre .....	3	1	36		
	29587	35694	22	0 4 $\frac{7}{12}$	1636 00
Frêne.....	999	950	01		
Hêtre.....	16	14	05		
Bouleau.....	158	124	03		
Orme .....	1134	848	23		
Pruche.....	537	675	31		
Baumier de Gilead.....	4	4	17		
Erable.....	82	65	30		
Chêne.....	408	314	14		
Pin rouge.....	24	23	06		
Epinette.....	31	35	31		
Epinette rouge.....	3406	2254	03		
Bois divers .....	363	230	24		
	7162	5540	33	0 6 $\frac{1}{2}$	346 38
Bois plat et road.....	27146	678839 pds.		{ @ 0 80 par M. pds. }	543 09
Douves, Indes Occidentales .....	30009	M. C. qr. pts. 25 0 0 09		@ 1 26 $\frac{3}{4}$	31 68
Fractions .....					1 32
MOINS—A percevoir.....					2558 47
					58 84
					\$2499 63

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des Bois et Forêts.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DE: TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 20 (i).

BOIS ET FORETS.—ÉTAT du bois mesuré et inspecté aux ports de Montréal, Lachine et Sorel, par le Bureau de l'aide-surintendant des mesureurs de bois, durant le semestre expiré le 30 juin 1864, et sections de la province d'où proviennent ces bois.

SECTION DE LA PROVINCE.	Pin blanc.		Frêne.		Tilleul.		Bouleau.		Merisier.		Noyer tendre.		Cèdre.		Orme.		Pruche.		Baumier de Gilead.	
	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.
1 Outaouais inférieur.....	33105	1473549	852	33086	71	3364	15	541	153	5265	.....	.....	6436	225684	992	33454	540	27105	4	177
2 Outaouais supérieur.....	3336	154432	376	11861	26	874	1	24	29	529	.....	.....	.....	.....	731	20245	5	159	.....	.....
3 Agence de Belleville.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Totaux.....	36441	1627981	1228	44947	97	4238	16	565	182	5794	3	76	6436	225684	1723	53699	545	27264	4	177

SECTION DE LA PROVINCE.	Erable.		Chêne.		Pin rouge.		Espars.		Epinette.		Epinette rouge.		Bois divers.		Billots de sciage		Douves (Indes Occid.)		
	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.	Pièces	M.	
1 Outaouais inférieur.....	35	1526	153	4567	207	7185	43	1852	35	1602	4106	131434	363	9224	10045	120540	.....	.....	
2 Outaouais supérieur.....	47	1104	588	16974	14	614	30	1423	.....	.....	1554	39779	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
3 Agence de Belleville.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	30009	250009
Totaux.....	82	2630	741	21541	221	7799	73	3280	35	1602	5660	171213	363	9224	10045	120540	30009	250009	

Mesuré à Sorel et compris dans l'état ci-dessus.....20129 pièces de bois plat et quarré.....941,995 pieds.

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des Bois et Forêts.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
Québec, 30 juin, 1864.

APPENDICE No. 20 (j).

BOIS ET FORETS.

COMPTE de l'aide-surintendant des mesureurs de bois, Montréal, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Dt.		\$	cts.	Ar.		\$	cts.
1864.				1864.			
30 juin..	Montant brut reçu pour mesurage de bois, etc., durant le semestre jusqu'à cette date.....	\$2558	47	30 juin..	Montant remis au surintendant durant le semestre.....	2499	63
	Moins—Montant à percevoir.....	58	84		Montant des honoraires des mesureurs.....	1747	66
					Montant des honoraires des commis.....	220	25
	Montant reçu du surintendant des mesureurs de bois, Québec, pour couvrir les dépenses du bureau, etc.....				Salaires pour le semestre.....	150	00
					Montant des déboursés.....	59	45
	Total .....	2499	63		Balance .....	453	64
					Total.....	2631	00
		\$5130	63			5130	63
30 juin..	Balance.....	\$453	64				

42

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, *Bois et Forêts,*  
Québec, 30 juin 1864.

APPENDICE No. 21 (a).

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

ETAT des lettres enregistrées durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

DIVISIONS, OUEST.						DIVISIONS, EST.						PROVINCE EN GENERAL.						ORDRES EN CONSEIL.						
Correspondance— M. Tarbutt.	Ci-devant arpenteur-général—M. Hector.	Arpenteur—M. Devine.	Chemins du Haut-Canada—M. Bridgland.	Comptable—M. Ford.	Total.	Correspondance—MM. Collins et Généreux.	Domaine de la couronne et biens des Jésuites—M. Judah.	Arpenteur—M. Bouchette.	Comptable—M. Ford.	Total.	Bois et forêts—M. Partridge.	Pêcheries—M. Whitcher.	Terres de l'artillerie—M. Bridgland.	Affaires des Sauvages—M. Spragge.	Commission sur diverses affaires transférées aux autres départements.	Total.	Grand total.	Noms enregistrés.	Envois.	Est.	Ouest.	Divers.	Total.	
2168	1169	366	175	1614	5492	923	466	235	517	2141	1076	494	280	113	28	15	2006	9639	12640	19000	11	15	6	32
Lettres reçues durant le semestre expiré le 30 juin 1864.....											9639	Lettres reçues par l'entremise du secrétaire provincial, pour le semestre expiré le 30 juin 1864 .....											134	
Pour la période correspondante de 1863.....											8461	Lettres reçues par l'entremise du maître-général des postes, pour le semestre expiré le 30 juin 1864, non demandées.....											14	
Augmentation en 1864 .....											1178													

JOHN MORPHY,  
*Registreur.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

## APPENDICE No. 21 (b).

## ETAT DES TRAVAUX DU BUREAU pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Nombre de plans compilés et copiés .....	627
do instructions d'arpentages préparées .....	34
do plans, notes de campagne, journaux, rapports, comptes et rôles de paie des arpenteurs de terres et chemins publics vérifiés et examinés .....	472
do plans, notes de campagne et rapports d'arpentages particuliers examinés, et superficies calculées .....	100
do plans, notes de campagne et rapports des arpentages municipaux examinés.....	80
do de criptions pour érection de paroisses, cantons et villages dans le Bas-Canada préparées.....	20
do tableaux pour la législature et livre bleu préparés.....	48
do renvois pour brevets préparés, et fiats entrés.....	2356
do descriptions de modèles brevetés préparées.....	669
do brevets grossoyés, examinés et entrés dans les différents registres.....	2179
do lettres écrites .....	6429
do réclamations de prime de pêche examinées et payées.....	56
do adjudications.....	301
do pages de rapports, rôles de terrains, lettres et transports enregistrés.....	17545
do pages de notes de campagne, rapports, lettres, etc., copiées ..	1532
do permis d'occupation accordés .....	26
do transports examinés et enregistrés.....	1024
do circulaires .....	500
do spécifications de lots dans les villes et cantons prêts à vendre, préparées.....	18
do comptes examinés et payés par traite ou sur pièces justificatives .....	748
do comptes courants préparés.....	261
do états des agents examinés et enregistrés.....	1055
do rapports de terres vendues pour registrateurs et secrétaires-trésoriers .....	52
do pages de ces rapports.....	705
do rapports .....	366
do états divers .....	2516
do pages de traduction.....	200
do ventes spéciales et cas réglés, après enquête faite sur les lieux.....	340
do cas d'arrérages sur les terres examinés, réglés et certifiés.....	40
do entrées des brevets enregistrés au cadastre, registre et plan.....	10127
do placement de l'argent reçu par lettres.....	970
do entrées dans les livres de vente.....	7546
do états mensuels des terres payées en entier pour la division des bois et forêts.....	12
do octrois gratuits et fiats des Sauvages, entrés et classés.....	170
do villes et cantons portés au cadastre.....	10
do réquisitions pour papeterie, etc.....	217
do certificats émis par la commission des héritiers et légataires.....	26
do certificats, valeur des bois des colons.....	515
do adjudication des bois.....	18
do bordereaux et feuilles des heures de travail sur les chemins examinés et apurés..	300
do permis de pêche émis et enregistrés.....	39
do baux de pêche émis et enregistrés.....	18

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 30 juin 1864.

## APPENDICE No. 22.

ETAT des recettes et dépenses à compte des pêcheries, Haut et Bas-Canada, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

## HAUT - CANADA .

	\$	cts.	cts
Montant des recettes pour le semestre.....			482 62
<i>Dépenses.</i>			
John McCuaig, déboursés pour le semestre expiré le 31 décembre 1863.....	177	50	
do salaire, du 1er janvier au 11 février 1864.....	138	46	
E. R. Jones, surveillant, à compte de salaire et déboursés pour 1864.....	50	00	
W. H. Shipman, salaire et déboursés pour 1864.....	45	00	
			410 96

## BAS - CANADA .

	\$	cts.	\$	cts.
Montant des recettes pour le semestre.....			4157	05
<i>Dépenses.</i>				
R. Nettle, salaire du 1er janvier au 11 février 1864.....	138	46		
P. Fortin, salaire pour le semestre expiré le 30 juin.....	600	00		
do déboursés à compte de la goëlette " La Canadienne".....	3479	91		
W. F. Whitcher, service spécial en 1861 et 1862.....	655	00		
Surveillants, salaires à compte.....	365	00		
do déboursés à compte.....	560	98		
		925 98	5799	35

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Quebec, 30 juin 1864.

## APPENDICE No. 23.

TABLEAU des paiements faits comme primes de pêche pour l'année 1863, en vertu de l'ordre en conseil du 18 février 1864.

Réclamants.	Navires.	Montants.	Dates des paiements.
		\$ cts.	
R. Delaney.....	Two Brothers .....	168 00	24 février 1864.
John Ross .....	Britannia .....	268 00	do do
William Baker .....	Lord Douglas .....	232 00	do do
O. Richard .....	Dolphin .....	208 00	do do
D. Terrieau .....	Tempérance .....	164 00	do do
Abel Arseneau .....	Mary Ann .....	160 00	do do
L. Jonphe .....	Archangel .....	200 00	do do
H. Boudreault .....	Sarah .....	92 00	do do
Gilbert Cormier .....	Lydia .....	192 00	do do
P. Turbide .....	Jenny Lind .....	156 00	do do
William Terrieau .....	Annie .....	180 00	do do
S. Sire .....	Breeze .....	112 00	do do
Z. Arseneau .....	Adelina .....	184 00	do do
H. Richard .....	Zélie .....	144 00	do do
D. Richard .....	Onésime .....	180 00	do do
V. Cormier .....	Zélie .....	120 00	do do
F. et M. L'Espérance .....	Eugénie .....	184 00	do do
do .....	Mary .....	140 00	do do
John Davis .....	Rambler .....	178 50	do do
John Howell .....	Undaunted .....	176 00	do do
Henry Suddard .....	Violet .....	120 00	do do
John Ascah .....	Highland Jane .....	224 00	do do
Joseph Tripp .....	Admiration .....	138 00	do do
P. Sire .....	Alphonsine .....	92 00	do do
P. Doyle .....	Venelio .....	132 00	do do
James Muldoon .....	Lady .....	228 00	do do
Paul Côté .....	Marie-Joseph .....	84 00	do do
Eng. Hammond .....	Victoria .....	117 00	do do
Ed. Gaumont .....	Emédine .....	144 00	do do
V. Vigneault .....	Wide-Awake .....	168 00	do do
F. Arseneau .....	Mary .....	160 00	do do
D. Chiasson .....	Espérance .....	228 00	do do
X. Cormier .....	Amelia .....	168 00	do do
A. Vigneault .....	Eugénie .....	204 00	do do
George Miller .....	Ranger .....	164 00	do do
Elie Angers .....	Marie-Victoire .....	320 00	26 février do
G. Cormier .....	Victoria .....	184 00	do do
J. Boudreault .....	Constantina .....	168 00	do do
J. F. Poitras .....	Théodora .....	196 00	27 février do
P. Cummings .....	Ailsa .....	164 00	do do
Louis Boudreault .....	Flora .....	160 00	1er mai 1864
A. Deveaux .....	Loup-Marin .....	152 00	do do
F. Kennedy .....	Temperance .....	224 00	11 mai do
Robert Pye .....	Flying-Fish .....	144 00	6 avril do
Charles Stewart .....	John Stewart .....	228 00	do do
P. Mulrooney .....	Village Belle .....	160 00	do do
P. Mabe .....	Pilot .....	192 00	8 avril do
L. et Z. Gagnon .....	Pearl .....	216 00	27 avril do
G. Dionne .....	Marie-Louise .....	212 00	28 avril do
William Harbour .....	Breeze .....	135 00	do do
E. Bugeold .....	Emma .....	88 00	9 mai do
X. Boily .....	Mathilde .....	128 00	11 mai do
A. Riverin .....	Renard .....	88 00	12 mai do
A. Cormier .....	Triton .....	105 00	11 juin do
B. et B. Gagnon .....	Seven Brothers .....	112 00	28 juin do
Thomas Legros .....	Marie-Primrose .....	292 00	do do
Thomas Savage .....	do .....	292 00	Payé le 16 janv. '64, étant la réclamation pour 1862.
		\$9769 50	

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Division des Pêcheries,  
Québec, 30 juin 1864.

W. F. WHITCHER.

## APPENDICE No. 24.

## REGLEMENTS SUR LES MINES D'OR.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Branche du Domaine de la Couronne,

Québec, 22 avril 1864.

Son Excellence le Gouverneur Général en conseil a approuvé les règlements suivants sur les mines d'or :—

1. Exploiter l'or sera censé signifier toute manière d'obtenir ou de recueillir l'or, soit des dépôts naturels, soit des rocs du pays.

2. Personne ne pourra exploiter une mine d'or sans permis.

3. Les droits que la couronne a sur l'or seront transférés au moyen de permis temporaires.

4. Il ne sera prélevé aucun droit royal.

5. Il sera émis en faveur de tout propriétaire d'un terrain des permis pour les mines d'or donnant le droit d'exploitation sur le lot; ces permis seront donnés pour des lots de cent acres (arpents), ou moins, tel que déterminé par les arpentages actuels, et demeureront en force pendant trois mois, susceptibles d'être renouvelés par demande et permis nouveaux, (excepté dans le cas de mutation du terrain) aux mêmes taux et condition; le tout néanmoins sujet aux ordres futurs de Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil, ou aux dispositions législatives sur les mines d'or.

6. Toute personne désirant exploiter une étendue de terrain dans un territoire non arpenté, devra fournir un plan d'arpentage et le procès verbal du terrain demandé, faits par un arpenteur provincial; la dite étendue de terrain ne devant pas comprendre plus de quatre cents acres, et être d'une dimension ou proportion de 40 chaînes sur 100, et bornée par des lignes courant vrai nord et sud, et est et ouest; ou se rapprocher de ces dimensions autant que la configuration de la localité le permettra. Il faudra prendre un permis séparé pour chaque 100 acres.

7. Le nombre de personnes qu'il sera permis d'employer pour exploiter l'or ne sera pas moins de cinq par permis, comprenant toutes celles employées directement ou indirectement à l'ouvrage; et les permis seront émis sur paiement d'une piastre par chaque personne ainsi employée, avec un paiement ultérieur d'une piastre par chaque employé additionnel.

8. Il devra être fait à l'inspecteur des mines de la division des rapports mensuels attestés sous serment, donnant le nom des personnes employées, la quantité d'or extraite chaque jour, et toute autre information que Son Excellence le Gouverneur Général en conseil pourra désirer.

9. Toute augmentation dans le personnel de ceux engagés en vertu du permis devra être rapportée à l'inspecteur des mines de la division sous dix jours de la date de tel emploi, en y joignant l'honoraire additionnel.

10. Lorsqu'un lot sera borné par un cours d'eau, qui ne s'y trouvera pas inclus, le permis s'étendra jusqu'au milieu d'icelui; et quant un lot sera traversé par un cours d'eau, ce dernier sera compris dans le permis; sous réserve, dans tous les cas, des droits du public dans les eaux navigables et flottables.

11. Les possesseurs de permis auront le droit de les transporter; pourvu que tel transport soit notifié par écrit à l'inspecteur des mines de la division et sur paiement d'un honoraire d'une piastre. Tel transport et paiement devront être notés sur chaque permis.

12. Tout acquéreur de terres de la couronne vendues et en partie payées seulement, ou son substitut, devra en faire paiement complet avant d'obtenir un permis, et toute personne demandant un permis sur les terres vacantes de la couronne devra acheter et payer en entier avant de le recevoir.

13. Toute demande de permis devra être faite par écrit à l'inspecteur des mines de la division, accompagnée des détails du titre et de la preuve.

14. Toute erreur ou fausse représentation de la part du requérant relativement à son droit ou à sa propriété du terrain, ou tout défaut de se conformer à tous ou aucuns des présents règlements ou aux ordres futurs de Son Excellence le Gouverneur-Général en

conseil ou aux dispositions législatives au sujet des mines d'or (auxquelles le licencié sera sujet), entrainera l'annulation immédiate du permis.

Ces règlements ne s'appliqueront pas à la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil.

Il a aussi plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer les deux messieurs suivants inspecteurs des mines d'or pour les divisions sous-mentionnées, situées sur la côte sud du St. Laurent, savoir : CHARLES LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE, écuyer, pour la division qui sera appelée *Division de la Chaudière*, comprenant le territoire situé au nord-est de la ligne divisant les comtés de Nicolet, Arthabaska, Wolfe et Compton, des comtés de Lotbinière, Mégantic et Beauce (excepté les townships de Spaulding, Ditchfield, Clinton et Woburn, qui seront inclus dans la division de St. François, ci-dessous décrite), et dont le bureau sera à St. François de la Bauce ; et DANIEL W. MACK, écuyer, pour la division qui sera appelée *Division de St. François*, comprenant le territoire situé au sud-ouest de la même ligne, avec les quatre townships ci-dessus mentionnés, et dont le bureau sera à Stantead jusqu'à nouvel ordre. Toutes demandes pour permis de mines devront être adressées à ces officiers et faites suivant les formules qu'ils fourniront à ceux qui en feront la demande.

Toutes les terres de la couronne non vendues dans les townships dont les noms suivent sont pour le présent réservées pour les mines d'or, sous les règlements susdits, et seront vendues au premier demandeur, à raison de deux dollars l'acre, payables argent comptant, en un seul paiement, et sans conditions d'établissement, etc ?

#### DIVISION DE LA CHAUDIERE.

Jersey, Marlow, Risborough, Linière, Watford, Cranbourne, Frampton, parties S. O. de Buckland et Standon et l'augmentation, à Metgermette, dans l'agence d'Andrew Ross, écuyer, bureau à Frampton.

Ware et Langevin, dans l'agence de H. Rouleau, écuyer, bureau à Ste. Claire.

Danquam et Mailloux, dans l'agence de S. V. Larue, écuyer, bureau à St. Charles, Rivière Boyer.

Bellechasse, Roux et partie N. E. de Buckland, dans l'agence de F. Lamontagne, écuyer, bureau à St. Gervais.

Thetford, Broughton, Leeds, Inverness, Ireland, Halifax, Somerset et Nelson, dans l'agence de John Hume, écuyer, bureau à Leeds.

Price, Colrairie, Adstock, Tring, Lambton, Forsyth, Aylmer, Gayhurst et Shenley, dans l'agence de Louis Labrecque, écuyer, bureau à Lambton.

#### DIVISION DE ST. FRANÇOIS.

Winslow, Whitton, Hampden, Dutton, Woburn, Chesham, Marston, Clinton, Spaulding et Ditchfield, dans l'agence de William Farwell, écuyer, bureau à Robinson.

Stantead, Barnston, Barford, Hereford et Gore, Auckland, Clifton, Compton, Hatley, Magog ci-devant Hatley, Orford, Ascott, Eaton, Newport, Westbury, Stoke, Brompton, Melbourne, Shipton, Cleveland, Windsor, Dudswell et Weedon, dans l'agence de John Felton, écuyer, bureau à Sherbrooke.

Putton, Sutton, Dunham, Stanbridge, Farnham, Granby, Shefford, Stukely, Ely, Roxton, Milton, Bolton, Brome, et Magog ci-devant Bolton, dans l'agence de A. J. Kemp, écuyer, bureau à Waterloo.

Acton, Durham, Kingsey, Simpson, Wickham et partie d'Upton, dans l'agence de l'honorable William Sheppard, bureau à Wendover.

Wotton, Ham, Ham sud, Wofestown, Garthby et Stratford, dans l'agence de J. T. LeBel, écuyer, bureau à Wotten.

Warwick, Chester, Tingwick et Horton, dans l'agence d'Antoine Gagnon, écuyer, bureau à St. Christophe d'Arthabaska.

Les demandes d'achat dans Arthabaska, Bulstrode et Stanfold, pour lesquels il n'y a pas en ce moment d'argent, doivent être adressées à ce département.

Les demandes d'achats de lots, depuis que la vente des terres dans certains des townships sus-mentionnés a été suspendue, seront prises suivant la priorité de leur date.

au prix ci-dessus, pourvu qu'elles soient renouvelées aux agents respectifs des terres de la couronne, le ou avant le 20<sup>me</sup> jour de mai prochain. Après cette date, au cas où il y aurait plus d'une demande, les lots seront vendus par les dits agents au plus haut enchérisseur au-dessus du prix de départ, mais il ne sera pas vendu plus de 400 acres à une même personne. Toutes les demandes devront être adressées aux agents; celles pour les terrains non arpentés devront être accompagnées du plan d'arpentage requis et du procès-verbal, rattachant le terrain arpenté avec quelque partie connue d'un précédent arpentage du gouvernement.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
*Division des Domaines Royaux,*  
Québec, 29 avril 1864.

IL A PLU A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL nommer JAMES KEMPT GILMAN, écuyer, de Stanstead, inspecteur des mines d'or pour le district aurifère de St. François, au lieu de Daniel W. Mack, écuyer, qui a résigné cette charge.  
Le bureau de M. Gilman sera à Stanstead jusqu'à nouvel ordre.

APPENDICE No. 25.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 8 avril 1864.

MONSIEUR,—Avant de publier de nouveau les nouveaux réglemens relatifs aux mines d'or adoptés par Son Excellence le gouverneur-général en conseil le 1<sup>er</sup> du courant, vous devrez visiter de suite le district des mines pour faire connaître au gouvernement l'état actuel des choses et les travaux qui se préparent pour la saison prochaine.

A cause de l'époque avancée du printemps et du besoin qu'on a de votre rapport le plus tôt possible, vous bernerez, cette fois du moins, votre visite au district de la Chaudière, attendu que ce sont les renseignements sur cette localité qu'il est le plus nécessaire pour le moment de se procurer.

Vous devrez prendre tous les renseignements que vous pourrez sur les travaux qui ont été exécutés depuis votre dernière visite, ainsi que sur ceux qui pourraient être commencés ou projetés, et vous procurer tous les détails que vous permettra un voyage accompli à la hâte.

Vous partirez de suite et vous efforcerez d'être de retour ici à la fin de la semaine prochaine.

Je demeure, etc.,

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.*

F. T. Judah, écuyer,  
Commis, Domaine de la Couronne, etc.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 22 avril 1864.

MONSIEUR,—Les nouveaux réglemens relatifs aux mines d'or ayant été adoptés par un ordre en conseil du 16 courant, pour remplacer ceux en date du 1<sup>er</sup> courant, vous partirez de suite pour accomplir les ordres qui vous ont été adressés dans une lettre officielle du 8 courant, et dont l'exécution a été retardée par suite des changements qu'on voulait faire et qui ont été faits depuis.

Une partie de votre mission consistera à communiquer les nouveaux réglemens à toutes les parties intéressées que vous pourrez rencontrer dans les lieux où vous passerez.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.*

F. T. Judah, écuyer,  
Commis, Domaine de la Couronne, etc.,  
Québec.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.  
*Division des Biens des Jésuites et des Domaines Royaux,*

Québec, 30 avril 1864.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant en conformité des instructions qui m'ont été adressées par lettre officielle du département en date du 8 et du 22 courant :—

Je suis parti le 23 pour me rendre aux mines d'or de la rivière Chaudière ; arrivé à Ste. Marie le même jour (30 milles), force me fut de m'y arrêter par suite du mauvais état des chemins entre St. Henri et St. Isidore. Je fis en route la rencontre de deux partis de mineurs d'une demi-douzaine d'hommes chacun, de Kamouraska et de Glengary, qui revenaient à pied des mines et qui me dirent qu'ils s'y étaient rendus trop tôt mais qu'ils y retourneraient un peu plus tard.

Je quittai Ste. Marie de bonne heure le lendemain, résolu d'atteindre le jour même s'il était possible le but de mon voyage, me proposant d'arrêter en revenant à tous les tributaires de la rivière Chaudière et partout où j'apprendrais que l'on travaille. Je rencontrai encore plusieurs mineurs qui s'en retournaient chez eux : aucun d'eux ne me parut découragé, quelques-uns même me dirent qu'ils avaient trouvé les indices assez favorables pour les engager à y retourner plus tard. Un de ces partis de mineurs avait travaillé sur la Chaudière en haut des chutes et avait trouvé de l'or d'une belle qualité ; d'autres avait travaillé sur la rivière Gilbert, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil, et exploré les terres de la couronne situées en arrière. Parmi ces derniers se trouvait un mineur californien. Tous s'accordaient à dire qu'ils s'en revenaient à cause de la grande quantité de neige qui se trouvait encore dans les bois et ailleurs, et que les eaux étaient trop hautes pour permettre de faire avec succès des travaux ou des recherches. Je passai par St. Joseph et arrivai sur le midi à St. François. Je profitai de la circonstance pour me rendre chez Abraham Poulin, l'un des heureux mineurs dont je parle dans mon rapport de l'année dernière, où j'appris que lui, son frère et Rodrigue n'avaient encore bougé de l'année. On m'apprit qu'il avait été trouvé de l'or dans la rivière de Plante, l'automne dernier, à environ une lieue de son embouchure. Les travaux exécutés par le Dr. Douglas sur cette rivière l'année précédente, et dont je parle dans le rapport ci-dessus mentionné, s'exécutèrent beaucoup plus bas que cet endroit. J'appris également qu'on avait découvert des signes de la présence du précieux métal sur deux petits ruisseaux, dont l'un appelé Bertrand se trouve en haut de la rivière Plante, et l'autre vis-à-vis l'église St. François, et que l'on se préparait à y faire des recherches. J'atteignis la Pointe Jersey de bonne heure dans l'après midi, au confluent des rivières Chaudière et du Loup, et me dirigeai vers la rivière Metgermette située à 77 milles de Québec. Je trouvai en cet endroit un parti de mineurs occupés à explorer les environs ; ils se plaignirent des prix exorbitants que leur demandaient les propriétaires pour leur permettre de travailler. Ces mineurs, dont l'un avait travaillé autrefois aux mines d'or de la Colombie Anglaise, avaient recueilli des échantillons qu'ils supposaient contenir du fer et de l'argent. La Metgermette, qui est un affluent de la rivière du Loup et paraît être le plus considérable des tributaires de la rivière Chaudière, a été explorée, il y a déjà des années, par M. Cunningham, géologue, et plus tard par M. Glover ; tous les deux y auraient trouvé des indices (*color*) de l'existence de l'or. On m'apprit que le dernier de ces explorateurs avait loué la plus grande partie des terres avoisinant l'embouchure de la Metgermette, et est devenu propriétaire d'un vaste terrain situé sur la rive opposée dans le canton de Jersey. Je ne puis savoir s'il y avait quelque apparence qu'il se mit bientôt à l'œuvre. Les terres de la compagnie des mines du St. Laurent, dont je parle dans mon rapport de l'année dernière, avoisinent, en amont, celles de M. Glover, sur la Metgermette. Il n'y a pas encore d'américains arrivés par les frontières, mais on en attend un bon nombre.

Parti de la Metgermette, le même soir, je retournai à la Pointe Jersey et y passai la nuit. Il paraît qu'aux chutes de la Chaudière, dans la seigneurie d'Aubert-Gallion et dans le canton de Jersey, le front de quelques lots ainsi qu'un certain nombre de lots tout entiers ont été achetés des particuliers par le Dr. Reid et M. Desbarats, de Québec ; ces lots et plusieurs autres dans Watford, sur la rivière Famine, ont depuis passé aux mains d'une compagnie américaine, appelée "Compagnie des mines d'or de la rivière Chaudière," formée avec un capital de \$500,000. Cette compagnie se propose de barrer la rivière à l'endroit où elle se jette dans Chaudière et de la faire passer par une série de petits canaux de bois à empellement. Le Dr. Reid, actionnaire et agent de la compagnie, a fait tous les préparatifs

nécessaires pour commencer les travaux au printemps et a envoyé à Jersey des provisions de bouche, vêtements, outils, etc. : quelques ouvriers sont actuellement occupés à miner le roc. On a payé \$1,000 l'acre les lots riverains de Jersey. Le Dr. Reid a également acheté des terres dans Shenley, sur la Chaudière, et il s'est formé une autre compagnie sous le nom de "Compagnie des mines d'or de Stafford." M. Rankin ainsi que d'autres personnes ont loué les terres où passe la Rivière du Loup; les travaux du premier se font au nom d'une autre compagnie (dite compagnie des mines d'or de Kennebec), formée avec un capital de \$500,000 divisé en actions de \$1.

Je laissai la Pointe de Jersey lundi le 25, et arrivai le matin à 9 heures sur la rivière Gilbert, dans la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil. J'appris en route qu'on avait trouvé de l'or dans un petit ruisseau près de la ligne de division entre les paroisses de St. George et St. François, et que plusieurs y avaient acheté en commun un morceau de terre avec l'intention de l'exploiter. Je trouvai quelques travaux commencés sur la Gilbert; on avait déjà creusé trois ou quatre puits, mais on n'en avait retiré que très-peu d'or. Ces travaux se faisaient encore avec le même manque de système que l'année dernière et tous sur un demi-lot appartenant à Rodrigue, No. 19 $\frac{1}{2}$ , de la concession De Léry, dont j'ai déjà parlé dans mon rapport précédent. Il paraît que Rodrigue, qui demandait d'abord \$800 pour tout son lot, l'a depuis divisé en *claims* qu'il vend jusqu'à cinq centins le pied carré: on prétend qu'il en a déjà cédé pour \$2,000. Il a vendu ces jours derniers un lot de 100 pieds carrés pour \$300, dont la moitié comptant. Dans les ventes qu'il fait, il se réserve le sol et ne concède que le droit d'y miner pour cinq ans, sans garantie. L'ordre qu'il suit à l'égard de ces lots consiste à mettre l'usage des eaux en commun à tous les mineurs, de façon que le propriétaire d'un *claim* situé en arrière puisse retirer de la rivière autant d'avantages que ceux qui se trouvent en avant de lui. Trois hommes travaillaient depuis trois jours à mon arrivée sur l'un de ces *claims* et n'avaient encore retiré qu'une valeur de \$2, mais ils venaient d'atteindre la couche aurifère. La fosse dans laquelle ils travaillaient était remplie d'eau qu'ils vidaient avec des seaux, au lieu de se servir d'une pompe qu'ils avaient faite. Les eaux de la rivière étant très-hautes, on aurait pu construire un treuil pour monter l'eau et la terre. L'eau qui remplissait les puits de mineur provenait de la rivière, large alors de 15 pieds, et de la neige fondue. Il est certain qu'en adoptant une bonne méthode d'épuisement, l'eau n'apporterait pas d'obstacle sérieux aux travaux, au lieu qu'aujourd'hui elle offre beaucoup de difficultés aux recherches et retarde les mineurs inexpérimentés. Deux ou trois huttes ont été élevées sur le bord de la rivière et on est à construire un magasin à quelques arpents en bas de la concession. M. Rankin a acheté divers lots en amont et au-dessous de celui de Rodrigue, et ceux acquis l'année dernière de Vieillieux et Grondin, par le Dr. Reid, sont déjà, dit-on, passés en d'autres mains après avoir rapporté de bons profits à leur vendeur. Le nombre des mineurs qui sont venus cette année ici s'élève à environ une centaine. Quelques uns ont acheté et bâti les cabanes que j'ai vues, puis sont partis pour aller chercher des outils, etc. Les propriétaires fonciers se proposent de refuser aux seigneurs De Léry ou à leurs ayant-cause de miner sur leurs terres. A l'endroit où le chemin de la Gilbert laisse la grande route s'élèvent plusieurs maisons destinées à faire des magasins: quelques uns même sont ouverts et contiennent des provisions de bouche et des outils de mineur. Les loyers de ces maisons sont ou ne peut plus modérées. Je partis de la Gilbert à midi et m'acheminai vers le village. Il paraît que l'affermage pour 15 ans fait l'an dernier par les seigneurs De Léry des droits de mine, qui leur avaient été concédés en vertu de lettres patentes de 1846, à MM. Hagans et Cie., ne donnait pas à ces derniers la faculté de transporter leurs droits, et qu'une compagnie américaine représentée par M. Coman de New-York, s'étant rendue cessionnaire des droits Hagans est en pourparler avec M. De Léry pour obtenir sa sanction et une prolongation du contrat de 15 autres années. En vertu de cet arrangement, que l'on se présente comme conclu quoique non encore exécuté, la compagnie paie à M. De Léry \$124,000 pour le tout, y compris ses prétentions de droit de mine sur des terres qu'il possède sur la Famine en dehors de la seigneurie et qui ne sont pas comprises dans la patente ci-dessus.

Je me mis ensuite en route pour St. Joseph où j'arrivai dans la soirée. Sur mon chemin, j'arrêtai dans le bas de St. François chez Pierre Poulin, un des frères Poulin, qui m'apprit qu'on avait trouvé de l'or dans la rivière du moulin près de là et qu'il existait des indices de l'existence de mines de cuivre dans les environs.

Le lendemain matin, mardi 26, je partis de St. Joseph dans l'intention de revenir par Frampton. A l'entrée de la paroisse de Ste. Marie, il existe un cours d'eau sur lequel on a trouvé de l'or. J'arrivai à Ste. Marie à midi et me mis en route pour Frampton où j'arrétai chez M. Ross, agent des terres de l'endroit. M. Ross était absent, mais il revint dans la soirée. J'appris de lui qu'à part les terres de Watford acquises par la compagnie des mines d'or de la rivière Chaudière, dont il a déjà été parlé, il en avait vendu un certain nombre d'autres sur la Gilbert, dans Cranbourne, au Dr. Reid, à M. Desbarats et à diverses personnes soi-disant pour des fins de colonisation mais en réalité, comme j'en suis sûr, pour y chercher de l'or. M. Ross ajouta en outre que les devoirs de colon auxquels étaient assujétis les acquéreurs de ces lots avaient tous été remplis, que ces derniers avaient dépensé déjà près de \$5,000, et qu'il avait reçu des demandes d'achat pour environ 5,000 acres de terre depuis que la route avait été arrêtée dans le conton de Watford et de Cranbourne. On dit avoir trouvé de l'or dans les terrains d'alluvion de ce dernier canton. Quelques morceaux de quartz tirés de Jersey, Shenley, Watford ou Cranbourne furent achetés par le Dr. Reid et envoyés à Boston l'hiver dernier pour y être examinés : on ne connaît pas encore le résultat de cet examen.

Le 26, mercredi, je quittai Frampton et fus de retour à mon bureau le lendemain, jeudi, 27, après avoir voyagé environ 176 milles.

Le quartz abonde dans Frampton et sur la route de Québec; on dit y avoir trouvé du cuivre. On me dit que quelques terres s'étaient vendues à des prix élevés.

J'ai donné copie des nouveaux règlements à tous les intéressés que j'ai rencontrés et en ai laissé dans tous les hôtels et lieux publics qui se sont trouvés sur mon chemin en allant et revenant. Les propriétaires fonciers situés en dehors de la seigneurie de Rigaud-Vaudreuil se sont montrés satisfaits des règlements : mais tous les mineurs étrangers avec qui j'en ai causé (et j'en ai rencontré un grand nombre) désapprouvent la mise en vente de reste des terres de la couronne et préfèrent à ce système, celui de l'Australie et de la Colombie Anglaise, qui consiste à concéder au mineur le droit de travailler partout sur les terres de la couronne à condition de limiter et de faire enregistrer son *claim*, le gouvernement se réservant le droit de vendre le sol pour les fins de colonisation. Quelques-uns même parlèrent de convoquer une assemblée et d'exposer la chose dans une pétition au gouvernement. Malgré tout le soin avec lequel je leur ai expliqué qu'ils pourraient acquérir et travailler sous les règlements actuels, on peut cependant se demander si leur opinion n'est pas jusqu'à un certain point exacte. C'est pourquoi, je me permettrai d'appeler votre attention et celle du gouvernement sur l'avantage qu'il pourrait y avoir à examiner de nouveau les règlements à ce point de vue. Dans le cas où ils seraient modifiés, les changements devront avoir lieu au plus tôt et avant que le gouvernement se soit mis hors d'état d'exercer son action sur les terrains qui pourront passer d'ici là aux mains des particuliers. On a soulevé une autre objection contre les règlements en tant que s'appliquant aux terres non vendues de la couronne, c'est la possibilité de voir un grand nombre de terres passer aux étrangers qui ne s'en rendront acquéreurs que pour exploiter les mines qu'ils pourront y découvrir et qui ensuite les abandonneront, ce qui serait un sérieux obstacle à la colonisation. Selon moi, cette dernière objection est peu sérieuse, car la solution en sera laissée aux municipalités qui auront le droit de les vendre pour les taxes. La seule objection sérieuse possible serait de voir le pays couvert de mineurs, qui ne pouvant ni ne voulant acheter de lots, et voyant d'un autre côté que les spéculateurs ont presque tout pris ne laissant de terres que ce qui devra être acheté, se détermineront à travailler quand même au risque de susciter des troubles et même l'effusion du sang. En continuant d'appliquer le principe des règlements aux terres maintenant vendues et en inaugurant le système Australien pour les terres non vendues, la classe de mineurs dont nous venons de parler se dirigerait vers celles-ci, et laisserait les compagnies exploiter la première catégorie de terres ou les propriétaires diviser leurs lots en fractions suivant qu'ils l'entendraient. On devra, en cas d'adoption de ce dernier principe, élever les honoraires des licences afin d'indemniser le gouvernement de la perte qu'il encourra, et je ne pense pas que de cette façon le fisc perde au changement. Il est bon de remarquer en même temps que la condition de ce pays diffère de celle de presque tous les pays aurifères, que la plupart des terres appartient déjà aux particuliers, et qu'il pourrait bien se faire après tout que les règlements répondent aux besoins actuels; le seul danger à craindre est que si ces règlements devenaient impuissants dans le cas susdit, et après la vente de toutes les terres de la couronne, le mal serait bientôt sans remède.

Sur toute la route, depuis Ste. Marie à la Metgermette, on découvre partout des signes d'activité en prévision de la saison qui vient. Des auberges et des magasins se sont élevés depuis l'automne dernier; de nouvelles maisons ont été construites, d'autres ont été agrandies et un plus grand nombre sont en voie de préparation. Néanmoins, et malgré ces préparations, il est plus que probable qu'elles ne dépasseront point le besoin, si l'on en croit la rumeur au sujet de la population nombreuse qui doit s'y diriger bientôt.

Un inconvénient assez grave résultera de l'obligation où seront les mineurs qui voudront acheter, d'aller à Frampton au lieu de St. François qui est plus près; c'est pourquoi, il serait bon de songer si, en pareil cas, et les règlements restant ce qu'ils sont au sujet des terres non vendues de la couronne, il ne serait pas préférable pour l'agent des terres de la couronne de venir demeurer à St. François, au moins pour quelque temps.

Une autre question que je désire vous signaler est celle de la poste. Il n'existe aujourd'hui de malle quotidienne que jusqu'à St. François; au delà, c'est-à-dire jusqu'à la Pointe Jersey, elle devient semi-quotidienne, et hebdomadaire ensuite jusqu'à Marlow. Les bureaux de poste tout le long de la route se trouvent sur le côté est de la Chaudière et de la Rivière du Loup, à l'exception de St. François, où le bureau est du côté ouest et le bureau d'enregistrement et les principaux hôtels sont du côté est, ainsi que le chemin pris par tous ceux qui se rendent aux mines. Je suis d'opinion que la malle devrait être quotidienne sur toute cette route jusqu'à la frontière des Etats-Unis; que le bureau de poste de St. François devrait être sur le côté est de la rivière; celui de la rive ouest pourrait rester comme succursale ou même être aboli tout-à-fait suivant que les autorités le jugeraient à propos. Voilà ce qui devrait être fait au moins pendant la belle saison, afin d'épargner à l'inspecteur du district, obligé de demeurer sur la rive est, et au public, l'inconvénient de traverser deux fois par jour la rivière à l'arrivée et au départ de la malle. Le besoin d'un bureau de mandats d'argent attaché aux bureaux de poste d'au moins une ou deux des localités les plus importantes, comme St. François ou la Pointe Jersey, se fait également sentir.

Ainsi que je l'apprends des mineurs et comme j'eus plus tard l'occasion de m'en convaincre moi-même, la saison n'est pas assez avancée pour permettre d'entreprendre avec succès des travaux ou des recherches, *excepté pour ceux qui ont l'expérience de ce genre de travaux*; et il est à regretter qu'il y ait eu un aussi grand nombre de personnes obligées de s'en revenir pour cette raison, un tel fait n'étant propre qu'à créer un manque de confiance dans le succès de nos mines d'or, avant même d'avoir été exploitées. Les eaux de la rivière Chaudière sont extrêmement basses pour la saison; cela est dû à la petite quantité de neige tombée l'hiver dernier. Elles sont cependant assez hautes pour empêcher les travaux de mine et la terre est encore humide. On rencontre aussi un peu de neige dans les bois. Le crue ne s'est pas encore fait sentir, et n'aura lieu que lorsque le soleil aura fondu le reste de la neige, et que les pluies du printemps seront venues, ce qui devra empirer davantage la situation des mineurs: aussi, il est peu probable qu'il se fasse quelque chose jusqu'à l'époque des eaux basses, c'est-à-dire vers la fin de mai ou le commencement de juin. Tout dépendra des pluies que nous sommes pour avoir. Il serait bon que le public fut averti de ces choses afin de ne pas exposer au désappointement ceux d'entre nous surtout qui auraient l'intention de visiter les lieux, et qui pourraient d'autant mieux le faire qu'ils retarderaient un peu.

Déjà 300 à 400 personnes ont visité les mines; une partie, la moitié ou le tiers, s'en est retournée, la plupart, cependant, devant revenir. Un bon nombre de ceux que j'ai vus venaient de Glengary; d'autres venaient d'ailleurs et quelques-uns étaient d'anciens mineurs d'Australie, de la Californie, de la Colombie Anglaise et de la Nouvelle-Ecosse, qui m'exprimèrent presque tous l'intention de rester.

Comme rien d'important n'a encore été commencé nulle part, il est impossible de prévoir le résultat probable de la fièvre de l'or telle qu'elle existait l'an passé; cependant, ce qui, suivant moi, aura pour effet de retarder l'exploitation dès les premiers temps de nos mines d'or sur une vaste échelle, sera la facilité qu'auront les mineurs malheureux de laisser des mines situées au sein d'un pays établi, et à la portée d'abondants moyens de communication. Dans presque tous les pays aurifères il n'a pas toujours été facile aux chercheurs d'or de s'éloigner, et c'était pour eux une raison de se mettre au travail avec toute l'énergie et l'activité dont ils étaient capables. Le cas est différent pour ce pays, car pour peu qu'il lui reste quelques chelins, le mineur découragé pourra toujours rentrer dans ses

foyers ou au moins se rendre aux établissements où il pourra trouver de l'aide ou de l'argent à gagner. Il faut espérer cependant que le mal, si mal y a, sera jusqu'à un certain point contrebalancé par les avantages qu'on retirera de la présence nombreuse d'anciens mineurs, et de l'emploi du capital des compagnies qui se sont formées, et qui alimenteront ainsi les entreprises particulières.

J'ai recueilli, de bouche seulement, tous mes renseignements sur le passé, le présent et l'avenir des mines d'or, mais comme j'ai pris toutes les peines du monde pour les recueillir partout où je suis allé, je ne doute pas qu'ils ne soient exacts en substance.

Voici les distances entre chaque localité traversée par le chemin des mines, savoir :

		Milles.			
Par le chemin de Kennebec.	{	Traversée de Québec à la ville de Lévis .....	1		
		En côtoyant la rivière Chaudière.	{	Village de St. Henri.....	10½
				“ St. Isidore.....	9
				“ Ste. Marie.....	10
				“ St. Joseph.....	12
				Rivière Plantes.....	5
		En côtoyant la Rivière du Loup.	{	Village St. François .....	6½
				Touffe des Pins, rivière Gilbert.....	3½
				Rivière Famine.....	4½
				Village St. George.....	1½
				Jersey (bureau de poste) .....	2½
				Rivière Metgermette.....	11
				Le Portage.....	5
		Marlow (bureau de poste).....	1		
		Frontière .....	9		

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. T. JUDAH,  
*Commis du Domaine de la Couronne.*

A l'honorable  
Commissaire des Terres de la Couronne,  
Etc., etc., etc.,  
Québec.

#### APPENDICE No. 26.

#### T E R R E S M I N É R A L E S .

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 3 mars 1864.

RÈGLEMENTS concernant la vente des terres minérales approuvés par Son Excellence le gouverneur-général en conseil :

1. Les locations ne seront pas plus que de quatre cents acres.
2. Les dimensions des locations dans les territoires non arpentés seront de quarante chaînes de front sur cent chaînes de profondeur, et bornées par des lignes courant vrai nord et sud, et est et ouest ou aussi près de ces dimensions que la configuration de la localité le permettra.
3. Celui qui demandera une location dans un territoire non arpenté devra fournir un plan et une description d'icelle faits par un arpenteur provincial.
4. Le prix sera d'une piastre l'acre payable lors de la vente.
5. Une taxe ou droit d'une piastre par tonneau sera chargé sur tous minéraux extraits d'une location payable lorsqu'ils seront emportés des mines.

Cette condition s'applique à toute terre minérale vendue depuis le 1er avril 1862, et est imposée au lieu du droit régalien de deux et demi par cent chargé sur les minéraux extraits de ces terres.

6. Dans les townships arpentés, les lots qui offriront quelques indices de mines seront vendus aux conditions sus-mentionnées, mais pas moins d'une piastre l'acre dans aucun township, et au même prix que les autres terres dans le township lorsqu'il est de plus d'une piastre l'acre.

7. Il ne sera vendu qu'une location de quatre cents acres à une même personne.

8. Les règlements sus-mentionnés ne s'appliquent pas aux mines d'or et d'argent.

9. Tous les règlements antérieurs incompatibles avec les présents sont abrogés.

WILLIAM McDOUGALL,  
Commissaire.

~~es~~ Toutes locations de terres minérales sur les rives nord des lacs Huron et Supérieur et sur les îles adjacentes, qui étaient, le 15 mars 1861, sujettes à confiscation pour non accomplissement des conditions de vente et de locations, et qui sont demeurées sujettes à confiscation jusqu'à ce jour sont confisquées.

Les locataires et leurs ayants-cause, pourvu que les transports aient été faits avant cette date, pourront appliquer les paiements faits sur toute location, en sus et au-dessus du dépôt ou premier versement, à l'achat de ces locations ou de toute autre qui pourra être offerte en vente au temps de leur demande; mais cette demande sera considérée comme un nouvel achat, sujette aux règlements en force, et devra être déposée au département des terres de la couronne, le ou ayant le premier jour de novembre A. D. 1864.

#### APPENDICE No. 27.

### RAPPORT DU DEPUTE-SURINTENDANT-ADJOINT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre un court rapport sur les affaires de ce département, pour le temps écoulé entre le 1er janvier et le 30 juin 1864, (afin de concorder avec le changement opéré dans l'an fiscal.)

Les renseignements statistiques, sous forme de tableaux, qui se trouvent dans les états ci-annexés, ont été préparés d'après le même plan que ceux de 1863.

Ceux qui s'intéressent au sort des Sauvages remarqueront avec plaisir que l'introduction de la civilisation chez eux, loin d'accélérer leur extinction comme race, produit au contraire des résultats opposés.

Ce changement est dû à plusieurs causes, entr'autres, à l'aisance et au bien-être qui augmentent de jour en jour, et qui tendent à une diminution de maladies par suite d'une résidence salubre sur leurs terres, d'un bon logement et de bonne et saine nourriture. De cette manière ils évitent les privations qu'ils endurent lorsqu'ils vivaient entièrement du produit de la chasse, presque détruite par les progrès de la civilisation.

Il existe une autre cause d'accroissement à la population des Sauvages. Ils reçoivent les soins de l'art médical, qui les mettent à l'abri des maladies contagieuses, fréquentes dans le voisinage des établissements des blancs.

On remarquera, en jetant un coup-d'œil sur le tableau marqué L, annexé à ce rapport, qu'en comparant le total de l'augmentation avec celui de la diminution, le premier l'emporte de beaucoup sur l'autre. On ne doit cependant se fier à ce résultat apparent que

dans de certaines limites. Chez des tribus où le recensement annuel ou semi-annuel s'est fait régulièrement depuis quelque temps, on a constaté, à part quelques rares exceptions, une amélioration notable sous le rapport du nombre. Et le doute qui peut exister sous le rapport de l'exactitude des tableaux, a trait aux tribus où la différence entre les anciens et les nouveaux recensements est tellement marquée, qu'on ne peut s'empêcher de conclure que les anciens chiffres ont dû être très-inexactes.

L'éducation des Sauvages est aussi d'un grand intérêt, et le département s'en occupe continuellement. On a fondé une nouvelle école durant l'année dernière pour les Micmacs, établis dans le canton de Maria, au sud du Ristigouche. M. Dimock, surintendant des écoles publiques dans les établissements environnants, en a la surveillance. Il y a aussi une autre école à la Pointe de la Mission, sur la Ristigouche, fréquentée par les enfants des Micmacs, et soutenue par les fonds du département. On la dit bien conduite par le révérend M. Saucier.

Parmi les écoles établies pour les Sauvages dans le Haut-Canada, il s'en trouve une deuxième chez les Mississaguas, de la colonie New Credit, ainsi qu'une autre à Little Current, sur l'île de la Grande Manitouline, conduite par M. Burkitt, et soutenue par une des sociétés religieuses. La société de la Nouvelle-Angleterre, qui s'est tant occupée de l'éducation des Sauvages des Six Nations, a agrandi son institution établie dans le voisinage de Brantford.

#### • RECETTES ET DÉPENSES.

Les recettes provenant des terres et bois de construction, durant les six premiers mois de l'année 1864, ne diffèrent guère de la moyenne de l'année précédente. Comme il n'y a pas augmentation de demandes d'achat de terres, on peut en conclure que les effets produits par les achats extraordinaires de 1856-57 s'ont pas encore disparu.

La rentrée de gros montants dus pour arriérés de versements sur les ventes, s'opère lentement, bien qu'on ait écrit aux retardataires. Il pourra devenir nécessaire de résilier les ventes dont les paiements sont dus depuis quelque temps, car la non-entrée des capitaux dont la réalisation en perspective avait engagé les Sauvages à vendre leurs terres, leur donne l'occasion de se plaindre que les intérêts, divisibles semi-annuellement, n'augmentent pas autant qu'ils s'y attendaient. La proportion de deniers provenant de ventes de bois de construction durant les premiers six mois de l'an passé se montait à \$4,699.87. Ainsi donc, les paiements sur les ventes de terres, calculés séparément, n'ont pas été aussi considérables, tout en comprenant les montants dus, qu'on aurait pu s'y attendre.

Les dépenses, réparties sous les chefs ordinaires, ne sont guères différentes de celles de 1863.

Dans l'état des paiements spéciaux, etc., inclus dans la cédule C, l'item des arpentages est plus considérable qu'à l'ordinaire ; cela est dû au coût des arpentages dans l'île de la Grande Manitouline. Mais ainsi qu'indiqué dans l'état marqué H, les terres des Sauvages, arpentées et non vendues, se montent à 549,362 acres, donnant ainsi une augmentation de 118,253 acres sur l'année précédente. Le paiement de la deuxième moitié de \$625, pour la construction du chemin de la péninsule Saugeen Nord constitue aussi une dépense spéciale.

Les états E. et F. donnent le compte entre le gouvernement et le département des affaires des Sauvages, indiquant d'après les livres de ce département, le 30 juin 1864, une somme de \$1,562,324.40 portant intérêt, contre la somme de \$1,530,288.40 le 31 décembre 1863.

Depuis la publication du dernier rapport, la province a remplacé le gouvernement impérial dans la fourniture annuelle des couvertes aux Sauvages âgés et pauvres. Les couvertes ont été achetées par ce département et ont été distribuées comme à l'ordinaire, en automne, de sorte qu'en raison de ce que les comptes ont été clos le 30 juin 1864, on ne peut à présent donner des détails.

Le gouvernement impérial paie encore les pensions de MM. Chesley, Anderson et autres, se montant pour le semestre, à £425 1s. 7d. sterling, et continue de distribuer, par l'entremise du département du commissariat, des rations commuées en argent, à certains sauvages du Bas-Canada, se montant, pour le semestre finissant le 30 juin dernier, à \$106.82. A l'exception de ces deux obligations, le gouvernement britannique se trouve déchargé de tout rapport avec les Sauvages du Canada. La province est donc tenue de pourvoir au bien-être et à la condition de ces tribus par tous les moyens possibles.

Dans nos visites officielles chez les Sauvages, nous tâchons de faire comprendre l'importance qu'il y a pour eux de s'adonner à l'agriculture. Situés comme ils le sont, ayant accès à des réserves de terre suffisantes, particulièrement dans le Canada Ouest, ils pourraient, s'ils étaient industriels, cultiver d'une manière très profitable. Mais il faudra pour cela déraciner un usage pernicieux et qui date déjà de loin. On voit parmi les blancs, des gens qui sont, ou trop paresseux pour exploiter leurs terres eux-mêmes, ou bien qui, s'ils le font, cultivent si mal, qu'ils n'obtiennent souvent que des demi récoltes. Le caractère indolent de bon nombre de Sauvages les porte à faire cultiver leurs terres par parts, ce qui, tout en encourageant leur aversion pour un travail constant, leur permet de subsister d'une façon misérable et de mener une vie de paresse. Il en résulte des habitudes contraires à la vertu et à la tempérance, et un état de démoralisation que l'absence d'occupations ne peut manquer de produire chez n'importe quelle race. On ne pourra donc améliorer leur état tant qu'on ne détruira pas le système qui est la source du mal. Il ne peut exister de vraie civilisation sans le travail, soit physique, soit intellectuel, et le second doit s'allier, jusqu'à un certain point, avec le premier, afin de retirer les avantages qu'apporte l'art appliqué au travail. Il est donc important que les Sauvages reçoivent une éducation qui les mette en état de s'adonner à l'agriculture comme science, et de les encourager par tous les moyens possibles à ne pas la négliger. Il est défendu, par l'acte 13 et 14 Vict., chap. 74, sect. 10, à toutes personnes, autres que des Sauvages, ou mariées avec eux, de s'établir sur leurs terres, et c'est en vertu de cette loi que les officiers du département évitent les étrangers. Dans le but de mettre fin à l'usage pernicieux qu'ont les Sauvages de faire cultiver leurs terres par les blancs, sous forme de société, on pourrait également se prévaloir de la même loi. Mais alors, il faudrait avertir préalablement les intéressés que les arrangements actuels devront cesser. A première vue, ce procédé peut paraître entaché de rigueur; qu'on se rappelle néanmoins, que c'est à ce système que l'on doit de voir les jeunes Sauvages fuir toute occupation utile, et se vouer à la paresse et à la débauche, et on admettra l'urgence d'en agir ainsi.

Le département ayant eu dernièrement à venir, en différentes occasions, au secours des Sauvages du Bas-Canada, en a profité pour leur fournir des instruments aratoires, ainsi que des grains de semence. On peut donc avec raison espérer que l'amélioration apportée à l'état des Sauvages ne fera que s'accroître par la suite, dans toutes les parties de la province.

En terminant ce rapport, il n'est pas hors de propos de faire remarquer qu'on a l'espoir que les ventes des terres des Sauvages donneront un meilleur rapport durant l'année courante. La construction d'un chemin dans la direction nord entre les cantons de Keppel et Amabel, dans la péninsule du Saugeen, s'est faite en partie aux frais du département des Sauvages, au montant de \$1,250; on en projette maintenant l'extension. Ce chemin facilitera l'accès aux terres non vendues, et favorisera l'établissement de celles qui le sont déjà. Il est bon de remarquer que les ventes considérables qui se sont faites dans les premiers temps, n'ont été assujetties à aucunes conditions, quant à l'occupation et à l'amélioration, et comme elles étaient entourées des terres de propriétaires absents, résultat de ces ventes sans réserve, et qu'on n'en achetait plus dans un but de spéculation,

---

mais bien d'établissement, il s'est opéré une diminution sensible dans le nombre des ventes. Le département ayant égard aux dispositions de ceux qui veulent acheter pour s'établir, ne consent à vendre qu'à cette condition. On est d'avis que cette manière d'agir est celle qui servira le mieux les intérêts des Sauvages et de la province, et aura pour résultat d'assurer la vente des terres propres à la culture.

Le tout respectueusement soumis.

W. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

---

## A.

## LISTE des officiers et employés au département des Sauvages, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.

Service.	Nom.	Salaire par année.	Date de la nomination.	Auteur de la nomination.	Date de la première nomination au service provincial.	Remarques.
Surintendant-général .....	Hon. Wm. McDougall.....	Nil. ....	24 mai 1864.....	Gouverneur-général.....		
do do .....	Hon. Alexander Campbell.	Nil. ....	30 mars 1864.....	do .....		
Surintendant-adjoint.....	William Spragge .....	\$2000 00	17 mars 1862.....	Gouverneur-général .....		
Commis principal.....	Michael Turnor.....	\$1400 00	1er avril 1851 .....	Gouverneur-général et O. C., 17 mars 1862 .....		Placé au département de l'arpenteur-gén., 1er janv. 1829
Comptable.....	Charles T. Walcot .. ..	\$1400 00	1er déc. 1859 .....	Gouverneur-général et O. C., 17 mars 1862 .....		Placé au bureau du secrétaire du gouverneur le 14 oct. '42
Commis correspondant.....	Lawrence Vankoughnet ...	\$730 00	13 fév. 1861.....	Gouverneur-général et O. C., 17 mars 1862 .....		Placé au dép. des terres de la couronne, octobre 1854.
Commis temporaire .....	J. P. M. Lecourt.....	\$2 par jour.....	10 avril 1862 .....	Surintendant-général .....		
Messager .....	Robert Jessop .....	\$240 00	1er oct. 1859.....	Surintendant-général .....		
Gardien .....	Ellen Jessop .....	\$10 par mois.....	1er mai 1862.....	Surintendant-général .....		

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

C. T. WALCOT,  
Comptable, Aff. Sauvages.

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

## B.

## CÉDULE des salaires payés, et allocations et paiements faits aux individus, et pour semestre expiré

Surveillance locale ou divisionnaire.	Noms des employés salariés.	Nature du service.	Montant payé.	Pour quel temps payé.
			\$ cts.	
Surveillance de l'Ouest..	Froome Talfourd .....	Surintendant-visiteur et commissaire.....	700 00	1er oct. 1863 au 31 mars 1864.....
do	Rév. R. Flood.....	Missionnaire.....	200 00	do .....
do	Rév. A. Jamieson.....	do .....	200 00	do .....
do	Charlotte Adams.....	Instituteur.....	125 00	do .....
do	Henry Bourne.....	do .....	25 00	do .....
do	A. W. Cathcart.....	do .....	25 00	1er janv. 1864 au 31 mars 1864.....
do	D. J. Croghan.....	do .....	100 00	1er oct. 1863 au 31 mars 1864.....
do	Thomas King .....	do .....	100 00	do .....
do	Dr. W. Lambert.....	Médecin attaché.....	40 00	do .....
do	D. B. Wawanosh.....	Chef et interprète.....	200 00	do .....
do	Joshua Wawanosh.....	Chef .....	125 00	do .....
do	Peter Salt.....	do .....	50 00	do .....
do	John Henry .....	Interprète .....	50 00	do .....
Surveillance Centrale et de l'Est du Haut-Canada.	W. R. Bartlett.....	Surintendant-visiteur et commissaire.....	700 00	1er oct. 1863 au 31 mars 1864.....
do	Alfred McDougall .....	Commis .....	122 50	8 oct. au 3 déc. 1863.....
do	Horace McDougall.....	do .....	65 57	22 février au 9 avril 1864.....
do	Thomas Dalton.....	do .....	117 50	11 avril au 3 juin 1864.....
do	Rév. G. A. Anderson.....	Missionnaire.....	230 77	1er oct. 1863 au 31 mars 1864.....
do	William Law.....	Instituteur.....	25 00	do .....
do	Rév. Robt. Brooking ...	do .....	25 00	do .....
do	Glenholm Garrett.....	do .....	100 00	do .....
do	Simpson Bigsail.....	Chef .....	12 50	do .....
do	Veuve de Wm. Yellowhead.	do .....	14 15	1er oct. 1863 au 12 janv. 1864.....
do	Thos. Naningishkung...	do .....	12 50	1er oct. 1863 au 31 mars 1864.....
do	George Young.....	do .....	12 50	do .....
do	John Aissance.....	do .....	25 00	do .....
do	James Aissance.....	do .....	25 00	do .....
do	George Pandaush.....	do .....	50 00	do .....
do	Veuve de John Crow....	do .....	4 20	1er octobre au 2 déc. 1863.....
do	Joseph Whetung.....	do .....	12 50	1er oct. 1863 au 31 mars 1864.....
do	John Johnson.....	do .....	25 00	do .....
do	John Sunday.....	do .....	56 00	do .....
do	John Simpson.....	do .....	12 00	do .....
do	John Kadahgegwon.....	do .....	50 00	do .....
do	Henry H. Madwayosh...	do .....	50 00	do .....
do	Peter J. Kegeponce .....	do .....	50 00	do .....
do	Joseph Jones .....	do .....	37 50	do .....
do	Geo. A. Tobegwon .....	do .....	25 00	do .....
do	Joseph Skunk .....	Conseiller.....	6 00	do .....
do	Thomas Fraser.....	do .....	6 00	do .....
do	James Indian .....	do .....	6 00	do .....
do	Dr. James McCrae.....	Chirurgien.....	50 00	do .....
do	John Sunday, jnr.....	Secrétaire.....	7 50	do .....
do	Mezang G. Pandansh...	Copiste.....	7 50	do .....

services aux postes extérieurs et stations du département des Sauvages, durant le  
 e 30 juin 1864.

Sur quels fonds payés.	Auteurs des nominations.	Date de la nomination.	Remarques.
Fonds de l'administration des terres des Sauvages.	Gouverneur-général	1er janv. 1855.	Stationné à Sarnia.
do .....	do .....	15 déc. 1834.....	Stationné à Carradoc.
do .....	do .....	5 juin 1845.....	Stationné à l'île Walpole.
Chippewas de Sarnia.....	Nommés par la tribu avec approbation du département.		
Chippewas de Walpole.....	do .....		
do .....	do .....		A la place de Henry Bourne.
Moraviens de la Tamise ...	do .....		
Wyandotts d'Anderdon....	do .....		
do .....	do .....		
Chippewas de Sarnia.....	do .....		
do .....	do .....		
do .....	do .....		Décédé. Payé à sa veuve.
Chippewas de la Tamise ...	do .....		
Fonds de l'administration des terres des Sauvages.	Gouverneur-général	1er juillet 1858.	Stationné à Toronto.
do .....	Surintendant-gén...		Résigné.
do .....	do .....		Résigné.
do .....	do .....		Résigné.
Mohawks de la B. de Quinté	Gouverneur-général		
Chippewas des lacs Huron et Simcoe.	Nommés par la tribu avec approbation du département.		
do .....	do .....		
Mohawks de la B. de Quinté	do .....		
Chippewas des lacs Huron et Simcoe.	do .....		
do .....	do .....		Chef, décédé le 12 janvier 1864.
do .....	do .....		
do .....	do .....		
do .....	do .....		
do .....	do .....		
Mississaguas des lacs au Riz et à la Vase.	do .....		
do .....	do .....		Chef, décédé le 2 décembre 1863.
do .....	do .....		
Mississaguas de Skugog...	do .....		
Mississaguas d'Alnwick...	do .....		
do .....	do .....		
Chippewas de Saugeen.....	do .....		
do .....	do .....		
Chippewas de Nawash.....	do .....		
do .....	do .....		
do .....	do .....		
do .....	do .....		
Mississaguas d'Alnwick...	do .....		
do .....	do .....		
do .....	do .....		
do .....	do .....		
do .....	do .....		
Mississaguas des lacs au Riz et à la Vase.	do .....		

## B.—CEDULE des salaires payés, et allocations et

Surveillance locale ou divisionnaire.	Noms des employés salariés.	Nature du service.	Montant payé.	Pour quel temps payé.
Surveillance Centrale et de l'Est du Haut-Canada.	Rév. Alan Salt .....	Ecrivain et interprète.....	12 50	1er oct. 1863 au 31 mars 1864.....
do	J. B. Naningishkung.....	Interprète .....	12 50	do .....
do	Moses B. Madwayosh .....	do .....	50 00	do .....
do	Joseph Jones.....	do .....	50 00	do .....
do	Robert Pandaush .....	Messageur .....	5 00	do .....
do	Jacob Jacobs.....	do .....	5 00	do .....
Surveillance de la Grande Rivière.	Jasper T. Gilkison .....	Surintendant-visiteur et commissaire.	700 00	do .....
do	Henry Andrews .....	Commis.....	400 00	do .....
do	Alfred Digby, M.D .....	Médecin attaché.....	380 00	do .....
do	R. H. Dee, M.D .....	do .....	500 00	do .....
do	H. Whicher, M.D.....	do .....	140 00	do .....
do	David Sawyer.....	Chef et agent.....	100 00	do .....
do	George King.....	Interprète.....	25 00	do .....
do	G. H. M. Johnson.....	do .....	200 00	do .....
do	James McLean.....	Garde-forestier .....	25 00	1er janvier au 31 mars 1864.....
do	James Cheekhoc.....	Messageur .....	25 00	1er oct. 1863 au 31 mars 1864.....
Surveillance du Nord....	Charles T. Dupent.....	Surintendant-visiteur et commissaire.	500 00	do .....
do	McGregor Ironside.....	Commis et interprète.....	366 00	do .....
do	David Layton, M.D.....	Chirurgien.....	365 00	do .....
do	Joseph Jenneaux.....	Instituteur .....	121 68	do .....
Bas-Canada .....	Rév. F. Boucher.....	Missionnaire C. R.....	112 98	do .....
do	Rév. F. X. Marcoux.....	do .....	101 66	do .....
do	Rév. Jos. Maurault .....	do .....	112 98	do .....

C. T. WALCOT,  
Comptable, Aff. des Sauvages.

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

aiements faits aux individus, etc.—*Suite.*

Sur quel fonds payable.	Auteurs des nominations.	Dates de la nomination.	Remarques.
Chippewas des lacs Huron et Simcoe.	Nommé par la tribu avec l'approbation du département. ....		
do .....	do .....		
Chippewas de Saugeen.....	do .....		
do .....	do .....		
Mississaguas des lacs au Riz et à la Vase.	do .....		
do .....	do .....		
Six Nations de la Grande Rivière.	Surin't général.....	1er mai 1862.	Stationné à Bradford.
do .....	Gouverneur-général	1er janv. 1855.	do do
do .....	do .....		
do .....	do .....		
Mississaguas de la R. Crédit			
do .....			
Six Nations de la Grande Rivière.			
do .....			
Mississaguas de la R. Crédit			
Fonds d'administration des terres des Sauvages.	Surin't général ....	4 sept. 1863	Stationné à Manitowaning, Ile de la Grande Manitouline.
do .....	do .....	5 août 1863.	do do
do .....	Gouverneur-général	22 oct. 1849.	do do
do .....	do .....	25 oct. 1850.	
Fonds des Sauvages du Bas-Canada.	do .....	" 1844.	Résidant à Lorette.
do .....	do .....	" 1832.	do St. Régis.
do .....	do .....	" 1847.	do St. François.

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

## C.

**ETAT des paiements spéciaux, dépenses contingentes et incidentes du département des affaires des Sauvages, durant le semestre expiré le 30 juin 1864, à même le fonds des affaires des Sauvages du Haut-Canada.**

Station, surintendance ou division.	Nature des dépenses.	Montant payé.	Sur quel fonds payable.	Remarques.
		\$ cts.		
Quartiers généraux.....	Papeterie, livres, reliure, impressions, etc.....	225 95	Fonds d'administration des terres des Sauvages.	
do .....	Déboursés de bureau.....	193 45	do do ...	
do .....	Salaires du solliciteur .....	200 00	do do ...	
do .....	Aide à une sauvagesse malade .....	36 00	do do ...	
do .....	Annonces .....	67 96	do do ...	
do .....	Arpentages, Ile Manitouline .....	5300 00	do do ...	Remboursable par les Sauvages des Iles Manitoulines lorsque les terres seront vendues.
do .....	Frais de port .....	3 02	do do ...	
do .....	Frais de voyage de M. S. Colquhoun—inspection des terres dans Dundee, etc.....	27 00	do do ...	
do .....	Frais de voyage de M. E. J. Chesley—inspection des terres dans Duudee, etc.....	59 25	do do ...	
Surintendance de l'Ouest .....	Déboursés du bureau de Froome Talfourd.....	51 61	do do ...	Déboursés pour 1863, mais non payables avant 1864.
do .....	Frais de port .....	1 20	Chippawas de Sarnia ...	
do .....	Distribution .....	2067 17	do do ...	
do .....	Allocation au bedeau et au messenger.....	35 00	do do ...	
do .....	Percentage sur les recettes du bois de construction.....	65 09	do do ...	
do .....	Honoraires du registrateur.....	3 10	do do ...	
do .....	Fret et couvertes .....	1 14	do do ...	
do .....	Approvisionnement .....	34 82	do do ...	
do .....	Médecines et soins.....	43 40	do do ...	
do .....	Cerceaux.....	8 00	do do ...	
do .....	Papeterie .....	8 53	do do ...	
do .....	Melodéon.....	90 00	do do ...	
do .....	Frais de port.....	1 55	Chippawas de Walpole ...	
do .....	Télégrammes.....	1 62	do do ...	
do .....	Distribution .....	677 36	do do ...	
do .....	Frais de port .....	6 45	Chippawas de la Tamise...	
do .....	Bois .....	100 00	do do ...	
do .....	Distribution .....	1071 90	do do ...	
do .....	Percentage sur les recettes du bois de construction.....	220 57	do do ...	
do .....	Maison pour le chef Yanbanse.....	80 00	do do ...	

6

do	Frais pour distribuer l'indemnité concernant les bois ...	3 50	Munsees de la Tamise.....	
do	Frais de port.....	9 02	Moravians de la Tamise...	
do	Distribution.....	1350 51	do do ...	
do	Dépenses contingentes de Froome Talfourd.....	11 50	do do ...	
do	Remboursé.....	16 70	do do ...	
do	Améliorations .....	119 00	do do ...	
do	Annonces .....	44 06	Wyandotts d'Anderdon....	
do	Frais de port.....	5 05	do do ...	
do	Télégrammes, etc.....	7 40	do do ...	
do	Distribution .....	988 33	do do ...	
do	Percentage sur les recettes du bois de construction .....	117 57	do do ...	
do	Frais de voyage .....	8 50	do do ...	
<b>Surintendance centrale et de l'Est</b>				
<b>du Haut-Canada.....</b>				
do	Dépenses contingentes de W. R. Bartlett .....	128 06	Fonds d'administration....	
do	Aide dans le bureau de M. Bartlett.....	117 50	do do ...	
do	Percentage .....	171 75	Mohawks, Baie de Quinté.	Payé à F. McAnnany pour terres vendues et argent reçu par lui.
do	Assurance.....	39 40	do do ...	
do	Distribution .....	1851 73	do do ...	
do	Arpentage .....	129 30	Chippawas des lacs Huron et Simcoe.	
do	Distribution.....	2529 55	do do ...	
do	Services médicaux .....	50 00	Mississaguas des lacs au Riz et à la Vase.	
do	Distribution .....	1054 90	do do ...	
do	do .....	244 61	Mississaguas de Skugog...	
do	do .....	1945 40	Mississaguas d'Alnwick....	
do	Annonces .....	1 70	Chippewas de Saugeen....	
do	Octroi pour chemin .....	312 50	do do ...	
do	Distribution .....	3131 34	do do ...	
do	Frais de voyage .....	24 75	do do ...	
do	Annonces .....	1 70	Chippewas de Nawash ...	
do	Octroi pour chemin .....	312 50	do do ...	
do	Distribution .....	3373 64	do do ...	
do	Améliorations .....	85 00	do do ...	
do	Frais de voyage .....	24 75	do do ...	
<b>Surintendance de la Grande Rivière</b>				
do	Dépenses contingentes de J. T. Gilkison.....	150 65	Six Nations de la Grande Rivière .....	
do	Compte de pension du chef lorsqu'il assiste aux conseils .....	500 75	do do ...	
do	Pertes par le feu.....	150 00	do do ...	
do	Annonces .....	64 19	do do ...	
do	Pensionnaires .....	175 00	do do ...	
do	Arpentages.....	93 00	do do ...	
do	Distribution .....	17507 29	do do ...	
do	Entretien d'un aliéné .....	52 00	do do ...	
do	Frais de voyage .....	178 03	do do ...	
do	Maison d'école .....	491 18	Mississaguas de Crédit....	
do	Distribution.....	2054 94	do do ...	

5

**ETAT des paiements spéciaux, dépenses contingentes et incidentes, par le département des affaires des Sauvages, etc.—*Suite.***

Station, surintendance ou division.	Nature des dépenses.	Montant payé,	Sur quel fonds payable.	Remarques.
		\$ cts.		
Surintendance du Nord.....	Réparations aux logis du surintendant et des médecins	400 00	Fonds d'administration.....	
do .....	Distribution .....	203 20	Ojibewas du lac Huron.....	Tribu de Shawanega.
do .....	Bœufs et grain.....	100 00	Ojibewas de la R. du Jardin	
Surintendance de Cornwall.....	Distribution .....	920 88	Iroquois de St. Régis .....	
do .....	do .....	283 00	do do .....	
Division du Bas-Canada, Jno. White agent.....	Distribution .....	165 56	Sauvages de la riv. Désert.	
Division du Bas-Canada.....	Intérêt sur commutation.....	17 50	Sauvages de Durham.....	

Wm. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

C. T. WALCOT,  
*Comptable des Affaires des Sauvages.*

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

## D.

TABLEAU des sommes tirées du fonds des Sauvages du Bas-Canada, durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Station, surintendance ou division.	Détails des déboursés.	Montant payé.	Sur quel fonds payable.	A qui payé.
		\$ cts.		
Bas-Canada .....	Missions catholiques-romaines .....	100 00	Fonds des Sauv. du B.C.	Sauvages Montagnais.
do .....	Frais de route.....	101 18	do .....	Différentes tribus.....
do .....	Agriculture, avancement de l'.....	150 00	do .....	Micmacs de Maria.
do .....	Agriculture, avancement de l'.....	200 00	do .....	Micmacs de Restigouche
do .....	Ecole.....	100 00	do .....	do
do .....	Secours.....	400 00	do .....	Sauvages Montagnais du Haut Saguenay.
do .....	do .....	50 00	do .....	Famille du défunt chef Huron, Vincent.
do .....	Frais de route.....	64 27	do .....	Ed. N. DeLorimier, visite de différ. tribus.
do .....	do .....	9 00	do .....	J. N. Verge, visite des Micmacs à Restigouche.
do .....	Grain de semence, etc..	150 00	do .....	Abénakis de Becanour.
do .....	Distribution .....	300 00	do .....	Sauvages Betsimits .....
do .....	Vaccination .....	25 00	do .....	Abénakis de St. François
do .....	Différents missionnaires catholiques-romains..	327 62	do .....	Rév. F. Boucher, à Lorette; Rév. F. Marcoux à St. Régis; Rév. J. Maurault, à St. François.
		\$1,987 07		

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

C. W. WALCOT,  
Comptable, Aff. des S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

## E.

ETAT des recettes et dépenses de différentes tribus de Sauvages, etc., durant le semestre expiré le 30 juin 1864, ainsi que des balances des divers comptes au commencement et à la fin du semestre.

TRIBU OU FONDS.	RECETTES.			DEBOURSES.	BALANCES DE L'AVOIR.		OBSERVATIONS.
	Terres et bois, etc., etc.	Intérêt sur placements.	Annuités et octrois.		1er janvier 1864	30 juin 1864	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
Fonds général, compte provisoire.....	150 00			98 00	448 00	140 00	Durant le semestre, \$360 ont été transférées au compte des Sauvages Batchewanes.
Mandat à porter en compte.....							1er janv. '64, bal. de l'avoir, \$4.09—30 juin '64, balance de l'avoir, \$4.09.
Albert Anthony .....		15 06		39 48	606 48	582 06	
Chippewas de la Tamise .....	1259 50	511 77	1200 00	1654 87	18303 80	18276 67	Durant le semestre, \$1843 53, aux Munsees de la Tamise.
Mohawks de la Baie de Quinté....	1188 98	1477 57	900 00	2512 54	50956 35	52010 36	
Munsees de la Tamise.....		17 71		3 50		1857 74	Une somme de \$1843 53, durant le semestre, a été transférée aux Chippewas de la Tamise.
Sauvages Batchewanes .....	435 50	4 50		47 30		752 70	Une somme de \$360 a été transférée, durant le semestre, du compte provisoire au fonds général.
Fonds d'administ. des terres des Sauvages	112 85	4942 89		7061 35	183952 82	181947 21	
Chippewas de Sarnia .....	1050 15	1317 06	1500 00	2962 46	44338 44	45243 19	
Ojibewas du lac Huron .....				303 20	101 50		
Six Nations de la Grande Rivière.....	12999 91	21982 10		22664 67	750484 54	762801 88	30 juin 1864, balance de l'avoir, \$201.70.
J. B. Clench.....		7 68			614 40	622 08	
Mississaguas des lacs au Riz et à la Vase..			1284 05	1189 10		44 13	1er janvier 1864, balance de l'avoir, \$50.82.
Chef Tetomonais de Gros Cap.....		27 52			928 20	955 72	
Sauvages du lac des Deux-Montagnes.....		11 79			405 54	417 33	
Sauvages de la rivière Déserte .....	278 25	164 51		193 38	5995 88	6245 26	
Abénaquis de St. François... ..		0 47			16 84	17 31	
Fonds de l'écoie d'industrie.....		1033 82		233 85	37169 22	37969 19	
Chippewas de Walpole .....		84 66	700 00	730 53	3062 57	3116 70	
Chippewas de Saugeen.....	4473 45	3648 44	2500 00	4357 46	172286 17	88660 94	Durant le semestre, \$89,889.66 ont été transférées aux Chippewas de Nawash.

Sauvages du lac Huron sur la R. Mississaga.....	2 20				88 09	90 29
Sauvages du lac St. Jean.....	15 14				606 26	621 40
Chippewas de Rama.....	0 68				54 00	54 68
Wyandotte d'Anderdon.....	2849 79	804 35		1561 73	30462 58	32554 99
Moraviens de la Tamise.....	6035 21	1211 88	300 00	2210 24	45560 71	50897 56
Sauvages du Bas-Canada.....		813 12	4000 00	1922 80	32459 69	35350 61
Chippewas de Nawash.....	2252 68	1502 28		3943 56	11395 02	101096 08
Chippewas des lacs Huron et Simcoe.....	302 45	605 05	2400 00	2865 74	20497 59	20939 35
Mississaguas d'Alnwick.....	106 00	640 72	1285 00	2091 50	21417 83	21358 05
Iroquois de St. Régis.....	423 00	901 08		1217 88	30037 62	30143 82
Iroquois de Caughnawaga.....		33 82			1153 36	1187 18
Mississaguas de Scugog.....		48 51	195 95	269 61	1934 59	1909 44
Sauvages de Durham.....		13 63		17 50	490 88	487 01
Mississaguas de la rivière Crédit.....	80 06	1894 56	1045 00	2854 10	64014 34	64179 86
	33997 78	43734 57	17310 00	63006 35	1530343 31	1562530 19

Durant le semestre, lors du partage des fonds, \$89,889.66 ont été transférées des Chippewas de Saugeen à cette bande.

Recettes.  
\$33997 78  
43734 57  
17310 00  
\$95042 35

Voir compte du Gouvern't.

	\$1,530,343 31
A déduire, balance de l'avoir au commencement de l'année.....	\$4 09
	50 82
	54 91
Montant au débit du gouvernement le 1er janvier 1864, selon les livres du département et le compte courant ci-joint.....	\$1,530,288 40
	\$1,562,530 19
A déduire, balance de l'avoir au 30 juin 1864.....	\$4 09
	201 70
	\$205 79
Montant au débit du gouvernement le 30 juin 1864, selon les livres du département et le compte courant ci-joint.....	\$1,562,324 40

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

C. T. WALCOT,  
Comptable des Affaires des Sauvages.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

## F.

Dt.		Compte courant du GOUVERNEMENT avec le DEPARTEMENT des SAUVAGES.		Av.		
1864.		\$	c.	1864.	\$	c.
Janvier 1er.....	Balance .....	1530288	40	Juin 30.....	Montant de paiements entre le 1er janvier et le 30 juin 1864 .....	63086 35
Juin 30.....	Montant des recettes entre le 1er janvier et le 30 juin 1864 .....	95042	35	“ “ .....	Balance.....	1562324 40
		\$	1625330 75			\$ 1625330 75
Juillet 1er.....	Balance.....	1562324	40			

C. T. WALCOT,  
Comptable des Affaires des Sauvages.  
DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

## G.

ETAT du nombre d'acres de terres des Sauvages vendu durant le semestre expiré le 30 juin 1864.

Nombre d'acres.	A QUELLE TRIBU APPARTENANT.	Montant du principal.	Taux moyen par acre.
952	Chippewas de Saugeen et d'Owen Sound .....	\$ cts. 2611 95	\$ cts. 2 74
50	Mohawks de la Baie de Quinté.....	160 00	3 20
243½	Chippewas de Nawash.....	920 75	3 00
1118	Sauvages de la Baie Batchewauning .....	1118 00	1 00
9	Six Nations de la Grande Rivière.....	72 00	8 00
90	“ “ “ .....	630 00	7 00
2462½		5512 70	

C. T. WALCOT,  
Comptable des Affaires des Sauvages.  
DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

## H.

TABLEAU des terres des Sauvages qui ont été arpentées, réunies au domaine et non encore vendues, avec indication de la moyenne de leur valeur.

Townships.	Où situées.	Nombre d'acres.	Moyenne de leur valeur par acre.
Amabel .....	Péninsule de Saugeen.....	8,940	\$ 0.
Keppel .....	do .....	19,920½	2 50
Albemarle .....	do .....	28,031	2 50
Sarawak .....	do .....	384½	2 50
Half-mile Strip .....	do .....	600	2 50
Réserve des Sauvages, Cap Croker..	do .....	15,586	1 00
Eastnor .....	do .....	57,099	1 00
Lindsay .....	do .....	69,084	1 00
St. Edmund .....	do .....	66,720	1 00
Macdonald .....	Lac Huron, rive Nord.....	19,104	0 50
Aweres .....	do do .....	21,544	0 50
Fenwick .....	do do .....	17,830	0 50
Kars .....	do do .....	11,283	0 50
Pennefather .....	do do .....	18,278	0 50
Dennis .....	do do .....	3,587	0 50
Neebing .....	Lac Supérieur.....	20,660	0 50
Pai-Poongo .....	do .....	43,846	0 50
Tyendenaga .....	Baie de Quinté.....	7,250	2 50
Orford .....	Comté de Kent.....	215	4 68
Ile de Thorah.....	Lac Simcoe .....	1,001	} Estimé à 4s. par acre.
Bidwell .....	Ile Manitoulin, lac Huron .....	26,784	
Howland .....	do do .....	29,968	
Sheguiandah .....	do do .....	29,350	
Billings .....	do do .....	17,996	
Assiekinack .....	do do .....	14,901	
		549,362	

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

C. T. WALCOT,  
Comptable, Aff. des S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

## I.

**MEMOIRE au sujet des couvertures de laine fournies aux Sauvages âgés et infirmes.**

Ce compte ne peut paraître ici, attendu que ces couvertures ne sont données que dans l'automne. En vertu d'un arrangement avec le gouvernement impérial, les frais de cette fourniture appartiennent maintenant aux autorités provinciales. Une somme de \$1100 figure à cet effet au budget de cette année.

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

C. T. WALCOT,  
Comptable, Aff. des S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

## J.

**PENSIONS à des Sauvages et de retraite faites par le gouvernement impérial, pour le semestre expiré le 30 juin 1864.**

Nom de l'officier ou autre personne ayant droit à une pension.	Rang, etc.	Montant payé. Sterling.
		£ s. d.
Chesley, S. Y.....	Comptable et surintendant à la retraite.....	195 8 3
Anderson, T. G.....	Surintendant à la retraite.....	110 15 9
O'Meara, Rév. F.....	Aumônier, à la retraite.....	48 12 11
Elliott, Mms. S.....	Veuve du Col. Elliott.....	37 3 0
Maccomber, G.....	Ci-devant interprète.....	18 0 0
Necajua, Pierre.....	Guerrier blessé.....	7 10 10
Aesickinack, J. B.....	Ci-devant interprète.....	7 10 10
		425 1 7

Montant à quatre cent vingt-cinq louis, un obelin et sept deniers, sterling.

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

C. T. WALCOT,  
Comptable, Aff. des S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

## K.

RAPPORT pour le semestre expiré le 30 juin 1864, des provisions accordées aux Sauvages du Bas-Canada que le gouvernement impérial remplace par une somme d'argent distribuée par le commissariat en Canada.

Tribus.	Dénominations.	Nombres de		Montant.	
		Person- nes.	Rations.		
<i>Pour le quartier expiré le 31 mars 1864.</i>					\$ cts.
St. Régis .....	Hommes. Demi rations.....	1	45½	6 25	
Lac des Deux-Montagnes.....	Femmes. Demi rations.....	2	91	12 46	
St. François.....	Hommes. Rations entières ..	1	91	} 37 84	
do .....	Femmes. Demi rations.....	4	182		
<i>Pour le quartier expiré le 30 juin 1864.</i>					
Lac des Deux-Montagnes..	Femmes. Demi rations.. .....	2	91	12 46	Le sauvage de St. Régis mourut vers la fin du quartier fini en mars.
St. François.....	Hommes. Rations entières...	1	91	} 37 81	
do .....	Femmes. Demi rations.....	4	182		
				106 82	

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

C. T. WALCOT,  
Comptable, Affaires des Sauvages.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

## L.

TABLEAU comparé des diverses tribus de Sauvages habitant le Canada, de 1863 à 1864.

Noms des tribus ou bandes.	Popula- tion en 1863.	Popula- tion en 1864.	Augmen- tation.	Dimi- nution.	Remarques.	
Iroquois de St. Louis.....	1,352	1,510	158			
do St Régis.....	662	772	110			
Nipissingues, Algonquins et Iroquois du lac des Deux-Montagnes.....		730				
Sauvages de la rivière du Désert.....	245					
Abénakis de St. François.....	387					
do de Bécancour.....	51	52	1			
Hurons de Lorette.....	300	317	17			
Amalacites de Viger.....	170					
Micmacs de Ristigouche.....	252	262	10			
Montagnais de la Pointe Bleue et de Chicoutimi.	200					
Montagnais de la rivière Moisie.....	55	75	20			
Sauvages du Grand Cascapédie.....	inconnus	75				
do de la rivière Godbout.....	60					
	(en 1856)	(en 1861)				
Naskapis du bas St. Laurent.....	2,500	2,860	360		Pas de recensement [depuis 1861.	
Cneidas de la Thames.....	529	529	71			
Chippewas et Munsees de la Thames.....	558	594	36			
Moravians de la Thames.....	249	255	6			
Wyandots d'Anderdon.....	67	71	4			
Chippewas de la Pointe Pelée.....	48	70	22			
Chippewas et Pottawatamies de l'Île de Wal- pole.....	700	671		29		
Chippewas, Pottawatamies, et Ottawas de Sarnia.....	497	485		12		
Chippewas de l'Île aux Serpents.....						Autrefois connus sous le nom de Chip- pewas des lacs Huron et Simcoe.
do Rama.....	259	263	4			
do de l'Île Chrétienne.....	178	183	5			
Ojibwags et Podawadamies de l'Île Chré- tienne.....	96	91		5		
Mississaguas des lacs Rice, Mud et Seugog.....	302	284		18		
Mohawks de la Baie de Quinté.....	626	631	5			
Mississaguas d'Alawek.....	225	231	6			
Ojibwags de l'Île au Sable.....	157	162	5			
Chippewas de Saugeen.....	259	258		1	Appelés communé- ment Chippewas de Saugeen et d'Owen Sound.	
do Cap de Croker.....	343	341		2		
Bande de l'Île Chrétienne sur l'Île Manitouline.	63	67	4			
Sauvages des Six Nations.....	2,718	2,741	23		Etablis sur la Gran- de Rivière.	
Mississaguas de Crédi.....	191	198	7			
Chippewas du lac Supérieur.....	1,070	1,242	172			
do lac Huron.....					Pas de recensement depuis 1858.	
Sauvages de l'Île Manitouline.....						

WM. SPRAGGE,

D. S. A. S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Québec, 14 janvier 1865.

## M.

TABLEAU de l'état des écoles sauvages de la province.

Noms des réserves et bandes Sauvages.	Noms des instituteurs.	Salaires annuel.	Fonds sur lesquels ils sont payés.	No. de garçons.	No. de filles.	No. total des élèves.	Remarques.
		\$ cts.					
Moraves de la Thames .....	David J. Croghan .....	200 00	Fonds de la tribu .....	28	12	40	
Wyandotts d'Anderdon .....	Thomas King .....	200 00	do .....	7	8	15	
Chippewas de Sarnia .....	Charlotte Adams .....	250 00	do .....	40	20	60	
Chippewas et Pottawatomes de l'île Walpole .....	Wm. A. Cathcart .....	100 00	do .....	32	9	41	
Oncidas de la Thames .....	Francis G. H. Wilson .....	160 00	Société wesléyenne des missions .....	Incon	nu	30	
Chippewas de Saugeen .....	H'y S. Jones .....	200 00	do .....	13	15	28	Ecole au village des Sauvages.
do .....	John Scott .....	225 00	\$200 sur les fonds de la tribu et \$25 sur les fonds d'une société d'amis .....	21	18	39	Ecole à la Baie Française.
Chipp. de l'école du dim. de Saugeen .....	Rév. Mr. Cooley, miss. .....		Société wesléyenne des missions .....	14	21	35	Ecole à la Baie Française.
Mississaguas du lac Scugog .....	(Ici l'école a été fermée du rant plusieurs années, car il n'y avait que 8 ou 10 enf .....		Société de la Nouvelle-Angleterre .....	14	11	25	Externat et pensionnat : il y a aussi une petite ferme cultivée par les garçons.
Mississaguas du lac à la Vase .....	M. et Mme. Schofield .....						
Mississaguas d'Alnwick .....	Thomas. E. Madden .....	200 00	do do .....	26	19	45	Dont 6 sont blancs.
Mississaguas du lac Rice .....							Pas de rapport pour 1864.
Chippewas du Cap Croker .....	John Jacobs .....	200 00	Soc. des miss. de l'église d'Angleterre .....	Incon	nu	30	
Chippewas de l'île Chrétienne .....	Charlotte Adams .....			29	29	58	
Chippew. s de Rama .....	Oliver Goldie .....	200 00	\$50 par les sauvages, et \$150 par la société wesléyenne de mission .....	Incon	nu	30	
Chippewas de l'île aux Serpents .....							do do
Mohawks de la Baie de Quinté .....	Glenholm Garrett .....	200 00	Fonds de la tribu .....				do do
Mississaguas de New Credit .....	Thomas Connell .....	250 00	Fonds de la tribu et de la société wesléyenne des missionnaires .....	Incon	nu		Institut. à l'école de la miss. } Sur la
Mississaguas de New Credit .....	Elijah McDougall .....	250 00	Fonds de la tribu .....	do	do		do école nouv. à Townline. } Grande
Sauvages de l'île Manitouline de Wikwemikong .....	Jos. Jenneaux .....	240 00	Fonds de la régie des terres des sauv. .....	90	69	159	Rivière.
Sauvages de l'île Manitouline de Manitowaning .....	Rév. J. B. Sims .....	Inconnu	Soc. des miss. de l'église d'Angleterre .....	Incon	nu		Pas de rapport sur cette école pour 1864.
Sauvages de l'île Manitouline du Petit Courant .....	Rév. M. Burkett .....	do	do do do do .....	do	do		do do do

M.—TABLEAU de l'état des écoles sauvages de la province.—*Suite.*

Noms des réserves et bandes sauvages.	Noms des instituteurs.	Salaire annuel.	Fonds sur lesquels ils sont payés.	No. de garçons.	No. de filles.	No. total des élèves.	Remarques.
<b>Six Nations de la Grande Rivière</b>	No. 1—Thos. Griffiths.....	\$ 250 et pen.	Société de la Nouvelle Angleterre } do do ..... }	Incon	nu	63	
do do do ...	Dlle. Gillan.....	\$72 et pens.					
do do do ...	No. 2—Isaac Barefoot.....	\$200 00					
do do do ...	No. 3—Geo. Moses.....	200 00					
do do do ...	No. 4—Dlle. Hartley.....	160 00					
do do do ...	No. 5—J. S. Kingston.....	200 00					
do do do ...	No. 6—Mme. Beaver.....	160 00					
do do do ...	No. 7—Mme. Martin.....	160 00					
do do do ...	No. 8—Inconnu.....	Inconnu ...	Société wesléenne des missions.....	do	do	.....	
Micmacs de Restigouche.....	Joseph Dorais.....	200 00	Par octroi du parlement aux sauvages du B.-C., le département de l'éducation et par souscriptions... \$200 octroyées par le parlement aux sauvages du B.-C., et \$20 par les commissaires d'école. ....	33	31	64	
Micmacs de Maria.....	Ed. Bacon.....	220 00		12	9	21	

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

DÉPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, 14 janvier 1865.

**EXTRAIT D'UNE CORRESPONDANCE AU SUJET DES ÉCOLES ÉTABLIES CHEZ LES SAUVAGES : LEUR CONDITION PRÉSENTE ET FUTURE, ETC.**

*Rapport reçu du surintendant Bartlett, accompagnée d'une lettre du 11 janvier 1865.*

SAUGEEN.

Il y a ici deux écoles Sauvages ; celle du village, est tenue depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, par Henri S. Jones, Sauvage instruit, dont le salaire est de \$200. Il est payé par la société wesléyenne.

Le nombre moyen des élèves chaque jour a été de 10 sur 27 en âge de fréquenter l'école. Onze de ces enfants ont suivi leurs parents à la chasse.

13 garçons, dont 4 lisent dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livres ; 9 épellent.

15 filles, dont 4 lisent dans les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> livres ; 10 épellent.

4 garçons et 4 filles écrivent et étudient l'arithmétique ; 1 la géographie et les cartes.

La seconde école est tenue à la Baie Française, où se trouve un grand établissement de Sauvages qui vivent sur leurs fermes, cette école se trouve à 5 milles de l'école du village des Sauvages.

L'instituteur de cette école est M. John Scott, un blanc, que la société wesléyenne a engagé, mais dont le salaire, \$200 par année, est payé à même les fonds des Sauvages. Vu cette somme allouée par les Sauvages, la société susdite double le salaire de Henry Jones, instituteur de la première école. La *Société des Amis* donne aussi \$25 par année à cette école.

J'ai eu une entrevue et une conversation avec M. Scott au sujet de cette école ; il est très propre à remplir son emploi et prend un grand soin des enfants Sauvages.

Je puis ajouter sans crainte de me tromper et ce, d'après mes observations personnelles, en ce qui regarde les écoles Sauvages sous ma surintendance, que la société wesléyenne apporte une grande précaution dans le choix et la nomination des instituteurs ; et qu'elle exige toujours chez ces derniers un caractère moral joint à une instruction et autres qualités requises. Le rapport pour la dernière école donne le nombre des élèves sur le rôle comme suit, savoir : garçons, 21 ; filles, 18. Total, 39.

Nombre moyen d'élèves chaque semaine.....	70
“ “ “ jour.....	14
Total des élèves en 7 mois.....	1986
Nombre de ceux qui épellent (ne lisent point).....	16
“ “ lisent.....	17
“ “ étudient l'arithmétique.....	13
“ “ “ la géographie.....	7
“ “ écrivent.....	13

Le missionnaire de cet endroit, le révérend M. Cooley, affirme que la société tient une école du dimanche, dont on a été fort satisfait l'année dernière.

Voici ses statistiques :—

Nombre sur le rôle : 14 garçons, 21 filles.....	35
Nombre moyen d'élèves .....	20
Nombre dans la classe de la Bible .....	12
Nombre des volumes de la bibliothèque.....	150
Copies du “ <i>Sunday School Advocates</i> ” (journal).....	12

Je regrette de dire, d'après le rapport de M. Cooley, que les décès semblent augmenter parmi ces Sauvages. Ce monsieur a enterré 4 personnes en 3 semaines.

CAP CROKER.

L'école est tenue ici par John Jacobs, un Sauvage, frère du feu révérend Peter Jacobs, missionnaire de l'église d'Angleterre à l'île Manitouline.

Le salaire de M. Jacobs est de \$200 par année, c'est la société des missions de l'église d'Angleterre qui le paie.

Nombre d'élèves, 20 à 30.

Lisent et épellent dans le 1<sup>er</sup> livre, 10 ; 2<sup>e</sup> livre, 10 ; 3<sup>e</sup> livre, 2.

Nombre de ceux qui écrivent, 10.

La plupart étudient les quatre premières règles de l'arithmétique.

Les Sauvages m'ont exprimé leur satisfaction des progrès que leurs enfants ont faits sous M. Jacobs ; et M. Jacobs me disait dans une lettre que la plupart de ces enfants ont commencé dans l'alphabet, et qu'ils ont fait beaucoup de progrès pendant les 18 mois qu'il leur a enseigné.

Après les avoir fait lire, il leur explique en langue sauvage ce qu'ils ont lu, et il leur pose des questions dans les deux langues. Ils peuvent maintenant comprendre et dire bon nombre de mots anglais.

#### ILE CHRÉTIENNE.

C'est une femme qui tient l'école dans cette île, une blanche, mademoiselle Charlotte Adams, nommée par la société wesléyenne. Son salaire est de \$100 ; il est pris sur les fonds sauvages ; la société se propose d'y ajouter cent autres piastres.

Mademoiselle Adams a été assez longtemps parmi les sauvages, et parle un peu leur langue. Elle possède les qualités requises chez une bonne institutrice, et l'on n'aurait pas pu trouver une personne plus propre à l'éducation des enfants sauvages.

Nombre d'élèves inscrits : garçons, 29 ; filles, 29. Total, 58.

Nombre d'élèves actuellement présents : garçons, 15, filles, 15. Total, 30.

Nombre moyen des élèves chaque jour : garçons,  $7\frac{1}{2}$  ; filles, 6. Total,  $13\frac{1}{2}$ .

Nombre moyen le plus bas des élèves chaque mois,  $11\frac{1}{2}$ .

Nombre moyen le plus haut des élèves chaque mois,  $16\frac{1}{2}$ .

Les livres dont on se sert sont les séries nationales.

Nombre d'élèves dans l'alphabet, 14.

Nombre d'élèves dans le 1er livre, 21 ; 2e livre, 16 ; 3e livre, 3.

On enseigne l'arithmétique à toute la classe à la fois au moyen du tableau, ainsi que la géographie, avec les cartes.

Tous les enfants écrivent sur leurs ardoises jusqu'à ce qu'ils sachent former leurs lettres.

#### ILE SCUGOG.

Il n'y pas d'école ici, et il n'y en a pas eu depuis nombre d'années. La tribu est fort peu nombreuse. 8 ou 10 enfants seulement sont d'âge à aller à l'école.

#### LAC DES VASES.

C'est la société de la Nouvelle-Angleterre qui supporte l'école de cet endroit.

M. James Schofield fait l'école aux garçons, et madame Schofield aux filles.

Garçons qui vont à l'école.....	14
Filles .....	11-25
Nombre moyen d'élèves chaque jour.....	18
Epellent.....	12
Lisent.....	20
Etudient l'arithmétique.....	12
Etudient la géographie.....	3
Ecrivent.....	16

A l'école est attachée une petite ferme où les garçons sont obligés de travailler une heure par jour.

#### ALNWICK.

On n'a qu'un seul rapport de cette école, et il se rapporte au quartier expiré le 30 septembre 1864.

Nombre de garçons, 26 ; filles, 19. Total, 45.

Enfants de blancs, 6.

L'instituteur est un jeune homme bien capable, fils du révérend M. Madden, missionnaire wesléyen de l'endroit.

Le salaire de Thos. Madden est de \$200 payées par la susdite société. Ce monsieur obtenu un certificat de seconde classe.

*EXTRAIT d'une lettre envoyée par M. le surintendant Gilkison, avec son rapport sur les écoles Sauvages de la Grande Rivière.*

Il y a huit écoles chez les Sauvages des Six Nations, et deux chez les Mississaguas, ce qui en tout fait dix. Les sept premières sont sous la surintendance du révérend M. Nelles, qui a eu la bonté de me fournir mes renseignements à leur sujet, et qui s'exprime ainsi dans sa lettre : " Quatre des instituteurs sont des Sauvages ayant reçu leur instruction à l'institution Mohawk (école No. 1), où les élèves sont nourris, vêtus, et instruits, par conséquent où ils sont l'objet d'une attention particulière : aussi leurs progrès sont ils fort satisfaisants.

" Outre les diverses branches de l'instruction anglaise on enseigne encore aux garçons l'agriculture, et aux filles à coudre, à filer, à tricoter, etc.

" Les six autres écoles sont des externats où les enfants sont peu assidus et conséquemment les progrès assez lents et peu satisfaisants."

La 8e école est confiée aux soins du révérend M. Germaine, missionnaire wesléen ; et la 9e aux soins du révérend M. Lawson, de la même mission. La 10e est une école nouvelle, établie dernièrement, et est dirigée par un bureau de syndics de la bande de New Credit. Il y a quelques enfants blancs, du township de Walpole, qui fréquentent cette école en payant à l'instituteur 25 centins chaque par semaine.

On a fait des améliorations à l'institution Mohawk, qui peut recevoir maintenant cent élèves.

La société de la Nouvelle Angleterre répand ainsi d'innombrables bienfaits sur les Sauvages, qui sauront, sans doute, les apprécier.

On remarque que les enfants Sauvages apprennent avec à peu près autant de facilité que les blancs.

(Signé,)

J. T. GILKISON,  
*Surintendant et Commissaire.*

BUREAU DES SAUVAGES,  
Brantford, 17 janvier 1865.

*EXTRAIT d'une lettre de W. Livingston, commissaire des Sauvages, datée de Delaware, le 2 janvier 1865.*

" Je trouve, d'après des renseignements exacts fournis par le révérend Araham Sickles et William Doxtater, que la population de la tribu Oneïda est actuellement de six cents personnes, et qu'elle s'accroît toujours. Ils sont divisés en deux dénominations chrétiennes : les anglicans et les méthodistes. Le révérend R. Flood a été leur pasteur durant plusieurs années. M. Potts n'a été envoyé là par la société de l'église Coloniale et des écoles que comme instituteur et catéchiste, mais ayant prit les ordres il devint leur missionnaire jusqu'à ce qu'une maladie qui vient de le conduire à la mort, le rendit incapable d'exercer ses fonctions, il y a quelques mois. William Doxtater, un bon Sauvage, s'est fait et est encore catéchiste ; mais il m'apprend qu'ils n'ont pas eu d'école depuis l'ordination de M. Potts, ce que le peuple regrette beaucoup, car il y a bon nombre d'enfants que appartiennent à cette église. D'un autre côté, les méthodistes sous la direction du révérend A. Sickles sont bien organisés ; ils ont aussi un instituteur du nom de Francis G. H. Wilson, dont le salaire (\$160 par année) est payé par la société des missions wesléennes. Le nombre d'enfants qui fréquentent cette école est encore petit, et ils sont peu assidus. Dans la belle saison, on en compte de 20 à 30. On s'y sert de la série des livres ordinaires, mais l'école en est peu approvisionnée."

CORNWALL,  
12 décembre 1864.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 du courant, par laquelle vous me priez d'envoyer, au département des Sauvages, un mémoire statistique de l'école du village de St. Régis.

Je dois vous informer que l'école de St. Régis a été fermée l'année dernière, parce que M. McDonnell, le dernier instituteur, après s'être absenté quelque temps, n'est point revenu. Le département de l'instruction publique pour le Bas-Canada, auquel les rapports de l'école ont été envoyés pendant ces dernières années, au lieu d'être transmis au département des affaires des Sauvages par mon entremise, comme cela se faisait autrefois, lui retint son salaire, et ce fut ce qui empêcha cet instituteur de revenir.

J'ai, etc.,

(Signé), S. COLQUHOUN,  
*Agent des Sauvages.*

WM. SPRAGGE, écuyer,  
D. S. A. S.,  
Québec.

MISSION DE RISTIGOUCHE,  
22 décembre 1864.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 3 courant, par laquelle vous me priez d'envoyer au département un mémoire statistique du nombre de garçons et de filles qui fréquentent l'école de Restigouche, etc.

Le nombre des enfants qui ont fréquenté l'école, cette année, a été de 33 garçons et 31 filles; total, 64.

On enseigne dans cette école l'anglais et le français. Les enfants apprennent à lire, à écrire, à épeler par cœur; ils apprennent aussi par cœur certains morceaux dans leurs livres, traduisent, étudient la table de multiplication, l'arithmétique et les cartes de géographie.

L'étude du globe terrestre leur serait d'une grande utilité; ils apprendraient ainsi à bien connaître les diverses parties du monde, mais jusqu'à présent l'école n'a pas eu les moyens de s'en procurer un. Ce sont là les diverses branches enseignées dans l'école de Restigouche. L'instituteur se nomme Joseph Dorais, jeune homme du district de Montréal. Son salaire est de \$200, et lui est payé, partie par le département de l'instruction publique, partie par le département des affaires des Sauvages et partie par la mission; mais les Sauvages sont si pauvres qu'ils ne peuvent fournir que quelques piastres.

Tels sont les renseignements que j'ai l'honneur de transmettre au département.

(Signé),

P. J. SAUCIER,

*Secrétaire-trésorier des commissaires d'école.*

WM. SPRAGGE, écuyer,  
D. S. A. S.

A C T E

CONCERNANT LES

MINES D'OR.

---

27 & 28 VICT., CAP. 9.

---



QUEBEC :

IMPRIMÉ PAR GEORGE DESBARATS ET MALCOLM CAMERON,  
Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

---

1864.



ANNO VICESIMO-SEPTIMO ET VICESIMO-OCTAVO

VICTORIÆ REGINÆ.

CAP. IX.

Acte concernant les mines d'or.

[Sanctionné le 30 Juin, 1864.]

**A**TTENDU qu'il a été découvert de l'or en cette province ; Préambule.  
et attendu qu'il est expédient de faire des dispositions législatives pour la continuation des découvertes et l'exploitation des gisements d'or : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

**1.** Dans l'interprétation et l'application du présent acte, Interprétation des expressions employées dans cet acte.  
ainsi que de tous ordres en conseil ou règlements promulgués sous cet acte, si le contexte ou la matière ne s'y oppose, les expressions suivantes auront respectivement le sens que le présent y attache, savoir :

*Premièrement.* Les mots "faire des fouilles," "exploiter" et "exploitation" signifieront et désigneront tout procédé ou toute opération par lesquels on pourra fouiller, tirer, charrier, laver, passer au crible, fondre, épurer, broyer ou traiter de quelque autre manière, le sol ou des terres, des roches ou des pierres, dans la vue d'en extraire de l'or, soit que les dites substances aient déjà été fouillées ou non ; Faire des fouilles, exploiter et exploitation.

*Secondement.* Le mot "or" signifiera et désignera l'or, ainsi Or. que toute terre, argile, quartz, pierre, substance minérale ou autre, contenant de l'or ou mêlés d'or ou qu'on aura réservés pour en extraire de l'or ;

*Troisièmement.* Les mots "mines quartzeuses" signifieront Mines quartzeuses.  
et désigneront toutes roches aurifères ;

- Mines alluviales.** *Quatrièmement.* Les mots "mines alluviales" signifieront et désigneront tous sols ou couches aurifères ; et le mot "mines" désignera à la fois les mines quartzeuses et les mines alluviales, ainsi que toutes autres mines aurifères quelconques, et tous les endroits où l'on pourra faire "l'exploitation" ci-dessus définie ;
- Propriétaire.** *Cinquièmement.* Le mot "propriétaire" signifiera et désignera la personne ou les personnes qui auront droit aux rentes, fruits et rapports de la terre, ou la personne ou les personnes qui seront propriétaires de droits de mine et de l'or trouvé sur la terre où s'opérera quelque "exploitation ;"
- Division aurifère.** *Sixièmement.* Les mots "division aurifère" signifieront et désigneront toute étendue de pays qu'on érigeria en "division aurifère" sous le présent acte ;
- Terres de la couronne.** *Septièmement.* Les mots "terres de la couronne" signifieront et désigneront toutes terres de la couronne, terres de l'*ordnance* dont la propriété a été transférée à la province, terres d'écoles, terres du clergé, ou terres des jésuites, du domaine de la couronne ou de la seigneurie de Lauzon, qui n'ont pas été aliénées par la couronne ;
- Terres des particuliers.** *Huitièmement.* Les mots "terres des particuliers" désigneront toutes terres qui ont été aliénées par la couronne ;
- Claim.** *Neuvièmement.* Le mot "claim" désignera une parcelle de terre dont on aura pris possession en vertu du présent acte dans la vue d'y faire des exploitations ;
- Mur mitoyen.** *Dixièmement.* Les mots "mur mitoyen" désigneront une certaine épaisseur de terre ou de roc laissée entre deux excavations ;
- Licence de moulin.** *Onzièmement.* Les mots "licence de moulin" signifieront un permis de faire usage de machines pour extraire l'or de la pierre ;
- Moulins licenciés, propriétaire de moulin licencié.** *Douzièmement.* Les mots "moulins licenciés" désigneront les moulins et les machines ainsi licenciés, et les mots "propriétaire d'un moulin licencié," la personne à qui l'on aura accordé une licence de cette nature ;
- Licence.** *Treizièmement.* Le mot licence sera censé désigner le porteur d'une licence ;
- Mesures.** *Quatorzièmement.* Les mesurages seront faits et les distances seront comptées sous le présent acte conformément aux mesures anglaises.

2. Le gouverneur en conseil pourra de temps à autre, par ordre en conseil, ériger en "division aurifère" toute étendue de pays décrite dans le dit ordre; et par un ordre ou des ordres subséquents, il pourra, de temps à autre, étendre, agrandir ou resserrer les limites de cette division, ou amender d'une façon quelconque ou annuler le dit ordre en conseil; et à compter du jour de la publication de cet ordre dans la *Gazette du Canada*, la division aurifère y mentionnée et décrite, ainsi que les mines aurifères, quartzieuses ou alluviales, situées en icelle, sera assujétie aux dispositions du présent acte et à tous les règlements qui seront faits sous son autorité.

Divisions aurifères, comment érigées.

Effet de la publication.

3. Le gouverneur pourra nommer tel agent ou tels agents qu'il croira nécessaires pour les fins du présent acte, lesquels seront respectivement sous la direction du commissaire des terres de la couronne; et il pourra, par ordre en conseil, leur prescrire leurs devoirs et fixer leurs titres et leurs appointements; ces agents seront d'office juges de paix du district ou des districts que pourra comprendre ou embrasser, en totalité ou en partie, une division aurifère, ou dans lesquels districts ou dans une partie desquels il pourra se trouver une division aurifère; et il ne sera pas nécessaire qu'un pareil agent possède de qualifications foncières pour pouvoir agir légalement en cette qualité de juge de paix; et tout tel agent aura, comme juge de paix, la juridiction sur tout le territoire renfermé dans la division pour laquelle il sera nommé, avec pouvoir de prononcer sommairement sur toutes contestations concernant l'étendue ou le bornage des *claims*, l'usage des eaux, l'accès à icelles, les dommages causés à d'autres personnes par des possesseurs de licences, la confiscation des licences, et généralement de connaître de toutes difficultés, matières ou questions qui pourront se produire sous le présent acte, ou de toutes contraventions à quelques dispositions de cet acte ou aux règlements faits sous son autorité; et la décision de tout tel agent, dans les cas tombant sous l'effet du présent acte, sera finale, excepté lorsqu'il y a disposition contraire dans le présent acte ou qu'il existera un autre tribunal sous l'autorité du présent acte; et aucune cause tombant sous l'effet du présent acte ne pourra être portée à une cour par voie de *certiorari*.

Nomination et pouvoirs des agents des divisions aurifères.

Décision finale.

Pas de *certiorari*.

4. A compter du jour de la publication de tout ordre en conseil comme susdit dans la *Gazette du Canada*, il ne sera plus permis à personne de faire des fouilles pour lui-même ou pour toute autre personne dans la division décrite dans le dit ordre et érigée par icelui en division aurifère, si ce n'est en vertu d'une "licence pour l'exploitation de l'or sur les terres de la couronne" ou d'une "licence pour l'exploitation de l'or sur les terres des particuliers," ainsi que le décrète le présent acte.

Nul n'exploitera sans licence.

**Pénalité  
contre ceux  
qui exploite-  
ront sans  
licence.**

**5.** Toute personne qu'on trouvera occupée à faire des fouilles dans une division aurifère sans être munie d'une licence comme susdit, ou sur les terres des particuliers contre la volonté de leurs propriétaires, ou sans une licence, aura, sur sa conviction devant l'agent de la division, à payer une amende n'excédant pas cinq dollars et les dépens ; et, à défaut par elle de payer la dite amende et dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas un mois ; mais aucun honoraire de licence ne sera exigé pour la recherche de l'or, tant qu'il n'aura pas été découvert de ce précieux métal.

**Proviso.**

**La licence  
devra être  
exhibée à  
l'agent.  
L'agent pour-  
ra entrer sur  
les terres.**

**6.** Tout possesseur de licence sera tenu d'exhiber sa licence à l'agent de la division et de prouver à sa satisfaction que telle licence est en vigueur, lorsque celui-ci l'en aura requis ; et l'agent d'une division aurifère aura droit d'entrer sur les terres des particuliers, situées dans sa division, pour les fins du présent acte.

**Deux espèces  
de licences.**

**7.** Il y aura, pour les fins de cet acte, deux espèces de licences, qui ne seront transmissibles ni l'une ni l'autre ; l'une s'appellera : " licence pour l'exploitation de l'or sur les terres de la couronne " et l'autre : " licence pour l'exploitation de l'or sur les terres des particuliers ; " chacune d'elles devra énoncer le nom de son possesseur ; mais il sera loisible à tout propriétaire d'un terrain de prendre, pour et au nom de chaque mineur qui travaillera sur son fonds, une licence, qui sera valable pour le temps désigné en icelle, en vue d'autoriser ce mineur à faire des fouilles comme susdit.

**Les proprié-  
taires pour-  
ront prendre  
des licences  
pour les mi-  
neurs.**

**Licence pour  
l'exploitation  
sur les terres  
de la cou-  
ronne.**

**8.** Une " licence pour l'exploitation de l'or sur les terres de la couronne " autorisera la personne y dénommée à faire des fouilles pendant un mois ou plus de la date déclarée en icelle, sur toutes les terres de la couronne qui n'ont pas été vendues, dans la division aurifère mentionnée en la licence ; et pour chaque telle licence il sera payé un honoraire de deux piastres par mois.

**Honoraire.**

**Licence pour  
l'exploitation  
sur les terres  
des particu-  
liers.**

**9.** Une " licence pour l'exploitation de l'or sur les terres des particuliers " autorisera la personne y dénommée à faire des fouilles pendant un mois ou plus de la date déclarée en icelle sur les propriétés des particuliers dans la division aurifère mentionnée en la licence ; mais seulement du consentement des propriétaires, préalablement obtenu par le possesseur de la licence, et dans la limite ou l'espace convenu entre le dit possesseur et les propriétaires ; et pour chaque telle licence il sera payé un honoraire d'une piastre par mois.

**Honoraire.**

**Droit du pos-  
sesseur d'une  
licence de la  
couronne.**

**10.** Tout possesseur d'une licence pour l'exploitation de l'or sur les terres de la couronne aura droit de marquer un *claim* dans la division sur les terres vacantes de la couronne en plantant un piquet de bois à chacun de ses quatre angles, et de l'exploiter.

**11.** Chaque *claim* aura l'une des dimensions suivantes, Dimensions des claims.  
savoir :

**POUR LES MINES ALLUVIALES.**

Sur une rivière ou grand cours d'eau, vingt pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, à partir du bord de l'eau.

Sur un petit cours d'eau ou ruisseau, quarante pieds de front sur cinquante pieds de profondeur, à partir du milieu du courant.

Sur une ravine, soixante pieds le long d'icelle et s'étendant d'un bord à l'autre.

Sur une surface plane ou sur le penchant d'une côte, soixante pieds carrés. Mais au cas où une compagnie voudrait pratiquer un tunnel dans une côte, l'agent de la division, sur demande à lui faite, pourra accorder tel plus grand espace qu'il jugera à propos.

Et pour l'exploitation d'un lit de rivière, l'agent règle, Quant aux lits des rivières. suivant que l'exigeront les circonstances, la dimension et la position des *claims* ; et toutes les lignes latérales seront tirées autant que possible à angles droits avec le courant général de l'eau, sur un espace d'un demi-mille de chaque côté du *claim*, lorsque ces lignes aboutissent au cours d'eau.

**POUR LES MINES QUARTZEUSES.**

Pour une personne, cent pieds le long d'une veine sur cent pieds de chaque côté, à partir du centre de la veine.

Les compagnies de deux personnes ou plus pourront marquer et exploiter un terrain additionnel le long d'une veine sur la largeur ci-haut mentionnée dans la proportion de vingt-cinq pieds additionnels de long par chaque mineur additionnel, le tout ne devant pas excéder cinq cents pieds de longueur, et elles pourront exploiter le *claim* en commun.

**12.** L'agent de la division classera chaque *claim* sous l'une des catégories de la clause précédente, et sa décision sera finale. L'agent classera les claims.

**13.** Les *claims* seront autant que possible tracés uniformément et en forme de quadrilatères et de rectangles ; les mesurages des *claims* se feront horizontalement ; et le terrain compris dans chaque *claim* sera censé borné sous la surface par des lignes perpendiculaires à l'horizon. Manière de tracer les claims.

**14.** Les possesseurs de licences, après avoir ainsi marqué leurs *claims* sur les terres de la couronne, n'auront droit à Possesseurs de licences de-

vront exploi-  
ter sans in-  
terruption.

L'occupation continue de ces *claims* que s'ils les exploitent continûment et sans interruption pendant plus d'une semaine, se conforment aux prescriptions du présent acte et aux règlements qui seront passés sous son autorité, et renouvellent régulièrement leurs licences.

Personne n'oc-  
cupera plus  
d'un *claim* à  
la fois : ex-  
ception.

**15.** Personne n'occupera à la fois plus d'un *claim* sur les terres de la couronne, excepté dans les cas, ci-après prévus, d'enregistrement de *claims* devenus temporairement inexploitable.

Privilège de  
celui qui dé-  
couvre une  
mine.

**16.** Celui qui découvrira une nouvelle mine aura droit à une licence gratuite, valable pour douze mois, pour l'occupation d'un *claim* de la plus grande étendue prescrite par le présent acte, ou par tous règlements qui pourront être promulgués sous cet acte et se trouver en vigueur à l'époque de cette découverte ; pourvu que cette découverte ait été mandée sans délai par écrit à l'agent de la division ; et quiconque ne donnera pas immédiatement avis de sa découverte, sera privé, pendant un an, de la faculté de faire des fouilles sur les terres de la couronne.

Proviso : il  
devra en faire  
rapport.

Ce qu'on en-  
tendra par  
mines nouvel-  
lement décou-  
vertes.

**17.** Nul ne sera censé avoir découvert une nouvelle mine quartzeuse, à moins que la mine prétendue découverte ne soit distante, si elle se trouve sur un filon connu, d'au moins trois milles de la mine la plus proche connue sur le même filon, et si elle ne se trouve pas sur un filon connu, d'au moins un mille à angles droits de la marche du filon ; si elle se trouve dans un gisement alluvial, elle devra être distante d'au moins deux milles de toutes les mines déjà découvertes.

Murs mi-  
toyens entre  
les *claims* ne  
seront pas  
obstrués.

**18.** Un mur mitoyen, d'au moins trois pieds de large, sera laissé entre chaque terrain sur les terres de la couronne, lequel mur mitoyen servira en commun à toutes les parties pour aller au cours d'eau, lorsqu'il s'en trouvera un ; et personne n'obstruera ce mur mitoyen en y déposant de la terre, des pierres ou autres matières ; et quiconque obstruera ainsi le dit mur mitoyen, sera passible, sur conviction devant l'agent de la division, d'une amende de pas plus de cinq dollars et les dépens ; et à défaut par lui de payer la dite amende et dépens, il pourra être puni d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

Pénalité pour  
contravention.

Celui qui en-  
lèvera un mur  
mitoyen  
établira un  
autre moyen  
d'accès au  
cours d'eau.  
Suppression  
d'un mur mi-  
toyen.

**19.** Si en quelque temps que ce soit on trouve nécessaire ou à propos d'enlever un mur mitoyen comme susdit, celui qui l'enlèvera devra, s'il en est requis, établir un autre moyen d'accès au cours d'eau, offrant toutes les facilités, comme abord, que présentait le mur mitoyen, sous peine de l'amende décrétée par la clause précédente ; et en cas de suppression d'un mur mitoyen, l'or qu'on y pourra trouver appartiendra aux possesseurs des *claims* y attenants, lesquels possesseurs auront chacun la moitié qui sera contiguë à leur *claim*.

**20.** Nulle personne exploitant sur les terres de la ~~cou-~~ <sup>Possesseurs de</sup> ~~ronne~~ ne causera de tort ou de dommage à l'occupant d'un autre *claim* que le sien, en déposant de la terre, de l'argile, des pierres ou autres matières sur cet autre *claim*, ou en faisant ou en laissant couler sur cet autre *claim* l'eau qui sera pompée ou vidée ou qui s'écoulera de son *claim*, sous peine d'une amende de pas plus de cinq dollars et les dépens ; et à défaut par elle de payer cette amende et dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas un mois. <sup>licences de la couronne ne causeront de dommages aux autres *claims*. Pénalité.</sup>

**21.** Les *claims* sur les terres <sup>31 V. cl. XXI. S. 5</sup> de la couronne, bornés par des cours d'eau, seront assujétis à l'usage général de ces cours d'eau, en la manière qui sera réglée par l'agent de la division. <sup>Usage général des cours d'eau.</sup>

**22.** Toute personne occupant sur les terres de la couronne un *claim* qui, par suite de l'élévation des eaux ou autres causes incontrôlables, ne pourra être alors exploité, pourra, sur paiement d'une piastre, faire enregistrer son droit à ce *claim* au bureau de l'agent de la division, dans un livre qui sera tenu à cette fin, et pourra alors exploiter ailleurs ; mais si cette personne ne revient et n'occupe pas le *claim* ainsi enregistré dans le délai d'une semaine après qu'il aura été démontré que les *claims* avoisinants ont pu être exploités, elle perdra tout droit et titre au dit *claim* ; mais quiconque fera ainsi enregistrer un *claim*, devra planter au milieu ou aussi près que possible du milieu d'icelui, un piquet de bois sur lequel sera peint ou découpé, en chiffres lisibles, le numéro d'enregistrement du dit *claim*. <sup>Disposition pour l'enregistrement du droit à un *claim* temporairement inexploitable. Proviso : le *claim* sera marqué.</sup>

**23.** Toute personne qu'on trouvera occupée à déplacer ou à déranger, dans l'intention de le déplacer, un piquet ou poteau planté conformément aux dispositions du présent acte, aura à payer une amende n'excédant pas dix dollars et les dépens, et faute par elle de payer la dite amende et dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas un mois. <sup>Le déplacement des piquets sera puni : punition.</sup>

**24.** Tout possesseur d'une licence pour l'exploitation de l'or, devra, en la renouvelant et pour pouvoir faire ce renouvellement, remettre à l'agent compétent un état fidèle et complet, sous serment, du travail effectué et de l'or recueilli par lui pendant la durée de la dite licence, lequel état pourra être inscrit sur la licence expirante. <sup>Etats mensuels.</sup>

**25.** A compter du jour de la passation du présent acte, il ne sera loisible à personne de faire usage ou de se servir, dans ou près une division aurifère, d'autres moulins ou machines que de ceux qu'on fait fonctionner à la main, pour broyer ou écraser le quartz ou en tirer l'or par le procédé du broyage, du bocardage, de l'amalgamation ou autrement, sans une licence spéciale, obtenue au préalable de l'agent de la division, sur paiement d'un honoraire de cinq dollars par mois, laquelle licence sera valable pour un mois ou plus ; et toute personne convaincue d'avoir contrevenu à quelqu'une des dispositions <sup>Licence pour se servir de machines ou moulins à broyer le quartz. Honoraire. Pénalité pour contravention.</sup>

de la présente clause, aura à payer, pour chaque jour qu'elle se sera mise ou aura été en état de contravention, une amende n'excédant pas cent dollars et les dépens ; et à défaut par elle de payer la dite amende et les dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois.

Il sera tenu par les propriétaires de moulins des livres, où ils inscriront certains détails.

**26.** Tout propriétaire d'un moulin licencié tiendra un livre ou des livres de compte, sur lesquels il inscrira un état clair et précis de tout le quartz broyé, écrasé ou amalgamé au dit moulin licencié, ainsi que les détails suivants :

*Premièrement.*—Le nom du propriétaire ou des propriétaires de chaque tas ou lot séparé de quartz soumis au broyage ;

*Deuxièmement.*—Le poids de chaque tas ou lot ;

*Troisièmement.*—La date du broyage ;

*Quatrièmement.*—Le poids réel du rendement en or de chaque tas ou lot ;

*Cinquièmement.*—Le numéro de la licence ou des licences du possesseur ou des possesseurs d'icelles qui ont exploité le dit *claim*.

Le propriétaire d'un moulin fera un rapport mensuel contenant certaines particularités.

Pénalité pour défaut.

Et tout propriétaire d'un moulin remettra tous les mois, à l'agent de la division, un rapport sous serment, compilé du dit livre ou des dits livres, et contenant les états et les détails susdits pour chaque jour du mois alors expiré, ainsi que toute autre information que l'agent ou le gouverneur en conseil pourra désirer ; et le dit propriétaire d'un moulin licencié, pour chaque jour qu'il omettra de faire l'inscription de l'état ou de quelqu'un des détails susdits, ou tardera à remettre le dit rapport après l'époque arrivée, aura à payer une amende de vingt dollars au plus, et les dépens ; et à défaut par lui de payer la dite amende et dépens, il pourra être puni d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

Personnes exploitant dans le voisinage des divisions assujéties au présent acte.

**27.** Rien dans le présent acte ne sera censé signifier que ceux qui cherchent, extraient ou emportent de l'or sur ou de sur des terres joignant une division aurifère, ne seront point assujétis aux dispositions de cet acte, comme s'ils faisaient ces opérations dans les limites de la division aurifère. ✓

Prohibition de la vente des boissons spiritueuses sans licence spéciale.

Honoraire pour licence.

**28.** Personne ne pourra vendre ni échanger de vin, bière ou autre boisson spiritueuse, à moins d'un mille de distance de tout endroit où se feront des exploitations d'or, sans avoir eu une licence mensuelle d'auberge de l'agent de la division, en payant une somme de cinq dollars ; et cette auberge sera placée sous la surveillance de l'agent, qui pourra retirer la dite licence, si l'auberge n'est pas tenue d'une manière

*alors*  
*516*  
*221*  
*57*

paisible et convenable; et toute personne qui vendra ou échangera du vin, de la bière ou autre boisson spiritueuse comme susdit, sans avoir préalablement obtenu de licence, aura, sur sa conviction devant l'agent de la division ou un juge de paix, à payer, pour toute telle contravention, une amende n'excédant pas cent dollars, et les dépens; et à défaut par elle de payer la dite amende et dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas deux mois, et l'on confisquera en outre le vin, la bière et autre boisson spiritueuse, trouvés en sa possession dans la dite auberge.

Pénalité pour vendre sans licence.

**29.** Aucune personne ne recevra de licence d'auberge sous le présent acte, sans produire à l'agent de la division une licence d'auberge à elle octroyée par le percepteur du revenu de l'intérieur de la division du revenu dans laquelle se trouve l'hôtel, l'auberge, la maison, le bateau ou l'endroit auquel devra être applicable le permis qu'elle demandera sous le présent acte, la dite licence devant être valable alors et pour toute la durée du mois pour lequel la dite personne demandera une licence selon cet acte.

La licence spéciale ne sera obtenue que s'il est produit une licence d'auberge octroyée par le percepteur.

**30.** Tout agent préposé à une division aurifère sous le présent acte, pourra nommer des constables jusqu'au nombre de quatre au plus; et les personnes ainsi nommées, de temps à autre, seront et sont par le présent constituées respectivement constables et agents de la force publique aux fins de cet acte, pour le temps et dans les divisions aurifères pour lesquelles elles seront respectivement nommées.

Nomination de constables dans les divisions aurifères.

**31.** Le gouverneur pourra, de temps à autre, nommer des agents de police ou un corps de police, n'excédant pas cent hommes, dans toute division aurifère, et établir des règlements pour la direction, la discipline et la paie du dit corps; et les agents de police ou membres du corps de police ainsi nommés, auront les pouvoirs, l'autorité et les immunités des constables et agents de la force publique, ainsi que tout pouvoir et autorité extraordinaire que le gouverneur en conseil pourra leur conférer; et ils pourront être employés dans telles fonctions que le gouverneur en conseil pourra prescrire de temps à autre.

Nomination d'agents de police dans les divisions aurifères.

Pouvoirs et devoirs de telle police.

**32.** Le gouverneur en conseil pourra, chaque fois qu'il y aura lieu, déclarer par proclamation qu'il juge nécessaire que "l'acte concernant les émeutes dans le voisinage des travaux publics," formant le chapitre vingt-neuf des Statuts Refondus du Canada, soit appliqué dans une ou plusieurs divisions aurifères, en tant que ses dispositions pourront l'être; et du jour déclaré en toute telle proclamation, le dit acte, en tant que ses dispositions pourront y être appliquées, aura force de loi dans la ou les divisions aurifères désignées en la dite proclamation; et les dispositions du dit acte s'appliqueront à toutes personnes employées dans une mine ou à une exploitation dans les limites

Acte concernant les émeutes dans le voisinage des travaux publics pourra être appliqué aux divisions aurifères.

de cette ou de ces divisions aurifères, aussi pleinement et efficacement à toutes fins et intentions que si les personnes ainsi employées avaient été spécialement mentionnées et désignées dans le dit acte :

Et déclaré  
n'être plus en  
vigueur, etc.

2. Et le gouverneur en conseil pourra de la même manière, de temps à autre, déclarer que le dit acte cesse d'être en vigueur dans telle ou telles divisions aurifères ; mais cela n'empêchera pas le gouverneur en conseil de pouvoir remettre le dit acte en vigueur dans la dite ou les dites divisions aurifères ;

Cités excep-  
tées.

3. Mais aucune telle proclamation n'aura d'effet dans les limites d'une cité ;

Certaines  
étendues men-  
tionnées dans  
les lettres  
patentes su-  
jettes à la dite  
disposition.

4. Aux fins de la présente section et des deux sections précédentes, toute et chaque étendue de terrain, surface ou territoire, qui sera mentionné dans des lettres patentes, sous le grand sceau de la province, par lesquelles la royale permission et autorisation de Sa Majesté aura été donnée à une ou à plusieurs personnes, de chercher et exploiter de l'or ou des mines d'or, pourra être censée et réputée une division aurifère, ou pour les dites fins, pourra être comprise dans toute division aurifère existante.

Ceux qui, en  
vertu de  
lettres pa-  
tentées, ont ex-  
ploité des  
mines d'or,  
devront four-  
nir un état et  
livrer à la  
couronne la  
quotité d'or  
revenant à Sa  
Majesté.

33. Toute personne qui, à une époque antérieure à la passation du présent acte, aura, par elle-même ou par le moyen d'autres personnes, cherché et exploité de l'or, du minerai ou des mines d'or en quelque partie que ce soit de cette province, en vertu de lettres patentes comme susdit, devra dans le délai de deux mois à compter du jour de la passation du présent acte, remettre au commissaire des terres de la couronne, un état complet, fidèle et détaillé, vérifié sous serment ; lequel état indiquera le poids brut d'or extrait ou recueilli, ou qu'on aura fait extraire ou recueillir, sur l'étendue de terrain, la surface, ou le territoire décrit dans les dites lettres patentes, en toute et chaque année, depuis la date des dites lettres patentes ; et elle livrera dans les six mois au dit agent la quotité de ce poids brut d'or revenant à Sa Majesté, aux termes et conditions des dites lettres patentes, ou l'équivalent en argent calculé alors d'après le taux de l'or sur le marché en cette province, à l'option du dit commissaire ; et pour chaque jour que la dite personne négligera ou tardera, après l'expiration de chacun des dits délais, de remettre l'état sus-mentionné, et de livrer la quotité d'or ou l'équivalent susdit, elle encourra une amende de cinq dollars, et rien dans le présent ne portera atteinte aux droits ou recours que possède la couronne, et rien dans le présent acte ne sera interprété comme une reconnaissance que de telles lettres patentes ont été émises légalement ou qu'elles n'ont pas été forfaites.

Pénalité pour  
défaut de  
rendre tel  
état, etc.

**34.** Toute personne qui, par elle-même ou par le moyen d'une ou de plusieurs autres personnes, en quelque temps que ce soit, après la passation du présent acte, cherchera et exploitera de l'or, du minerai ou des mines d'or dans une partie quelconque de cette province, en vertu de lettres patentes comme susdit, devra, le dernier jour de chaque mois pendant lequel la dite personne, par elle-même ou par le moyen d'une ou de plusieurs autres personnes comme susdit, aura cherché et exploité de l'or, du minerai ou des mines d'or sur l'étendue de terrain, la surface ou le territoire décrit es-dites lettres patentes, remettre au commissaire des terres de la couronne un état complet, fidèle et détaillé, vérifié sous serment; lequel état indiquera le poids brut d'or que la dite personne a extrait ou recueilli ou fait extraire ou recueillir sur la dite étendue de terrain, surface ou territoire pendant le mois susdit; et elle livrera en même temps la quotité de ce poids brut d'or revenant à Sa Majesté aux termes et conditions des dites lettres patentes, ou l'équivalent en argent, calculé alors d'après le taux de l'or sur le marché en cette province, à l'option du dit commissaire; et pour chaque jour que la dite personne négligera ou tardera de se conformer aux prescriptions de la présente section, elle encourra une amende de vingt dollars, et rien dans le présent ne portera atteinte en aucune manière aux droits ou recours que possède la couronne, à raison du non-accomplissement de quelque'une des conditions ou stipulations énoncées dans toutes telles lettres patentes.

Ceux qui exploiteront à l'avenir en vertu de lettres patentes devront tous les mois fournir un état et livrer la quotité d'or revenant à Sa Majesté.

*drogue par 31/11*  
*1/20 1/11*

Pénalité pour défaut.

Droits de la couronne sauvegardés.

**35.** Le gouverneur en conseil pourra faire, de temps à autre, le règlement ou les règlements qu'il jugera nécessaires ou convenables pour diminuer ou augmenter l'étendue des *claims* ou en changer la configuration, pour prescrire les termes et conditions des licences, et pour fixer, diminuer ou augmenter les honoraires de licence exigibles sous le présent acte; pour la nomination d'arbitres ou de bureaux miniers, chargés d'entendre et décider des appels des décisions des agents des régions aurifères, et pour prescrire, définir et établir les pouvoirs, les devoirs et le mode de procéder de ces arbitres ou bureaux miniers; pour établir et entretenir des routes à travers les divisions aurifères, et généralement pour remplir les objets de cet acte; et les dits règlements, après leur publication dans la *Gazette du Canada*, auront force de loi.

Le gouverneur en conseil pourra faire des règlements, qui auront force de loi.

**36.** Toute personne contrevenant au présent acte ou à toute règle ou règlement établi sous son autorité, dans tous les cas où il ne sera pas imposé d'autre amende ou punition, encourra, pour chaque jour que cette contravention aura lieu, continuera, ou se réitérera, une amende n'excédant pas vingt dollars et les dépens; et à défaut par elle de payer la dite amende et dépens, elle pourra être punie d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

Amende ou punition pour contravention au présent acte.

**Condamnation sur le fait.** **37.** Tout agent d'une division aurifère pourra condamner sur le fait pour toute contravention punissable d'après les dispositions du présent acte ou les règlements faits sous son autorité.

**Contravention constituera un délit distinct pour chaque jour.** **38.** Toute contravention commise un jour quelconque à quelqu'une des dispositions du présent acte, ou à quelque règlement fait sous son autorité, sera un délit distinct, et sera punissable en conséquence.

**Emploi des honoraires et frais.** **39.** Tous honoraires et amendes reçus sous le présent acte et les frais des convictions qui auront lieu devant un magistrat nommé en vertu du présent acte, feront partie du fonds du revenu consolidé de cette province, et on en rendra compte et disposera en conséquence, et les frais nécessités par la mise à exécution du présent acte dans toute division ou divisions aurifères quelconques, seront payés par le gouverneur sur le dit fonds du revenu consolidé.

**Titre abrégé.** **40.** Cet acte sera désigné et cité sous le titre de "Acte des mines d'or."

---

QUÉBEC :—Imprimé par G. DESBARATS et M. CAMERON,  
Imprimeur des Lois de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

**De la "Gazette du Canada" du  
16 Juillet, 1864.**



DEPARTEMENT DES TERRES DE LA  
COURONNE,

BRANCHE DU DOMAINE DE LA COURONNE.

*Québec, 16 Juillet, 1864.*

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL en Conseil, ériger, sous la 2e clause de l'acte 27 et 28 Victoria, chapitre 9, intitulé : " Acte des mines d'or," les étendues de pays dans le Bas Canada, ci-après décrites en " Divisions Aurifères" sous le dit acte, respectivement, c'est-à-dire, une division, à être appelée " Division Aurifère de la Chaudière," et qui doit comprendre les comtés de Mégantic, Dorchester, Montmagny et Beauce, y inclus dans le dernier la seigneurie de Rigaud Vaudreuil, pour les fins des 30e, 31e et 32e clauses du dit acte, et non compris les Townships de Spaulding, Ditchfield, Clinton et Woburn, attachés à la division de St. François, ci-après mentionnée : Charles Lefebure de Bellefeuille, Ecuyer, à être Inspecteur des Mines d'Or pour cette division sous le dit acte, Bureau à St. François de la Beauce ;—et une division, à être appelée " Division Aurifère de St. François " et qui doit comprendre les comtés de Bagot, Drummond, Arthabaska, Shefford, Richmond, Wolfe, Missisquoi, Brome, Stanstead et Compton, et les Townships de Spaulding, Ditchfield, Clinton et Woburn, dans le comté de Beauce : James Kempt Gilman, Ecuyer, à être Inspecteur des Mines d'Or pour cette division, sous le dit acte, Bureau à Stanstead.

ANDREW RUSSELL,

Asst. Com. des Terres de la Couronne.

De la "Gazette du Canada" du  
30 Juillet, 1864.



DEPARTEMENT DES TERRES DE LA  
COURONNE.

BRANCHE DU DOMAINE DE LA COURONNE.

Québec, 30 Juillet, 1864.

**I**L a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, en vertu de la 2e clause de l'Acte 27 et 28 Victoria, chapitre 9, intitulé : " Acte des Mines d'Or," aggrandir les limites de la " Division Aurifère de la Chaudière," érigée par Ordre en Conseil publié dans la *Gazette du Canada* du 16 courant, en y ajoutant les Townships et parties des Townships suivants, c'est-à-dire : Les Townships de Daaquam, Bellechasse, Roux et Mailloux, dans le Comté de Bellechasse, et les parties des Townships de Armagh et Buckland, qui sont situés dans le dit Comté.

ANDREW RUSSELL,

Assist. Com. des Terres de la Couronne.